VOLUME XXVII — WINNIPEG, MAN., MERCREDI 31 JUILLET 1940 — NUMERO 13

Correspondance à "LA LIBERTE"
ABONNEMENTS:
Canada $2.00
Etats-Unis $2.50
Europe $3.00

LA LIBERTÉ

Directeur: Donatien Frémont

DIEU ET MON DROIT

Téléphone 21 817
Publiée par
CANADIAN PUBLISHERS, Ltd.
619, avenue McDermot
Winnipeg, Manitoba

Le nouveau système d'entrainement militaire au Canada

Il entrera en vigueur vers le premier octobre

Environ 30,000 hommes par mois seront appelés à suivre un entrainement de 30 jours. — Ils n'auront pas à servir en dehors du Canada, à moins qu'ils ne s'y engagent volontairement. — Noyau d'une puissante armée canadienne pour la défense du pays.

OTTAWA — Lundi, à la Chambre des Communes, les honorables J. L. Ralston, C. G. Power et J. G. Gardiner ont exposé les détails du nouveau système d'entrainement militaire qui va entrer en vigueur au Canada. En voici les principaux points:

Effectif de l'armée actuelle

1. L'armée active du Canada, telle que constituée à l'heure actuelle, comprend 133,572 hommes, de 19 à 45 ans, qui servent au pays et à l'étranger. Solde: $1.30 par jour, plus les indemnités.

2. Les compagnies de la Garde territoriale des vétérans comprennent les anciens combattants de la Grande Guerre, âgés de 50 ans et moins, en service continu et préposés à la défense des endroits stratégiques. La formation de 22 compagnies de 250 hommes chacune a été autorisée. La solde est la même que pour l'armée active du Canada.

3. La Milice active non permanente (M.A.N.P.) comprend les hommes de 18 à 45 ans qui se sont engagés volontairement pour servire dans la Milice et qui suivent l'instruction non continue. Solde: $1.20 par jour, sans indemnités. La solde ne leur est versée que pour la période d'entrainement.

4. La réserve de la Garde territoriale des vétérans comprend les anciens combattants, de 50 ans et moins qui suivent un entrainement non continu. La solde est la même pour la milice active non permanente.

Le nouveau système d'entrainement

Le recrutement pour la Milice active non permanente, en tant qu'il diffère de celui de l'armée active permanente du Canada, sera discontinué momentanément le 15 août.

Des dispositions seront prises pour recruter dans la Milice les hommes qui doivent être appelés à suivre leur entrainement et à servir au Canada en vertu de la loi concernant la mobilisation des ressources nationales. Les hommes ainsi recrutés seront versés directement dans les divers régiments de la Milice par tout le pays.

30,000 par mois

Ces hommes, en groupes d'environ 30,000 par mois, seront appelés à suivre un entrainement de 30 jours qui, à ce qu'on prévoit, commencera vers le 1er octobre 1940. Les plus jeunes célibataires des catégories d'âge militaire, seront appelés les premiers. Il est peu probable que les hommes mariés soient appelés au cours de la première année.

Ainsi, en l'espace d'un an, environ 300,000 hommes auront reçu l'instruction préliminaire. Ces 300,000 hommes doivent être considérés comme l'avant-garde d'une puissante armée canadienne qui sera disponible pour la défense de ce pays.

Difficultés

Il y aura des difficultés à retirer de leur vie normale un si grand nombre d'hommes du pays, même pour une période d'instruction relativement courte, mais ces difficultés ne sauraient faire perdre de vue le but à atteindre. Le plan a été dressé de façon à ce qu'on puisse l'accélérer ou le ralentir, selon les exigences des événements.

Il y a aussi des difficultés à construire des quartiers et à fabriquer l'équipement pour cette armée citoyenne. On fait tout ce qui est possible en vue d'assurer le succès à ce double point de vue.

Instructeurs

Une des difficultés du plan est le manque d'instructeurs compétents pour entrainer ces hommes. On aura besoin de plusieurs milliers d'instructeurs. Le problème a été prévu et l'on a déjà établi quelques écoles. Les instructeurs sont choisis parmi les membres des unités de la Milice active non permanente et les anciens combattants.

Cette ligne de conduite a été tracée afin de désorganiser le moins possible l'industrie. La règle ne souffrira aucune exemption. Tout délai sera fixé de façon que chacun des membres physiquement apte compris dans une classe appelée puisse suivre l'entrainement au cours de l'année.

Seront considérés physiquement aptes tous ceux qui auront été classés dans la catégorie C-1 ou dans toute catégorie supérieure, selon les règlements militaires concernant les qualités physiques exigées.

Tous sur le même pied

On ne fera aucune distinction entre les nouvelles recrues ainsi appelées et le reste de la Milice—sauf que les hommes appelés en vertu de ce plan n'auront pas à servir en dehors du Canada, à moins qu'ils ne s'y engagent volontairement. Il importe que, dès le début, ces hommes soient considérés comme faisant partie de l'armée canadienne. A titre de recrues, ils seront versés directement dans les régiments de la Milice canadienne, de leurs pleins droits. Ils en maintiendront les traditions et seront gardiens de son honneur.

Comment Berlin respecte les termes de l'armistice

LONDRES — Le premier lord de l'Amirauté, M. A. V. Alexander, a annoncé jeudi à la Chambre des Communes qu'un torpilleur allemand a coulé la veille le paquebot français Meknès, de 6,127 tonnes, qui transportait 1,300 officiers et soldats que l'on rapatriait en France.

Je viens d'apprendre, dit M. Alexander, que le haut commandement allemand reconnait qu'il est responsable du torpillage, puisque son communiqué déclare que l'un de ses torpilleurs a coulé la nuit dernière un navire marchand de 18,000 tonnes au large de la côte sud de l'Angleterre, près de Portland. Le Meknès était l'un des navires utilisés en vertu des termes de l'armistice franco-allemand et les représentants du gouvernement français avaient été informés à l'avance de l'intention de la Grande-Bretagne de rapatrier ces hommes à bord de navires français.

On a pris toutes les précautions nécessaires pour afficher le caractère neutre du navire. Il arborait le drapeau français et on avait peint des drapeaux français sur le pont et sur les deux côtés de la coque; il était complètement illuminé la nuit. Le navire allemand n'a pas tenu compte de tout cela: il a fait feu sans avertissement, a donné cinq minutes à l'équipage et aux passagers pour quitter le navire, il a fait feu toutes les fois que le navire a voulu signaler son nom et il a fini par le torpiller. Après cette attaque, des navires de guerre et des avions anglais se sont portés au secours du navire et ont sauvé un millier d'hommes.

Lorsqu'on lui a demandé si le cabinet de guerre verrait à ce que le peuple français soit mis au courant de cet outrage, M. Alexander a répondu par un vigoureux "certainement".

Quelques survivants débarqués dans un port anglais du sud-ouest ont exprimé l'opinion que le nombre des victimes dépasserait probablement 450. Le Meknès avait quitté Southampton mercredi à destination de Marseille.

Navires de guerre français dans la marine britannique

LONDRES — La Grande-Bretagne est à armer une puissante escadre de navires de guerre français qui vont prêter mainforte à ses propres forces navales, en vue de repousser les torpilleurs nazis, qui menacent de plus en plus les eaux anglaises sous la protection de véritables nuées de bombardiers ennemis.

L'amirauté révèle qu'un certain nombre de navires français de dimensions diverses vont reprendre la mer, portant à la fois des membres de la force navale française et des marins anglais. Un navire français aurait déjà commencé à opérer de cette façon avec succès.

Le nombre de navires et de marins français qui lutteront aux côtés de la marine britannique reste un secret. L'amirauté annonce que ces navires sont arrivés dans des ports anglais avant la signature de l'armistice franco-allemand.

Le premier ministre Churchill a annoncé, après l'armistice, que la Grande-Bretagne avait saisi dans des ports anglais deux cuirassés, deux croiseurs légers, un certain nombre de sous-marins y compris le "Surcouf", huit destroyers et 200 balayeurs de mines. En même temps, 125 navires de guerre français de catégorie diverse ont été comptés dans deux ports anglais seulement.

L'amirauté britannique annonce que les Français libres qui navigueront à bord des navires seront sous les ordres du vice-amiral Emile Muselier, nommé à ce poste par le général Charles de Gaulle, le chef reconnu des forces françaises qui se sont ralliées sous sa bannière de tous les coins de l'Empire français.

Les navires français qui ne peuvent être manoeuvrés par des forces navales françaises libres, le seront par des équipages anglais assistés de quelques officiers français. Les navires arboreront le drapeau tricolore et l'insigne blanc de la marine britannique.

Pour instruire la population française

LONDRES — Le gouvernement vient d'annoncer qu'il tâchait de se tenir en contact avec la population française en laissant tomber au-dessus du territoire français des feuillets de propagande traitant des activités des gouvernements français et allemand et de la poursuite de la guerre.

Alfred Duff-Cooper, ministre de l'Information, a dit en Chambre que cette propagande informe les Français des termes de l'armistice franco-allemand et des événements qui ont amené l'affaire d'Oran. Il a ajouté que l'on continuerait cette pratique en vue de fournir aux Français une information efficace.

La nouvelle église de Frenchville, Sask.



Le 17 juillet, Son Excellence Mgr Joseph Guy, O.M.I., évêque de Gravelbourg, bénissait la nouvelle église de Saint-Joseph de Frenchville, desservie par M. l'abbé L. Poulin.

"Français libres" et leur chef



La fête nationale du 14 juillet a été célébrée à Londres par les "Français libres" qui n'ont pas désarmé. Le général Charles de Gaulle, leur chef, passe en revue les troupes françaises sous ses ordres.

La France quitterait la S.D.N.

BERLIN — La radio allemande dit que la rumeur veut que la démission de M. Joseph Avenol comme secrétaire général de la Société des Nations soit suivie d'ici quelques jours de la démission de la France comme Etat membre de la S. D. N.

Le secrétaire démissionne

GENEVE, Suisse — M. Joseph-A.-C. Avenol vient de démissionner comme secrétaire général de la Société des Nations, dans un télégramme qu'il a fait tenir aux gouvernements de tous les Etats membres. M. Avenol déclare que le maintien d'une haute direction politique de la S. D. N. n'est pas justifiée parce qu'elle ne répond pas aux réalités de la situation; il ajoute cependant que le travail administratif du secrétariat et de la section technique pourrait se poursuivre en s'adaptant aux nécessités de l'heure et qu'il fera des suggestions à cet effet en temps opportun.



M. Joseph Avenol

M. Avenol, un Français de souche bretonne, avait été élu à l'unanimité secrétaire général de la S. D. N. en 1932. Il a toujours poursuivi son travail sans bruit sans se soucier des critiques, se considérant comme un fonctionnaire international. Au début de la guerre, lorsqu'il s'est avéré que la S. D. N. ne pouvait plus guère jouer de rôle politique, il a réduit le personnel du secrétariat et consacré la plus grande partie du budget restreint à des activités non politiques telles que la lutte contre les narcotiques, les questions d'hygiène et de logement, les études économiques et la statistique. Il avait fait sa carrière au ministère français des Finances jusqu'à la guerre de 1914-18: il fut alors désigné comme représentant financier de la France à Londres, puis chargé de toutes sortes de missions économiques à l'étranger.

Daladier va être poursuivi

VICHY, France— L'ancien premier ministre Edouard Daladier, qui dirigeait le gouvernement qui a déclaré la guerre à l'Allemagne l'automne dernier, est gardé à vue sur l'ordre du gouvernement du maréchal Pétain. M. Daladier avait quitté la France pour se rendre au Maroc avec un certain nombre d'anciens ministres et de députés, notamment MM. César Capimchi, ancien ministre de la Marine, Georges Mandel, ancien ministre des Colonies, Yvon Delbos, ancien ministre des Affaires étrangères et de l'Education, qui sont gardés à vue comme lui. Ces parlementaires sont revenus du Maroc à Marseille; ils avaient quitté la France le 20 juin, deux jours après que le gouvernement du maréchal Pétain eut demandé l'armistice. On dit que 14 députés, dont M. Jammy Schmidt, rapporteur du budget à la Chambre des députés, se trouveraient encore au Maroc.

Le cabinet français a approuvé un décret qui frappe de la perte de la nationalité française et de la confiscation de leurs biens tous les Français qui ont quitté la France "sans raison valable" entre le 10 mai, le jour où l'Allemagne a lancé sa grande offensive à l'ouest, et le 30 juin, soit huit jours après la signature de l'armistice. Le ministre de la Justice, M. Raphaël Alibert, a expliqué que le décret vise les Français qui ont émigré à l'étranger et qu'il atteint le général Charles de Gaulle et ceux qui se sont rendus à Londres pour poursuivre la lutte contre l'Allemagne, de même que les personnes qui ont gagné le Canada ou les Etats-Unis. M. Alibert a ajouté que l'on ne prendra pas de mesure de portée générale, mais que l'on jugera chaque cas séparément. Ceux qui se trouvaient dans l'armée au moment où ils ont quitté la France seront considérés comme des déserteurs. Quatre des députés qui se sont rendus en Afrique se trouvaient alors à l'armée et entrent donc dans la catégorie de déserteurs.

La peine de mort pour les combattants français

VICHY — Un décret du gouvernement Pétain prévoit la peine de mort pour les Français qui s'engagent dans n'importe quelle armée étrangère.

Des milliers de Français, sans être enrôlés dans l'armée britannique, se battent aux côtés des Anglais. On se demande si le décret les atteint.

Des marins français qui changent d'idée

LONDRES — Plusieurs centaines de marins français en route pour leur pays à bord du "Meknès", le navire marchand français coulé par les Allemands, ont changé d'idée et décidé de servir sous les ordres du vice-amiral Muselier dans la marine française "libre".

Anglais arrêtés au Japon

Onze hommes d'affaires britanniques en vue ont été arrêtés par la police militaire japonaise dans cinq villes du Japon. Ce serait la première mesure contre un supposé réseau d'espionnage britannique couvrant tout le pays, d'après le ministère des affaires étrangères japonais.

Le blé Thatcher est très populaire au Manitoba

Presque tout le blé semé au Manitoba en 1940 appartenait aux variétés résistantes à la rouille, avec le Thatcher tenant décidément la tête.

Un bulletin publié conjointement par le ministère de l'agriculture du Manitoba et le bureau fédéral des statistiques dit que la superficie totale semée en blé cette année est de 3,512,000 acres. Les différentes variétés se répartissent comme suit: Thatcher, 2,052,300 acres; Renown, 969,800 acres; Regent, 53,200 acres, toutes variétés résistantes à la rouille; Durum, 367,500 acres; autres variétés, 63,200 acres.

En 1939, la superficie totale semée en blé fut de 3,201,000 acres. Le grain fourrager au Manitoba, cette année, couvre 2,797,800 acres, une augmentation de 22% sur 1939.

Un cas de trahison en Saskatchewan

REGINA — Pour la première fois depuis l'époque de Louis Riel —il y a 55 ans—un homme est accusé de trahison devant un tribunal de la Saskatchewan. C'est John Petro Bold, cultivateur de Marcelin, dans le nord de la province. Il aurait tenté de persuader Odilon-Ernest La Prairie, futur aviateur canadien, de trahir son pays en lui indiquant un moyen de servir l'ennemi lorsqu'il survolerait sont territoire. C'est sur la dénonciation de La Prairie que Bold a été arrêté.

Le coulage du "Lancastria"

LONDRES — On apprend de source autorisée que 2,823 personnes manquent à l'appel à la suite de la perte du paquebot Lancastria, de la ligne Cunard-White Star, qui se trouvait à l'ancre au large de Saint-Nazaire, lors de l'évacuation des troupes anglaises de France. On connait 2,477 survivants — il y avait 5,300 personnes — et il est possible qu'un certain nombre d'autres aient réussi à gagner la côte à la nage. Ce sont des avions allemands qui ont atteint le paquebot de 16,243 tonnes, qui a chaviré, ce qui fait que l'on n'a guère pu utiliser les chaloupes de sauvetage.

D'autres partisans d'Arcand sont arrêtés

MONTREAL — La Gendarmerie royale canadienne, aidée de la police provinciale et de la Sûreté municipale, a appréhendé des personnes du parti de l'Unité Nationale que l'on accuse de continuer l'oeuvre d'Adrien Arcand dans la métropole. Ces personnes ont été dirigées immédiatement vers des camps de concentration. A Chicoutimi et à Jonquière, deux autres personnes ont aussi été arrêtées et sont détenues en vertu de la loi fédérale des mesures de guerre.

OTTAWA — Deux mille nouveaux réfugiés d'Angleterre sont arrivés lundi dans un port du Canada. Plus de mille sont des enfants.

LONDRES — Neville Chamberlain, lord président du conseil, est entré lundi dans un hôpital pour y subir une opération.

Le Douzième Pèlerinage Annuel à Saint-Joseph d'Otterburne

Programme de la journée du dimanche 4 août. — Conférence par M. le Magistrat Henri Lacerte, de Saint-Boniface.

Nous invitons nos catholiques à prendre part à notre 12e pèlerinage régional organisé en l'honneur de saint Joseph pour le dimanche 4 août prochain, sous le haut patronage de Nos Excellences Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface et Mgr l'Archevêque Coadjuteur.

Programme

10 h. 15 — Messe solennelle en plein air. Célébrant, R. P. Hector Côté, C.S.V., le premier prêtre Clerc de Saint-Viateur du Manitoba. Sermon, R. P. C.-J. Pilon, O.M.I.

2 h. 30 — Conférence par M. le magistrat Henri Lacerte, de Saint-Boniface. Présentation par M. Edmond Préfontaine, député de Carillon. Remerciements par M. l'abbé J.-A. Sabourin, curé de Saint-Pierre.

3 h. 30 — Bénédiction du T. S.-Sacrement. Bénédiction des malades. Vénération de la relique de saint Joseph. Le milieu du jour est consacré à la partie agricole. Dans chaque département de la ferme, des personnes qualifiées donneront au public les renseignements demandés.

N.B.—Le clergé est invité à prendre le diner et le souper à notre table.

AVIS

1. Messes. Des messes de communions seront dites de 6 à 10 h.

2. Confessions. Des confesseurs seront à la disposition des pèlerins.

3. Chant. Tout le monde est invité à chanter.

4. Tenue. Entendre la sainte messe (messe de précepte) avec respect et dévotion. Garder le silence. Pas de respect humain pour prier. Avoir une tenue digne. Porter des toilettes décentes.

5. Caractère de la fête. Fête religieuse, pas une fête mondaine. Saint Joseph n'intercède auprès du bon Dieu que pour ceux qui le méritent.

6. Repas. La Maison Saint-Joseph ne servira pas de repas. Prière d'apporter son diner. On pourra se procurer sur le terrain des liqueurs douces et des rafraichissements.

7. Respect de la propriété. Ne pas détériorer les arbres, ne pas toucher aux fruits.

8. Autobus. Les pèlerins de St-Boniface et de Winnipeg s'adresseront au plus tôt à M. Létienne, marchand de la rue Taché, à St-Boniface.

Le Père Directeur.

A Ste-Anne de Beaupré, P.Q.

SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRE, P.Q. — Environ 5,000 personnes participaient, jeudi soir, à la procession aux flambeaux qui se fit dans le parc qui entoure la basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré et sur le flanc de la falaise qui surplombe le temple de la grande thaumaturge canadienne. La foule pria et chanta en l'honneur de la Mère de la Vierge et implora sa puissante protection pour notre pays en guerre. On porta la statue de sainte Anne.

Dans le cortège, on remarquait Son Eminence le cardinal Villeneuve, archevêque de Québec, suivi de Leurs Excellences Mgr Alexandre Vachon, archevêque d'Ottawa, Mgr Joseph Charbonneau, archevêque coadjuteur de Montréal, Mgr F.-X. Ross, évêque de Gaspé. Mgr l'archevêque de Québec était accompagné de Mgr Wilfrid Lebon, P.D., et de Mgr Elias Roy, P.D.

Dans l'après-midi, Son Eminence le cardinal avait officié aux premières vêpres de Sainte-Anne, en présence d'un nombreux clergé et de la foule des pèlerins.

Toutefois, c'est vendredi, en la fête de sainte Anne, que les pèlerins étaient le plus nombreux. Son Excellence Mgr Alexandre Vachon, archevêque d'Ottawa, a officié à la messe pontificale, à laquelle ont assisté le lieutenant-gouverneur de la province, Sir Eugène Fiset, et l'honorable Oscar Drouin, ministre du commerce et de l'industrie. Son Eminence le cardinal Villeneuve a adressé la parole aux pèlerins et a sollicité de tous un redoublement de ferveur pour intercéder auprès du Très Haut en faveur de la paix. M. l'abbé Nap. Pépin, supérieur du Séminaire de Sherbrooke, a donné le sermon en français, et M. l'abbé E.-G. Grandgell, de la Nouvelle-Orléans, a parlé en anglais.

La peine de mort pour la trahison

OTTAWA — La Chambre des Communes a voté à la presque unanimité une loi qui comporte la peine de mort pour ceux qui trahiront le Canada en aidant l'ennemi ou en entravant les efforts des forces de Sa Majesté.

Cette mesure, présentée le 8 juillet par le ministre de la Justice, l'hon. Ernest Lapointe, sur la recommandation du comité parlementaire nommé pour reviser les règlements de la défense du Canada, a été adoptée en troisième lecture et référée au Sénat.

L'adoption de cette loi draconienne contre le sabotage et les activités de la cinquième colonne est un triomphe pour M. Arthur Slaght (lib., Parry Sound), qui avait recommandé une telle mesure dès le début de la session.

Va-t-on venir à un compromis?

OTTAWA — La loi d'arrangement des dettes des cultivateurs du Manitoba est restée en plan à cause de la mauvaise volonté du Sénat qui veut que l'arrangement de la commission soit soumis au tribunal. Il est probable que les deux Chambres auront une conférence à ce sujet. On se ralliera peut-être à un amendement de compromis du député W. A. Tucker. Si un accord est impossible, le projet de loi semble devoir être abandonné.

Noces de diamant à Saint-Charles



M. et Mme Charles Caron, deux vénérables pionniers de Saint-Charles, célébraient samedi dernier le 60e anniversaire de leur mariage. On lira le compte rendu de la fête en page 6. La Liberté offre ses félicitations et ses meilleurs voeux aux jubilaires.

LA GUERRE AU JOUR LE JOUR

Mercredi 24 juillet

Une furieuse bataille aérienne s'est livrée aujourd'hui au-dessus de l'estuaire de la Tamise. Les aviateurs allemands ont attaqué un convoi de navires marchands et ont été dispersés par les aviateurs anglais. Une soixantaine d'appareils ont participé à l'engagement. Cinq appareils allemands ont été abattus. Trois autres ont été descendus au cours d'attaques sur la côte en Angleterre et en Ecosse.

Les aviateurs italiens ont attaqué jusqu'ici la grande base anglaise de Malte à plus de 80 reprises. Ils auraient fait de nombreuses victimes chez les civils au début, mais la population aurait depuis lors appris à se mettre à l'abri. Les dommages aux objectifs militaires seraient insignifiants.

Jeudi 25 juillet

Un convoi composé de 21 petits navires côtiers escortés par des chalutiers anglais a été fortement attaqué par des vagues successives d'environ 30 avions allemands. Cinq petits navires ont été coulés. Ils avaient un déplacement total de 5,104 tonnes. Cinq autres petits navires d'un déplacement total de 5,133 tonnes ont subi des dommages et l'un d'eux qui jaugeait 554 tonnes a dû s'échouer.

On apprend de source bien informée que l'aviation anglaise, grâce à ses attaques répétées contre l'Allemagne et les régions occupées par l'Allemagne, a rendu extrêmement difficile l'utilisation des bases existantes et l'établissement de nouveaux aérodromes le long de la Manche et de la mer du Nord pour des attaques aériennes massives contre la Grande-Bretagne. Les Anglais auraient effectué plus de 1,000 attaques aériennes contre d'importants objectifs militaires et industriels au cours des trois derniers mois.

La Royal Air Force a connu aujourd'hui sa meilleure journée depuis le début de la guerre: elle a descendu 28 appareils allemands, ce qui porte à 211 le nombre des appareils détruits depuis que les Allemands ont commencé leurs attaques aériennes contre la Grande-Bretagne, le 18 juin dernier.

Vendredi 26 juillet

Les avions de la Royal Air Force ont, au cours de leurs attaques nombreuses et étendues sur un vaste territoire dans la nuit de jeudi à vendredi, mis le feu à des dépôts d'essence en six localités différentes de l'Allemagne: Brême, Sterkrade, Bottrop, Cauorop, Rauxel, Dormund et Kamen. Les aviateurs anglais ont également attaqué au cours de cette nuit des fabriques d'avions à Kassel, Eschwege et Gotha, 14 aéroports, le canal Dormund-Ems, les quais de Hambourg, des hauts fourneaux dans la Ruhr.

Samedi 27 juillet

Afin de prévenir autant que possible la disette parmi un million de personnes environ dans la France occupée, l'armée allemande d'occupation libère, rapporte-t-on, des centaines de mille soldats français emprisonnés et les conduits en France libre.

Dimanche 28 juillet

Le gouvernement britannique, après avoir saisi trois bateaux roumains dans les eaux égyptiennes, proteste contre l'attitude pronazie de Bucharest et se considère libre de prendre d'autres mesures de représailles.

Le service des trains entre la partie occupée et la partie non occupée en France est ordonné par les autorités allemandes. On regarde cette mesure comme une préparation de la grande offensive contre l'Angleterre.

Lundi 29 juillet

On rapporte que 23 avions allemands ont été abattus sur les côtes britanniques, au cours d'une grande bataille aérienne à laquelle 100 aéroplanes ennemis au moins ont pris part.

Douvres est l'objet d'une attaque massive des bombardiers allemands, dont 15 sont descendus. La bataille n'a duré que 15 minutes.

Le contre-torpilleur "Wren" (1,120 tonnes) est coulé, frappé par une bombe.

Mardi 30 juillet

Les Allemands ont renouvelé leurs attaques aériennes pendant la nuit et ce matin. Un quartier ouvrier d'une ville du sud-est a été particulièrement éprouvé.

On croit que l'Allemagne a donné à la Roumanie jusqu'au 15 septembre pour régler ses différends territoriaux avec la Hongrie et la Bulgarie.

Pourquoi le maréchal Pétain a dû demander l'armistice

Le journal Irish Press, de Dublin, du 8 juillet courant, publie sous le titre: "Pourquoi la France a dû demander l'armistice", la nouvelle suivante:

"Le communiqué suivant — que l'on déclare être le premier à venir à l'Irlande, de la part du gouvernement français, depuis l'armistice — est publié par la Légation française à Dublin:

"Il y a eu et il reste encore beaucoup de malentendus sur les raisons qui ont forcé le gouvernement du maréchal Pétain à demander un armistice à l'ennemi plutôt que de transférer le siège du gouvernement en Afrique du Nord et de là continuer la lutte avec les forces et les ressources diminuées dont il disposait encore.

"On ne conteste pas que toute résistance ultérieure sur le sol français fût vouée à la faillite. Les armées françaises étaient rompues; il n'y avait plus de troupes de renfort fraiches et les approvisionnements étaient pratiquement épuisés. Il ne restait de munitions pour l'artillerie, les forces motorisées et l'infanterie que pour un jour ou deux.

"Avec ou sans armistice, les hostilités sur le sol français touchaient à leur fin. Sans l'armistice, la complète occupation de tout le sol français n'était plus qu'une question de jours. L'armistice a empêché cette occupation complète.

"Le gouvernement français n'avait qu'une seule alternative: demander un armistice ou laisser la France entièrement entre les mains des envahisseurs. Devant cette alternative des raisons humanitaires ont forcé le gouvernement à demander l'armistice.

Plus de 8,000,000 de réfugiés

"Plus de 8,000,000 de réfugiés—y compris deux millions de Belges—étaient répandus sur les routes ou dans les villes et villages déjà encombrés du sud de la France, et avec peu ou pas de ressources.

"A part les autres raisons majeures, on peut imaginer combien les opérations militaires au milieu d'une masse grouillante de réfugiés devenaient impossibles. Une pareille transhumance soulevait d'innombrables difficultés de toute sorte, économiques, administratives, sociales, financières, et par-dessus tout, la santé de toute la population était gravement compromise. On ne pouvait laisser la solution de pareils problèmes ni à l'ennemi envahisseur ni aux autorités locales désorganisées, sans mettre en danger l'existence même de ces millions de réfugiés et de plus celle de toute la population de la France.

"Où il y a de la vie il y a de l'espoir. Il fallait sauvegarder à tout prix la vie même et l'existence physique du peuple qui constitue la nation française, et la seule chance qui restait c'était la reddition formelle".

Les Italiens ridiculisent le discours de lord Halifax

ROME — La presse italienne et les cercles politiques ont eu des réactions de haine après le discours de lord Halifax et l'ont ridiculisé.

Le ressentiment est dû au fait que l'un des plus grands pacificateurs a rejeté fermement ce que l'on appelle ici "l'offre humaine et généreuse du fuehrer". Le ridicule s'attaque au caractère religieux du discours.

Les cercles politiques sont d'avis que le discours ressemblait plus à une invitation à la prière qu'à un discours politique. Ils trouvent que l'ironie a sa place devant cet appel de lord Halifax pour une croisade de la chrétienté et en faveur d'une sixième colonne de la prière. Un Italien a dit que ça ressemblait à un sermon de l'archevêque de Canterbury, mais il a admis que le ton était négatif et ne comportait aucune ouverture de paix.

Le gouvernement belge

LONDRES — Le gouvernement belge, excepté deux ministres, serait dans un coin de France non occupé par les Allemands, d'après ce que le sous-secrétaire Butler a dit en Chambre des Communes.

Pour empêcher les avions nazis d'atterrir



Voici comment l'Angleterre espère écarter le danger de l'invasion par l'air. La photographie d'en haut montre de gros piliers de ciment édifiés sur le côté des routes pour empêcher les avions d'atterrir. Celle d'en bas illustre des ponceaux en ciment destinés à rendre inutilisables certaines plaines comme terrain d'atterrissage.

Le blocus efficace gage de victoire

Le blocus efficace est l'arme la plus redoutable en temps de guerre. Il tarit les sources d'approvisionnement de l'ennemi, le force à réduire sinon à suspendre momentanément sa fabrication de munitions et d'armements et met souvent en état d'infériorité matérielle des armées qui disposent d'une supériorité numérique.

Nous sommes en guerre avec l'Allemagne et l'Italie, deux nations auxquelles notre puissante alliée, la Grande-Bretagne livre sur mer d'héroïques combats. Quelques destroyers canadiens se sont signalés aux côtés des croiseurs de notre alliée, dans cette lutte quotidienne pour la maîtrise des mers et la victoire finale qu'elle comportera.

Les nazis et les fascistes sont maintenant en France, les premiers occupant tous ses ports de l'Atlantique et de la Manche, les autres contrôlant tous ses ports méditerranéens. Il saute aux yeux que si le blocus allié ne s'étendait pas, à l'heure actuelle, aux régions occupées et contrôlées de France, ce serait approvisionner directement l'ennemi. Voudrait-on faire parvenir quelque argent en France, établir quelque commerce avec les Français pris dans le cercle de fer germano-italien qui étreint le pays, ce serait livrer aux chefs de l'occupation et du contrôle, des devises, des secrets ou des approvisionnements dont ils s'empresseraient de s'emparer plutôt que de les envoyer à leurs destinataires. Mais le blocus maritime est effectué selon des lois internationales qui, si elles n'ont jamais été respectées par l'Allemagne et l'Italie, ont été fidèlement mises en application par la Grande-Bretagne.

Fonctionnement du blocus

Pour effectuer avec justice le contrôle de la contrebande de guerre, la flotte anglaise tient compte de la destination de la marchandise et de sa nature. En ce qui concerne la destination, une marchandise ne peut être légitimement saisie que lorsque la puissance qui exerce les droits de visite et d'arraisonnement apporte des preuves ou peut invoquer des présomptions suffisamment graves, établissant que la marchandise est à destination directe ou indirecte de l'ennemi. Un contrôle analogue s'applique aux exportations de l'ennemi pour les mêmes raisons, puisqu'en retour des marchandises qu'il cherche à vendre et à livrer, il espère toucher l'argent nécessaire à la conduite de la guerre ou, si le système de troc prévaut, les matières premières essentielles à ses industries de guerre.

Pour prendre en considération la nature de la marchandise, importée ou exportée, on fait une distinction entre la contrebande absolue ou conditionnelle. La contrebande est absolue si elle s'applique aux échanges d'objets qui ne peuvent être utilisés que pour la conduite de la guerre; elle est conditionnelle si elle porte sur un échange de produits susceptibles de servir aux usages de la guerre comme à des usages pacifiques. En raison du droit de réquisition qu'utilisent les pouvoirs publics surtout dans les pays totalitaires, la distinction entre les deux sortes de contrebande est de plus en plus difficile à effectuer. C'est ce qui explique l'évolution survenue dans la rédaction des listes de contrebande. La Grande-Bretagne qui, lors de la dernière guerre, avait fait figurer 42 articles sur sa liste de contrebande absolue et 22 sur sa liste de contrebande conditionnelle, s'était résolue à supprimer ces distinctions en 1916. Ce n'est qu'en 1939 que Londres a repris des listes distinctes où, par contrebande absolue, on fait figurer le matériel de guerre, les carburants, les moyens de transport, les pièces de monnaie, lingots, devises et reconnaissances de dettes. Par contrebande conditionnelle on comprend les vivres, vêtements, matières premières de toutes sortes.

Pour surveiller l'application du contrôle de la contrebande, et pour conformer son action aux principes du droit international public, le gouvernement britannique a institué une procédure spéciale offrant toutes garanties aux navires neutres arraisonnés et aux cargaisons soumises au droit de visite. Lorsqu'un navire suspect de transporter une marchandise de contrebande est arraisonné, il est immédiatement conduit dans un port où un comité de contrebande examine sans délai tous les témoignages et les pièces justificatives qui le concernent. Le comité peut ordonner, à la suite de cet examen, soit le relâchement du navire, soit sa mise sous séquestre aux fins d'enquêtes complémentaires, soit la saisie de la cargaison. Si la saisie est ordonnée, l'affaire est soumise, en Angleterre, au Tribunal des prises. C'est une institution historique qui est appelée, en statuant sur la légitimité de la saisie, à ratifier ou à annuler la décision du Comité de contrebande. Les débats sont publiés et les intéressés ont toute latitude pour défendre leur cause.

L'annulation d'une saisie particulière entraîne toujours, en Angleterre, la restitution de la cargaison à son propriétaire ou son dédommagement.

On peut donc constater par les explications données ci-dessus, que l'organisation d'un blocus efficace, effectué par une nation qui s'appuie sur le droit international public, n'est pas laissée à l'arbitraire du premier marin venu, mais qu'elle repose sur des principes de justice qui sont l'enjeu même de cette guerre.

Le régime en France n'est pas fasciste, dit William Bullitt

NEW-YORK — Le New-York Times publie une entrevue donnée par M. William C. Bullitt, ambassadeur des Etats-Unis en France, lors de son arrivée à New-York. Voici la substance de cette entrevue:

"William C. Bullitt, ambassadeur américain en France est revenu aux Etats-Unis, avec des louanges pour le maréchal Henri-Philippe Pétain, et le peuple français; il repousse la prétention que le gouvernement Pétain ait constitué un véritable Etat fasciste. Il a aussi refusé d'ajouter foi aux rumeurs selon lesquelles l'assistant premier ministre Laval serait le véritable chef du régime de reconstruction de la France.

"M. Bullitt est revenu à bord de l'avion transocéanique Dixie, de la Pan American Airways, après un retard de quatre jours à Horta, aux Açores, dû à des difficultés de moteurs. Il est venu à titre de courrier auprès du président Roosevelt et du secrétaire d'Etat Cordell Hull avec lequel, dit-il, ses communications confidentielles ont été suspendues depuis le 12 juin. Il est parti de Vichy, le 11 juin, le jour même où le maréchal Pétain a assumé les fonctions dictatoriales du nouvel Etat français.

Pas de prédiction

"Abandonnant son mutisme habituel à l'égard des reporters, M. Bullitt leur a accordé une entrevue de vingt minutes, au cours de laquelle, il s'est imposé une réserve absolue sur deux genres de questions: il a refusé de parler des erreurs commises par la France dans le passé et qui ont amené la victoire allemande; et il a refusé de faire des prédictions pour l'avenir, soit pour la France, soit pour l'Angleterre.

"Il a parlé de l'entrée des Allemands dans Paris et du bombardement aérien où il faillit perdre la vie; de l'encombrement dans Vichy où quatre télégraphistes tentèrent vainement de répondre aux exigences du service par câble d'une capitale nationale, et de la tâche colossale qui attend le gouvernement Pétain dans son effort pour rétablir de l'ordre dans "un désordre désespérant".

Le peuple français

"Le peuple français, dit M. Bullitt, garde toutes les magnifiques qualités qu'il a toujours eues. Le soldat de 1940 fut tout à fait l'égal du soldat de 1914. Je ne veux pas entrer dans les erreurs qui ont amené la chute de la France, mais je tiens à dire que le peuple français reste intact.

"En France, aujourd'hui, il y a 19,500,000 personnes sur les routes, réfugiés qui ont fui de leurs maisons. Les ponts sont rompus, les chemins sont encombrés, les communications sont à peu près inexistantes, et il n'y a pas d'essence. La France doit faire face à un problème de reconstruction qui compte parmi les plus difficiles auxquels une nation ait à faire face.

"Le maréchal Pétain est universellement respecté en France, comme d'ailleurs dans le monde entier. Il fait de son mieux pour rétablir l'ordre dans un désordre désespérant — notez que je ne veux pas laisser entendre par là qu'il y a désordre dans la population. Quant à l'avenir, je ne veux rien prédire. Tout d'abord je dois parler au président et au secrétaire d'Etat".

Pas de France fasciste

Comme un reporter lui parle de la France "fasciste", M. Bullitt répond:

"Je ne crois pas juste de parler d'Etat fasciste. Le maréchal Pétain a une réputation extraordinaire et il est parfaitement honnête et droit".

En réponse à une autre question suggérant que l'assistant-premier ministre Pierre Laval est le véritable maître, M. Bullitt répond: "Pétain est le véritable maître. Il fait de son mieux, dans une situation extraordinairement difficile".

M. Bullitt a décrit le bombardement aérien où il faillit perdre la vie. Il était à déjeuner dans les bureaux d'administration dans le nouvel édifice du ministère de l'Aviation, voisin d'un aérodrome.

"Les bombes commencèrent à tomber. Nous pouvions les voir descendre, mais sans apercevoir les avions. Il y en avait 23 en tout. Une des bombes a atteint un édifice et l'a démoli. Personne d'entre nous ne croyait que l'on bombarderait le ministère, mais les bombes se rapprochèrent et nous décidâmes que ce serait une bonne idée de descendre.

"Juste comme nous quittions la salle, une bombe est tombée sur le toit et l'a presque traversé. Elle s'est immobilisée dans le toit. Heureusement, c'était une bombe à retardement et elle a explosé une heure plus tard".

A Paris pendant l'occupation

M. Bullitt dit que le gouvernement français lui a demandé d'informer les commandants militaires allemands qu'il demeurerait à Paris et de leur demander de prendre les mesures nécessaires pour protéger l'ambassade. M. Bullitt dit que, selon lui, le message a été livré sept ou huit heures avant l'entrée allemande.

"Ce fut une affaire tout à fait tranquille et ordonnée. Je suis allé dans la ville tout comme à l'ordinaire et j'ai été traité avec la plus parfaite courtoisie et le plus grand respect partout. Le lendemain de l'occupation, le général von Studnitz m'a fait une visite de courtoisie. Je lui ai dit qu'il y avait trente édifices d'ambassades et de légations qui se trouvaient temporairement sous mes soins, et nous avons débattu les moyens propres à les protéger. Jusqu'à mon départ de Paris, aucun de ces édifices n'a été occupé".

L'Anglais aura son franc parler

LONDRES — Le premier ministre Churchill a redonné à la nation britannique, son ancien droit de parler librement en annonçant aux Communes la revision de toutes les sentences prononcées pour "des paroles imprudentes".

L'expérience qu'on a faite d'une campagne de "Silence! Silence!" ("Hush hush!") a démontré que la nation entend continuer d'user de son droit de discuter ce qui l'intéresse le plus dans le moment: la guerre.

La part de l'Eglise dans la reconstruction de la France

GENEVE — Un correspondant spécial du journal la "Tribune" écrit de Lyon que l'Eglise catholique exerce une grande influence dans la reconstruction de la nation française. "La vieille querelle de l'Eglise et de l'Etat appartient au passé", écrit-il. "Le clergé catholique est directement associé aux efforts de reconstruction nationale".

Pour démontrer la coopération qui existe entre l'Eglise et le gouvernement, le correspondant signale que le 14 juillet, les autorités civiles et militaires ont assisté à la messe, fait sans précédent.

Le même correspondant ajoute que le cardinal Gerlier, archevêque de Lyon et primat des Gaules, a donné son entière approbation au programme de reconstruction élaboré par le maréchal Henri-Philippe Pétain.

La France et ses colonies d'Amérique

VICHY — On apprend de source officielle que le gouvernement français est résolu à conserver ses possessions d'Amérique, en dépit du projet déposé à la conférence des républiques américaines à la Havane, pourvoyant à l'institution d'un "séquestre collectif" des colonies des Etats européens vaincus. A propos du discours de M. Cordell Hull, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, un porte-parole du ministère Pétain affirme que les armistices franco-allemand et franco-italien ne modifient en rien le statut des colonies françaises d'Amérique. Le gouvernement aurait même chargé un envoyé d'étudier le développement futur de ces colonies "dont les habitants n'ont jamais cessé de manifester leur loyauté envers la France".

Les légions françaises sont prêtes

LONDRES — Un journaliste, représentant le général de Gaulle, chef du comité national français en Angleterre, a annoncé que les forces armées de "tous les Français libres" sont prêtes à servir dans ce pays.

Ces forces comprennent les soldats les plus courageux du monde qui se sont battus dans la légion étrangère française pendant plus de vingt ans.

Le général de Gaulle a été reconnu par le gouvernement britannique comme "chef de tous les Français libres".

Pour reconstruire la France

VICHY, France — Le gouvernement du maréchal Pétain vient d'adopter un décret qui vise à attacher les Français à la terre en sauvegardant le patriotisme familial. Le domaine agricole dont la valeur ne dépasse par 400,000 francs français ou $4,000—la restriction n'était autrefois que de 200,000 francs—est désormais indivisible: le propriétaire n'a plus le droit de diviser son bien, même s'il a plusieurs enfants. Le chancelier Hitler a adopté une loi semblable en Allemagne en 1933 pour créer une paysannerie, mais la France ne fait, par ce décret, que revenir à ses institutions traditionnelles.

La finance

Le gouvernement français vient de promulguer toute une série de décrets qui accorde des prêts aux entreprises industrielles ainsi qu'à certaines colonies et qui stabilisent le taux d'échange du franc belge et du franc français. On prêtera jusqu'à 200,000 francs aux entreprises industrielles pour une période de trois mois, afin de leur permettre de payer des salaires et de se procurer les matières premières indispensables. On a avancé 500,000,000 de francs à l'Algérie et 100,000,000 de francs à la Tunisie pour permettre à ces colonies de s'assurer leurs approvisionnements en vivres. Grâce à une entente avec le gouvernement belge, 500 francs belges vaudront désormais 722 francs français.

Le ministre des finances, M. Bouthillier, a annoncé qu'il se rendrait à Paris pour y réorganiser son ministère. Il a exprimé le désir de prendre les mesure voulues pour que la Bourse, les banques, les compagnies d'assurance se remettent bientôt à fonctionner normalement.

Le secrétaire général des communications, M. Pierre Cathala, a déclaré que les employés du téléphone retourneraient à Paris immédiatement pour rétablir le service. Le ministre des communications, M. François Piétri, a déclaré qu'il faudrait plusieurs années pour rétablir les communications au niveau d'avant-guerre en France. La pénurie de charbon, de pétrole, de matériel roulant a restreint au minimum les communications sans compter que quelque 700 ponts et quatre postes de T. S. F. ont été détruits.

Trêve de critiques

Un autre décret vient de soumettre la presse et la radio au contrôle du vice-président du conseil, M. Pierre Laval. Les journaux français ne manquent pas de rappeler à la population qu'il y a quelque chose de changé et le Moniteur, de Clermont-Ferrand, demande aux Français de ne pas abuser de l'esprit critique.

Le problème juif

Le journal Paris-Soir réclame une solution énergique et définitive du problème juif. "Le nouveau gouvernement, dit-il, devrait ouvrir un débat qui mettrait en pleine lumière les noms et les agissements des responsables de la guerre et de nos désastres. Certaines méthodes capitalistes doivent être complètement réformées. Nous avons vu se multiplier les Juifs qui ont attaqué les centres nerveux du pays pour s'emparer des leviers de commande. Une solution énergique et totale du problème juif est l'une des conditions essentielles de notre résurrection".

Les cathédrales de France

Les cathédrales de Reims, de Chartres, de Tours et de Nantes n'ont subi aucun dommage au cours de la présente guerre. Les traces de bombes qu'on a relevées sur une tour de la cathédrale de Reims datent de l'autre guerre. Quant à la cathédrale de Chartres, on avait enlevé et mis à l'abri les célèbres verrières dès le mois de septembre dernier.

On constate en France un renouveau de foi et de piété. Au moment où l'on constate avec satisfaction que l'ennemi n'a pas touché aux cathédrales, on remarque une fréquentation plus considérable des églises. Le maréchal Pétain n'a pas craint de dire, et beaucoup le pensent avec lui, que l'une des principales causes de la défaite de la France a été le discrédit des valeurs morales chez ceux qui forment la France officielle. On signale comme exemple du renouveau catholique français le retour des Chartreux à leur ancien monastère de la Grande-Chartreuse, dans le Dauphiné. On avait chassé ces religieux de leur monastère il y a trente-sept ans. Pétain les a rappelés dès le lendemain de l'armistice. Enfin, on fait observer que les Jeunesses catholiques de France contribuent largement à la renaissance religieuse française.

VOLUME XXVIII — WINNIPEG, MAN., MERCREDI 31 JUILLET 1940 — NUMERO 13

LA LIBERTÉ

Notes de la Semaine

L'enregistrement national

Nos lecteurs trouveront dans ce numéro des renseignements complets au sujet de l'enregistrement national, qui doit avoir lieu à travers tout le pays les 19, 20 et 21 août. Nous les invitons à en prendre connaissance et à s'y conformer strictement.

Tous les hommes et toutes les femmes du Canada âgés de seize ans et plus doivent se faire enregistrer. Seuls sont exemptés les religieuses cloitrées, les militaires en service actif, les personnes détenues en prison ou dans les institutions mentales. Tous les autres sont tenus de se présenter et de répondre au questionnaire, même ceux dont on ne peut attendre aucun service.

L'enregistrement ne se fera pas à domicile, mais dans des locaux qui seront désignés à cet effet dans chaque arrondissement électoral de toute circonscription fédérale. Les personnes incapables de se rendre aux bureaux seront seules enregistrées chez elles.

Chaque homme aura à répondre à dix-huit questions et chaque femme à dix-neuf. (Nous les avons données dans notre dernier numéro). Toutes les informations fournies seront tenues confidentielles. Chaque personne enregistrée recevra un certificat d'enregistrement qu'elle devra porter sur elle et présenter au besoin.

Cette mesure de guerre de l'enregistrement national ne doit pas être traitée à la légère. Des amendes et la prison sont prévues pour ceux qui essaieraient de s'y soustraire, de donner de faux renseignements ou de commettre quelque fraude que ce soit. Ceux qui, pour raison d'absence du pays, n'auraient pu se faire enregistrer à la date indiquée, devront le faire dans les trente jours à un bureau de poste. Les jeunes gens et les jeunes filles sont astreints à la même formalité dès qu'ils atteignent l'âge de seize ans.

L'entraînement militaire

L'enregistrement une fois accompli, on fera le classement des hommes de 21 à 45 ans bons pour subir un entraînement militaire, soit immédiatement, soit plus tard. On tiendra compte des industries essentielles du pays. Il est entendu que les fils de cultivateurs ne seront pas appelés à l'époque de la moisson ni des autres travaux urgents.

La première catégorie des hommes d'âge militaire—les célibataires de 21 ans—seront convoqués probablement dans deux mois. Ils subiront une période d'exercice militaire de 30 jours et seront versés dans la milice non-permanente. Après quoi on les renverra dans leurs foyers et une autre catégorie sera appelée. Tous attendront ensuite d'entrer en service actif, selon les besoins. Beaucoup s'engageront sans doute comme volontaires pour le service outre-mer.

L'enregistrement fera aussi connaître le nombre de femmes susceptibles d'être employées pour le service de guerre. Il est possible qu'on les utilise de plus en plus au Canada, comme on le fait en Angleterre. Des milliers d'entre elles ne demandent qu'à servir.

Ce travail de l'enregistrement va requérir toute une armée d'hommes et de femmes pour être mené à bien. Le gouvernement fait appel à tous les volontaires désireux de donner gratuitement un peu de leur temps pour cette entreprise nationale. Même ceux qui ne peuvent disposer que de quelques heures seront les bienvenus. Qu'ils s'adressent dès maintenant au registraire de leur circonscription électorale.

Il est inutile d'insister pour que chacun accomplisse généreusement son devoir les 19, 20 et 21 août. Tous nous désirons faire quelque chose pour aider à la victoire. L'enregistrement national nous fournit une occasion unique de coopérer avec les autorités sur qui repose l'organisation de notre défense et d'accomplir notre humble part dans l'oeuvre commune.

La récolte de 1940

La question de la mise sur le marché de la récolte de 1940 présentait de graves difficultés, à cause de la situation de plus en plus précaire créée par le conflit européen. Le gouvernement l'a réglée d'une façon qui paraît satisfaisante et obtient l'approbation des intéressés.

Le prix de 70 sous le minot est maintenu. Les cultivateurs auraient sans doute vu d'un bon oeil un prix plus élevé; mais il faut admettre que dans les circonstances actuelles, avec le lourd fardeau de la guerre qui pèse sur le trésor fédéral, on ne peut guère espérer mieux. De plus, nous avons en ce moment un surplus formidable sans précédent et, selon toute probabilité, il augmentera encore au cours de l'année. Cela veut dire que le gouvernement aura à payer des millions et des millions de minots de blé qui ne trouveront pas acquéreurs.

La tournure prise par les hostilités n'a pas été seulement un désastre pour les Alliés: elle a entraîné une catastrophe pour l'Ouest canadien qui a vu disparaître l'un après l'autre tous ses marchés. L'Europe est à la veille d'une famine certaine; mais comme elle se trouve presque toute entière sous la domination allemande, notre blé ne peut y parvenir.

Le gouvernement a cru que dans l'état actuel des choses, le plus sage était de soutenir de ses deniers l'industrie du blé pendant une autre année de dépression. Ce n'est qu'un expédient et l'on se demande combien de temps le trésor public pourra y suffire; mais cette situation extraordinaire n'est certainemnt pas plus normale que ne l'est la situation européenne, cause de tout le mal.

DONATIEN FRÉMONT

Dans l'attente de l'invasion

On commence à trouver que l'invasion de la Grande-Bretagne subit un retard dont le motif demeure plus ou moins obscur. Il ne faudrait pas faire état des bruits de désaccords sur la tactique à suivre. Des histoires semblables ont circulé avant la grande offensive de mai, ce qui n'a pas empêché cette dernière de se déclancher, au moment voulu, avec une remarquable précision.

Il serait plus logique de supposer que la fin brusquée de la résistance française, non prévue par les Allemands, est pour quelque chose dans le délai actuel. L'heure la plus propice pour fondre sur l'Angleterre eût été, semble-t-il, au lendemain même de l'écrasement de la France, mais la soudaineté de la catastrophe a fort bien pu prendre les chefs nazis au dépourvu, avec leurs plans d'attaque non encore au point. On peut espérer que ce retard a été largement mis à profit par les Britanniques pour parfaire leur système de défense.

Berlin voudrait aussi établir une paix relative dans les Balkans avant de se lancer à fond contre l'Angleterre. La rivalité d'influence entre la Russie et l'Allemagne dans cette partie de l'Europe n'est pas d'une solution aisée. Les puissances de l'axe visent à isoler la Yougoslavie, qui cherche à se rapprocher de Moscou. La Roumanie, depuis qu'elle a cédé la Bessarabie et la Transylvanie est de plus en plus à la merci du dictateur allemand. Non contente de renoncer à la garantie de sécurité franco-anglaise, elle a expulsé les citoyens britanniques qui lui ont aidé à édifier son industrie huilière, détenu des vaisseaux britanniques sur le Danube et saisi une compagnie d'huile anglo-hollandaise. Mais cela ne veut pas dire que l'Allemagne, en retour, la protégera contre la Russie et qu'elle ne devra pas faire des concessions territoriales à la Hongrie et à la Bulgarie.

Au point où en sont rendues les hostilités en Europe, — après que les petits Etats neutres qui ont voulu maintenir jusqu'au bout leur indépendance ont subi le sort impitoyable que l'on sait, — il est curieux de constater qu'un pays neutre actuellement le plus menacé n'a pas modifié son attitude et se cramponne désespérément au principe sacro-saint de la stricte neutralité. Ce pays, c'est l'Irlande.

M. de Valera entend traiter sur un pied égal l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie. On est neutre ou on ne l'est pas. Si l'Eire est envahi, il résistera, quelle que soit la nation envahissante. Ce peut être l'Allemagne qui cherchera à utiliser son territoire pour attaquer la Grande-Bretagne; ce peut être cette dernière, qui prendra les devants et occupera l'Irlande pour mieux repousser l'envahisseur. Le premier qui viendra sera considéré comme l'ennemi.

Onze mois de guerre n'ont rien appris à M. de Valera. C'est un cas désespéré.

La situation en France au point de vue des vivres est lamentable. On avait prédit la famine pour l'hiver prochain, mais c'est dès maintenant qu'elle se fait cruellement sentir. La partie inoccupée, avec ses cinq millions de réfugiés belges et français, est la plus affectée. Le gouvernement de Vichy n'y peut rien; il est à la merci de la commission allemande de l'armistice. L'ennemi ayant raflé tous les approvisionnements lorsqu'il a pris possession du pays, et toutes les communications avec l'extérieur se trouvant coupées, le ravitaillement n'est possible que par l'Allemagne.

Dans la partie occupée par les troupes, la situation n'est guère meilleure. Incapables de nourrir les centaines de mille soldats français qu'ils détiennent comme prisonniers, les Allemands les dirigent vers le sud et les remettent en liberté; mais cela ne fait qu'augmenter le nombre des affamés qui dépendent de l'administration de Vichy.

Commentant cette pénible situation, le "Petit Dauphinois" écrit en conclusion d'un article: "On ne saurait attendre des miracles du gouvernement français. La commission de l'armistice tient à sa discrétion le sort de tous les Français dans les mois à venir, c'est-à-dire que notre existence dépend de notre loyauté à nos occupants".

Comment l'autre partie signataire de l'armistice tient-elle ses engagements envers l'adversaire malheureux qui a dû se rendre au bon vouloir du vainqueur? Le jour même de la publication de cet article, le vaisseau français "Meknès," transportant 1,300 officiers et soldats rapatriés en France en vertu des termes de l'armistice, était torpillé au large de la côte anglaise. La loyauté due aux occupants permet-elle de protester et d'exiger réparation? C'est peu probable.

Entre temps, le gouvernement de Vichy s'acharne contre les responsables de la guerre. On annonce des poursuites contre les anciens ministres Edouard Daladier, Georges Mandel, César Campinchi et Yvon Delbos. Pourquoi ceux-là et non pas d'autres tout aussi coupables? Mystère. Hitler tient évidemment à ce que la France reconnaisse officiellement que ce sont bien ses chefs politiques qui portent toute la responsabilité de son propre crime à lui. Et la loyauté aux occupants ordonne sans doute de se conformer à l'ordre de Berlin.

Ce ne sont pas ces procès burlesques qui donneront du pain aux Français affamés.

D. F.

La paix de Pie XII et la paix de Hitler

Les propagandes hitlérienne et mussolinienne ont fait grand état d'une dépêche officieuse soi-disant émanant du Vatican, dépêche qui conseillait à Londres de ne pas repousser trop vite l'appel du Fuehrer.

Et comme le vicomte Halifax a répondu négativement à Hitler, certaines bonnes âmes se sont émues. Encore un peu, elles classeraient les nazis dans le camp des dociles aux directives papales et les Alliés dans le camp des indociles.

Les opinions "officieuses" ne sont pas "officielles"

Prenons toujours avec un grain de sel ces dépêches officieuses où l'on insinue interpréter la pensée officielle de l'Eglise. Le plus souvent, ces nouvelles ont pour seul fondement l'opinion personnelle de tel ou tel prélat vivant dans le voisinage du Saint-Siège. Les agences de presse ont tôt fait de gonfler ces opinions à la hauteur du Vatican.

L'opinion du Saint-Siège au sujet de la paix, l'opinion précise du Souverain Pontife sur les bases d'une paix durable, elle est consignée en un document désormais fameux. C'est le discours prononcé à Noël par Sa Sainteté, en réponse aux voeux du Sacré-Collège.

Pie XII y précisait les "**cinq points fondamentaux d'une paix juste et honorable**", dans l'espérance que les chefs d'Etat ne refuseraient pas de les considérer "**si l'occasion s'en présentait, avec les précautions et garanties nécessaires**".

Pour apprécier à leur valeur les discours prononcés par Hitler et Lord Halifax, il importe donc de rappeler ces cinq points. Comme il serait vraiment trop long de reprendre le texte papal, nous allons en faire la synthèse en laissant à chaque point le titre que la "Documentation Catholique" lui donnait.

Les cinq points fondamentaux de la paix pontificale

Aucune paix juste et durable n'est possible sans reconnaissance du "**droit à la vie et à l'indépendance de toutes les nations, grandes ou petites, puissantes et faibles**". Et quand une nation a été violée ou absorbée, Pie XII est d'avis que l'ordre juridique exige une réparation qui doit se faire suivant des "**normes de justice et d'équité réciproques**". Pensez à la Tchécoslovaquie, à la Pologne, à la Norvège, au Danemark, à la Hollande, à la Belgique, au Luxembourg, à la France. Vous conviendrez que la paix nazie a du chemin à faire pour rencontrer cette première exigence de la paix du Pape.

Deuxième principe de base d'une paix juste et durable: **Désarmement mutuel, organique, progressif, matériel et spirituel.**

Vous admettrez que le Fuehrer n'a rien dit qui puisse trahir son intention de désarmer. Au contraire, il fait appel à l'Angleterre en comptant sur sa force matérielle et son prestige de vainqueur. Quand le Souverain Pontife fustige ceux qui font de la force matérielle "un tyrannique instrument de violation du droit" au lieu de s'en servir pour le garantir, je ne puis m'empêcher de songer aux nazis.

Pie XII recommande ensuite la création ou reconstruction d'**institutions juridiques internationales chargées de garantir l'application des traités et au besoin de les reviser**".

Cette suggestion a pour but "**d'éviter d'arbitraires et unilatérales atteintes et interprétations en ce qui regarde les conditions des traités eux-mêmes**". Sa Sainteté revenait sur le sujet dans une vibrante homélie pascale et niait à qui que ce soit le droit de rompre unilatéralement, et par la force, des engagements solennels et des traités acceptés librement.

Aussi bien le 4e point du plan du Saint-Siège comporte-t-il "**l'examen compréhensif des justes requêtes des peuples et des minorités ethniques**".

On sait que le Fuehrer s'est acheminé vers la guerre en voulant annexer au Reich les minorités allemandes vivant dans d'autres pays. Pour être bien certain de n'en pas laisser, Hitler faisait absorber par le Reich des millions de sujets qui n'étaient nullement allemands et n'avaient aucune envie de le devenir. Exemple: les Tchèques et les Polonais.

Enfin, cinquième point, le dernier mais non le moindre: **Développement chez tous du sens de la responsabilité, des vertus de justice et d'amour.** Si la justice et la charité animaient tous les hommes d'Etat, le monde vivrait en paix. Et si Hitler, au lieu de brandir l'argument de la force, avait proposé à l'Angleterre de discuter le cas de toutes les nations violés, sans oublier les nations sans espace vital, Londres n'eut pas été insensible à cet appel et l'on reconstruirait l'Europe sur des bases chrétiennes. Mais alors Hitler ne serait plus Hitler, le nazisme ne serait plus le nazisme, les démocraties elles-mêmes s'humaniseraient dans le sens des encycliques "Rerum Novarum", "Quadragesimo Anno" et "Summi Pontificatus", pour ne mentionner que celles-là.

Un abime à combler

Ce que nous avons rappelé du discours de Pie XII convaincra le lecteur que les propositions menaçantes du Fuehrer n'avaient rien de chrétiennement conciliant.

Il y a un abime entre l'attitude de Pie XII et celle de Hitler, entre la paix proposée au monde par le Souverain Pontife et celle que le Fuehrer cherche à imposer à Londres, en conquérant s'appuyant uniquement sur la force de ses armes.

Qui comblera cet abime?

Quand sera-t-il comblé?

Prions Dieu pour que ce ne soit pas trop tard.

Louis-Philippe ROY.

—(L'Action Catholique).

Le cas Pétain-Weygand

Voilà sans doute les deux hommes les plus discutés de la crise actuelle. On sait à quoi s'en tenir sur le compte de M. Churchill, de Hitler, de Mussolini, de Roosevelt. Mais de Pétain et de Weygand..?

Les deux paragons de la France conquise posent, par leur conduite, une énigme. Nous avouons qu'il parait de prime abord que ces deux militaires sont en train de prendre figure de piètres politiques. Mais les apparences nous ont menti si souvent depuis septembre dernier, surtout que ces apparences ne nous sont rendues sensibles qu'à travers le voile épais de trois systèmes de propagande adverse.

Il ne fait pas de doute que Pétain et Weygand sont sincères. Ils s'accommodent du pire comme ils le peuvent. Sans doute semblent-ils tout mettre en oeuvre pour ne pas déplaire aux occupants ni à leurs maitres? Mais avant d'aller trop loin dans nos appréciations, il vaut toujours de se rappeler que la France a été vaincue par l'Allemagne et que le moment n'est pas venu pour elle de secouer le joug de fer qu'on lui applique.

Pétain et Weygand peuvent nous apparaitre une seconde fois comme des héros. Ils auraient pu l'un et l'autre laisser leur malheureuse patrie à son sort. La France vomissait ses politiciens d'hier. Etait-ce le bon temps de déposer son gouvernement dans les mains de la même clique? Malgré leur désoeuvrement passager, les Français n'eussent pas voulu des mêmes hommes dont le nom est intimement lié à ce sabotage interne qui a eu pour résultat la défaite d'une nation vingt fois victorieuse. Il fallait donc des hommes nouveaux. Pétain et Weygand incarnaient dans l'idée de tous les Français la notion du courage et du dévouement. Ils n'avaient jamais fait de politique. On ne pouvait rien leur reprocher. Ils étaient ces hommes nouveaux. Et c'est à eux que revenait la tâche douloureuse de traverser les heures les plus sombres de l'histoire de la France.

Aujourd'hui ces deux chefs militaires, d é s a r m é s, pratiquent une politique de conciliation envers leurs nouveaux maitres. Après ce qui s'est passé, peuvent-ils procéder autrement sans exposer la France à la révolution, sans la détruire encore plus complètement par des luttes intestines. Ces deux hommes ont été placés à la tête d'un gouvernement-fantôme pour jouer le rôle de temporisateurs. Ils ne seront sans doute plus là quand viendra l'heure des suprêmes règlements.

Il est bien difficile de penser, comme tant de commentateurs et d'écrivailleurs le prétendent, que le héros de Verdun, âgé de 84 ans, fait maintenant le jeu de l'Allemagne contre ses Alliés d'hier.

Tiraillés par des informations contradictoires, nous sommes, en ces heures troublées, beaucoup trop enclins à porter des jugements définitifs sur une situation dont nous connaissons à peine les prémisses.

Clément MARCHAND.

—(Le Bien Public).

Un deuxième fils de l'hon. P. Roy entre dans l'armée

QUEBEC — Le lieutenant Philippe Roy, fils de l'hon. Philippe Roy, ancien ministre du Canada à Paris, est arrivé à Québec pour rejoindre son unité et entrer en service dans les armées de Sa Majesté.

Le lieutenant Roy sera attaché au Royal 22e régiment. L'hon. Philippe Roy a déjà un fils dans l'armée, M. Georges Roy, avocat, qui fait partie du corps royal d'aviation canadien.

"Pourquoi nous mobilisons"

Tel est le titre d'un feuillet de propagande militaire énumérant quatorze raisons justifiant la mobilisation de toutes les ressources du pays pour fins de guerre. En lui-même, ce document, en raison surtout de sa rédaction, ne retient guère le lecteur. Le sixième paragraphe n'est pas cependant sans intérêt pour nous, Canadiens français. Il se lit ainsi:

"Parce que le Canada, pays de tradition française et anglaise, où l'enseignement de la vérité ne vaut pas à ses auteurs le supplice et l'abrutissement des travaux forcés, a décidé de défendre les droits que ses sujets ont de s'instruire et de s'exprimer dans leur langue maternelle".

Sur quoi "Le Droit" d'Ottawa observe: "Si nous avons bien compris le sens de cette phrase, le Canada mobilise pour défendre les droits que les Canadiens non seulement de langue anglaise, mais de langue française, possèdent de s'instruire et de s'exprimer dans leur langue maternelle. C'est là l'un de nos but de guerre."

Voilà qui jure avec la situation de fait existant au Canada. Exception faite du Québec, le français est plus ou moins ostracisé dans toutes les autres provinces. Au Manitoba l'enseignement du français fut aboli au beau milieu de la guerre de 1914-1918. Des vétérans français qui avaient des mois durant fait le coup de feu en Europe rentrèrent au Manitoba pour constater que le gouvernement Norris ne leur permettait plus de faire enseigner leur langue, dans les écoles de la province, à leurs enfants. Si depuis le français s'enseigne au Manitoba, c'est en marge de la loi. Dans les provinces maritimes, en Saskatchewan, en Alberta, partout en dehors du Québec, notre langue est tenue à la portion congrue. Nos compatriotes doivent sans cesse batailler pour assurer sa survivance. S'il y a eu progrès ici et là dans le domaine fédéral, nous sommes encore très loin d'avoir justice.

Franchement, la propagande de guerre pourrait faire preuve de plus de doigté, sans quoi elle court grand risque d'aboutir à un échec.

—Le Nouvelliste (Trois-Rivières).

Pour la survivance du collège classique de Saint-Boniface

Le Nouvelliste (Trois-Rivières):

Le séminaire de Saint-Boniface, au Manitoba, constitue la seule maison d'enseignement secondaire pour garçons dans cette province. C'est là que se forme l'élite qui dirige le groupe franco-manitobain et c'est là aussi que se recrute le clergé français du Manitoba. Mais la crise l'a fort atteint dans ses revenus par suite d'une diminution du nombre des élèves.

La situation est devenue si critique qu'on s'est demandé si cette institution n'aurait pas à fermer ses portes. Ce serait une rude épreuve pour nos frères du Manitoba et cela pourrait fort compromettre la cause de leur survivance.

Heureusement que les Franco-Manitobains ne sont pas des lâcheurs. Ceux qui depuis un quart de siècle maintiennent volontairement de leurs deniers l'oeuvre de l'Association d'Education du Manitoba, n'ont pas un instant songé à démissionner devant la situation difficile du séminaire de Saint-Boniface. Ils ont immédiatement décidé de lancer une campagne de souscriptions pour maintenir leur séminaire. Ils le font sur le même plan que celle qui a lieu annuellement pour recueillir les fonds nécessaires à l'Association d'Education du Manitoba. Toutes les paroisses sont appelées à souscrire; des équipes sont constituées qui, de porte en porte, recueillent les oboles, petites et grandes. A l'heure actuelle le montant recueilli dépasse $6,000 et la campagne se poursuit.

Nos frères du Manitoba nous donne un exemple magnifique de patriotisme clairvoyant et vécu. Ils auraient peut-être pu faire appel au Québec. Non. Ils préfèrent consentir eux-mêmes tous les sacrifices nécessaires au maintien de leurs maisons d'enseignement.

Une pension accordée au jeune John Verigin

REGINA — Le jeune John J. Verigin, âgé de 18 ans, qui sera peut-être un jour le chef des Doukhobors canadiens, touchera une pension de $75 par mois. C'est ce qu'a décidé le juge P. M. Anderson. L'ordre a été donné aux administrateurs de la succession.

Verigin est le neveu de feu Peter Verigin, chef des Doukhobors, décédé l'an dernier. Son père est mort et sa mère est dans un camp d'internement en Russie.

DEUX POIDS, DEUX MESURES

Trop pauvre pour donner du français à nos 150,000 compatriotes de l'Ouest, Radio-Canada trouve cependant l'argent nécessaire pour offrir un nouvel émetteur à la minorité anglaise du Québec.

QUELQUES REFLEXIONS

Au moment même où la Société Radio-Canada refuse de se rendre aux demandes des minorités françaises sous le fallacieux prétexte qu'elle n'a pas les fonds nécessaires, l'un de ses communiqués nous apprend qu'un nouvel émetteur sera inauguré lundi prochain à Marieville, P.Q., destiné spécialement à la minorité anglaise des Cantons de l'Est.

N'allons pas croire cependant que la minorité anglaise du Québec a eu à subir le régime révoltant que l'on impose à nos minorités françaises.

Simple contraste. Depuis sept ans, nous demandons du français à la radio de l'Ouest, mais la Société n'a pu trouver encore d'argent. Par contre, depuis six ans, elle a loué pour le bénéfice de la minorité anglaise du Québec, le poste émetteur de Laprairie, qui a donné des résultats satisfaisants (gave satisfactory results). Heureuse minorité anglaise!

Plus heureuse encore aujourd'hui, car elle aura à sa disposition un "immeuble dont l'architecture s'inspire des dernières créations du genre"; pour nos bons amis anglais du Québec on aura fait appel "aux dernières recherches du génie radioélectrique", on assurera "un rayonnement plus étendu", on s'est même procuré des "appareils d'un mécanisme très délicat et très coûteux".

Ainsi parle le communiqué de Radio-Canada. Et les hauts fonctionnaires de la Société viennent nous affirmer avec une désinvolture sans pareille: "Pour du français dans l'Ouest, nous n'avons pas d'argent". Et si vous revenez à la charge, vous blessez leur honneur professionnel, vous passez pour un fanatique, un fomenteur de discorde nationale. Ils sont sincères, voyez-vous, les Messieurs de Radio-Canada: "Ils n'ont pas d'argent!"

Depuis six ans ils ont loué un poste émetteur pour le service de la minorité anglaise du Québec; et depuis sept ans ils nous refusent du français car, "ils n'ont pas d'argent".

Vous leur proposez un programme raisonnable dont la réalisation coûterait à peu près rien. Mais ils vous refusent poliment en vous disant "qu'ils n'ont pas d'argent". Comme si c'était eux qui payaient de leur poche, et non pas les contribuables.

Depuis sept ans qu'on nous répond: "Nous prenons bonne note de vos demandes, nous allons voir à régler cette question". Et depuis sept ans la question n'a pu être réglée. Echappatoire ou incompétence! Messieurs, choisissez.

P.-E. BRETON, O.M.I.

La "Survivance".

Cours élémentaire d'aviation

A peine sortis de l'école préparatoire d'entrainement où, durant un stage de quatre semaines, leurs études ont porté sur les règlements et la discipline en vigueur dans les forces aériennes, de même que sur la théorie de l'aéronautique et le mécanisme de l'avion, les élèves pilotes sont envoyés à l'une des vingt-six écoles élémentaires d'aviation.

Là, sous la tutelle d'instructeurs expérimentés, les apprentis font des envolées en qualité d'élèves jusqu'à ce que, par leur compétence et leur assurance, ils a i e n t convaincu l'instructeur qu'ils sont capables de "voler de leurs propres ailes". Ainsi, soit en compagnie de l'instructeur afin d'acquérir plus d'expérience —soit seul, l'élève s'élance chaque jour à la conquête de l'air. Entre les envolées, il s'applique à l'étude théorique de l'aéronautique et autres sciences connexes.

De par ses cadres, l'école élémentaire constitue une agglomération à la fois vaste et active. En effet, outre un aérodrome mesurant, au minimum, 2,500 pieds, elle comporte de nombreux édifices et bâtiments répartis sur un terrain de 12 acres de superficie.

Les vingt-deux clubs de la "Canadian Flying Clubs Association" se sont vu confier le maintien en opération de toutes les écoles élémentaires d'aviation. Chaque club s'est constitué en compagnie particulière dotée d'une charte fédérale et d'un contrat à cette fin.

Le club assure le personnel enseignant et d'entretien. Quant au Gouvernement, il fournit les appareils et l'outillage requis. Un officier du Corps d'aviation royal canadien, aidé de quelques sous-officiers et hommes de troupe, est à la tête de chaque école. Le personnel se compose en outre de 12 à 15 instructeurs civils et d'une équipe civile, suffisante pour l'entretien et la réparation des appareils.

Aux termes du plan d'entrainement aérien du Commonwealth britannique, chaque école élémentaire sera dotée de 18 avions et de neuf appareils de réserve, de façon que l'on puisse toujours disposer de 18 aéronefs. Les modèles choisis sont le "de Haviland Moth Tiger" et le "Fleet Finch", deux types de biplans propres à l'entrainement élémentaire. Bien que moins rapides que les avions de combat, ces petits appareils très solides sont d'une stabilité reconnue et sont sensibles à la moindre manoeuvre des commandes. De plus, grâce à leur forte construction, ils présentent les meilleures garanties possibles de sécurité pour les apprentis pilotes.

Pour être propre à l'aménagement d'un aéroport, un terrain doit mesurer au moins 2,500 pieds dans tous les sens et ne présenter aucune obstruction comme, par exemple, des collines, des édifices élevés, des pylônes de réseau électrique ou des cheminées d'usines. Des lices de 2,500 pieds de longueur par 750 de largeur se dirigent dans tous les sens, en forme d'éventail, afin que, quelle que soit la direction du vent, les appareils puissent démarrer vent debout. Comme les envolées de nuit ne sont pas de rigueur, nul besoin de recouvrir les lices d'atterrissage d'un enduit protecteur et solide.

Au nombre des édifices qui comporte une école de ce genre, on compte un hangar de 112 par 160 pieds, un bâtiment destiné au logement des aviateurs, un autre servant à la fois de mess et d'hôpital, un troisième où se trouvent le mess et les locaux d'habitation des officiers et sous-officiers, enfin un quatrième où les élèves suivent les cours de théorie. En outre, l'école comprend un garage pour appareils de transport motorisé, un entrepôt pour l'outillage et les approvisionnements et un terrain de tir pour mitrailleuses, mesurant 75 pieds de longueur.

A l'école élémentaire d'aviation, l'âge des élèves oscille entre 18 et 28 ans. Les envolées s'y poursuivent de l'aurore au crépuscule du soir, interrompues par les cours de théorie ou les exercices de tir à la mitrailleuse.

De l'école élémentaire, les nouveaux pilotes sont dirigés sur l'une des 16 écoles de vol militaire, pour y suivre les cours intermédiaire et supérieur de formation aéronautique.

Apostolat de la Prière

Intention générale bénie par le Saint-Père

LE RETOUR A LA MODESTIE

Depuis longtemps, la mode a fait du vêtement féminin un instrument de perversion mondiale. Et depuis longtemps l'Eglise condamne l'immodestie dans les habits comme une cause extraordinairement efficace de scandales et d'occasions de péchés. La vie libre de notre siècle, en dehors du foyer, établit une promiscuité dangereuse. Les jeunes se croient tout permis. Le théâtre, le cinéma, avec l'amour déifié; le café, le restaurant, avec leur musique énervante; la plage, avec ses nudités, etc., tout est l'opposé de la modestie. Prions pour que tous les chrétiens se rappellent la présence de Dieu, se mettent sous la protection de la Sainte Vierge et de leur ange gardien et reviennent à la pratique de la modestie pour garder la pureté du corps et de l'âme.

Intention missionnaire

LES OEUVRES DE PRESSE

Dans les missions, comme partout, la presse sert au mal et sert au bien. L'Eglise doit opposer la bonne presse à la mauvaise, la presse catholique à la presse protestante, communiste ou irréligieuse. Il existe déjà un bon nombre de journaux, bulletins de piété et d'oeuvres catholiques dans les missions, rédigés en langues indigènes. On en compte une dizaine dans l'empire japonais, une vingtaine en Chine, soixante-dix-huit dans l'Inde anglaise, une dizaine dans l'Indo-Chine, quelques-uns en Afrique, en Asie antérieure et en Océanie. Il existe même au Canada un journal catholique esquimau. Mais les missions manquent d'imprimeries, de personnel qualifié, pour poursuivre l'oeuvre de la bonne presse, pour publier des livres: livres scolaires, catéchismes, ouvrages de piété, d'histoire, d'apologétique, etc. Prions Dieu qu'il inspire à des bienfaiteurs de leur venir en aide.

Saint-Boniface

Communiqué de Son Excellence Mgr Yelle

A MM. les curés du diocèse de Saint-Boniface.

L'enregistrement national se fera vers le milieu d'août. Tous les Canadiens de 16 ans et plus doivent s'enregistrer. On conçoit que cette besogne ne se fera pas sans un travail considérable. Et on voudrait procéder le plus vite possible.

On a nommé un registraire pour chaque Comté fédéral, aidé d'un assistant et de deux sous-registraires par endroit ou se fera l'enregistrement.

On fait appel à des gens de bonne volonté dans tous les centres qui peuvent disposer de leur temps afin de venir en aide aux sous-registraires dans la besogne ardue de recevoir les applicants et remplir les formules. Je vous permet d'annoncer la chose du haut de la chaire et de faire un appel à tous ceux et celles qui pourront donner leur temps en vue de cette oeuvre de caractère national. Vous pourriez peut-être recueillir ou faire recueillir les noms de ces volontaires et les faire tenir aux sous-registraires qui iront vous voir avant de commencer leur travail.

On a suggéré également, afin de faciliter le travail, de conseiller aux gens de bien lire le questionnaire. Ce questionnaire a paru dans la Liberté. On suggère de le découper, de préparer ses réponses en regard des questions et de se rendre au lieu d'enregistrement muni des réponses qu'il suffira de transcrire sur le papier officiel. On s'épargnera ainsi des retard et d'autres inconvénients.

Emile YELLE, P.S.S.,
Arch. Coad. de St-Boniface.

A l'Archevêché

La première retraite ecclésiastique aura lieu le 11 août et la seconde le 18. C'est le R. P. Paul Fontaine, S.J., ancien professeur au Collège, qui en sera prédicateur. Le Père Fontaine a prêché la retraite ecclésiastique au clergé de Winnipeg l'an dernier. Trente-deux prêtres feront la première retraite et un nombre égal la seconde. Les exercices ont lieu à l'hôtellerie de la Trappe à Saint-Norbert. La retraite commence dimanche soir et se fait dans le silence complet.

A la Cathédrale

Tiers-Ordre

Jeudi prochain aura lieu un pèlerinage des membres du Tiers-Ordre à la grotte de Lourdes de Saint-Boniface. Il y aura messe à sept heures et demie et exercice le soir à la même heure.

Premier vendredi

En vue du premier vendredi, on entendra les confessions à la cathédrale mercredi et jeudi après-midi. Vendredi, le Saint-Sacrement restera exposé toute la journée en réparation et pour offrir des prières pour une paix juste et durable.

Dévoilement du monument au Dawson

C'est samedi de cette semaine qu'a lieu à Sainte-Anne-des-Chênes le dévoilement de la plaque et du monument élevés à la mémoire de la célèbre route Dawson. Il y aura dans l'après-midi, vers deux heures, des courses pour enfants organisées par le Club Kiwanis de Saint-Boniface. Puis la cérémonie officielle se fera vers les quatre heures. L'hon. Sauveur Marcoux présidera et l'on entendra M. le professeur MacFarlane, professeur d'histoire à l'Université et président de la "Manitoba Historical Society", M. l'abbé d'Eschambault, membre de la Commission des Sites et Monuments Historiques, M. le Dr Paul L'Heureux, représentant du Kiwanis, préfet de Sainte-Anne, souhaitera la bienvenue aux visiteurs.

Dans la soirée, vers les six heures, il y aura souper sous les arbres à Sainte-Anne même et les "anciens" seront invités à redire leurs souvenirs d'autrefois. On compte sur la présence de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du pays et en général de tous ceux qui, de près ou de loin, ont connu le Dawson et ses habitants.

L'enregistrement national à Saint-Boniface

C'est M. S.-A. Nault qui a été nommé registraire pour le comté de Saint-Boniface. Il a son bureau au "Great West Permanent Building", No 301, Winnipeg. Téléphone 97 991. Résidence privée: 349, rue Ritchot, Saint-Boniface. Téléphone 204 521.

M. Walter-A. Leslie, de Norwood, est assistant registraire. Il s'occupera particulièrement de Norwood et de Transcona.

Date de l'Enregistrement: 19, 20 et 21 août.

Les endroits des bureaux d'enregistrement pour la ville seront annoncés la semaine prochaine.

A la campagne, l'enregistrement se fera dans les écoles ou les salles municipales.

Il y aura deux sous-registraires par poll qui siégeront de 8 h. du matin à 10 h. du soir. Toutes les personnes de 16 ans et plus, hommes et femmes, doivent s'enregistrer.



M. S.-A. Nault, registraire pour le comté de Saint-Boniface

Des comités de volontaires seront organisés pour aider aux sous-registraires. Il y aura un Comité central pour Saint-Boniface, un pour Norwood et un autre pour Transcona.

Tous ceux qui sont qualifiés et qui désirent faire quelque chose pour leur pays et aider indirectement à gagner la guerre, ont là une belle occasion de montrer d'une manière tangible leur patriotisme en s'inscrivant comme assistants-sous-registraires pour deux ou trois heures par jour.

Ces personnes peuvent donner leurs noms au Registraire, M. Nault.

Le R. P. Recteur du Collège de Saint-Boniface a gracieusement offert la salle académique du Collège pour fins d'enregistrement. Cela permettra de centraliser plusieurs polls à cet endroit et facilitera le travail des sous-registraires.

Les Canadiens de Naissance ont aussi mis leur salle de l'avenue Provencher à la disposition du gouvernement.

La Commission scolaire de St-Boniface a également offert les classes de l'école Provencher à cette fin.

M. Nault rapporte que le travail d'organisation se poursuit d'une manière très satisfaisante. Notre population se rend parfaitement compte de la situation et montre un désir remarquable de coopérer avec le gouvernement.

A l'hôtel de ville

Une lettre reçue de l'hon. Ernest Lapointe, en réponse à la suggestion faite par le conseil au sujet de plus de bilinguisme dans le programme des nouvelles de guerre à la radio, montre que l'hon. ministre fédéral appuiera cette suggestion près de la Commission de la Radio.

• • •

Le conseil a chargé le département des travaux publics de faire lui-même les travaux nécessaires pour un boulevard central sur l'avenue Provencher, en remplacement de l'ancienne voie des tramways. La somme dépensée ne devra pas être au-delà de $2,000, y compris la bordure.

• • •

A la suite d'une remarque de l'échevin Pelletier que l'entretien de la ville laissait à désirer au point de vue du coupage des herbes sur les boulevards et les rues, attention immédiate va être donnée par les départements intéressés. Il est à souhaiter qu'en ces temps où le Canada invite les touristes américains à visiter le Canada, l'entretien de notre ville soit tout au moins convenable.

• • •

Le bureau de l'inspection des bâtisses rapporte la construction de près de 40 maisons nouvelles dans notre ville et de plusieurs améliorations importantes dans les propriétés actuelles.

Un monument à Mgr Langevin à Saint-Isidore de Laprairie

La paroisse de Saint-Isidore de Laprairie a cru qu'il convenait de faire quelque chose pour commémorer le vingt-cinquième anniversaire de la mort de Mgr Adélard Langevin, archevêque de St-Boniface.

Durant le cours du mois d'août, des fêtes spéciales seront organisées à Saint-Isidore en l'honneur du grand Blessé de l'Ouest.

Le comité d'organisation a décidé de lui ériger un monument à Saint-Isidore. Il compte sur la contribution de tous les patriotes du Canada afin de réaliser une oeuvre digne de l'illustre disparu.

Les souscriptions peuvent être adressées soit à l'honorable E.-L. Patenaude, président du comité, soit à M. Henri Poupart, trésorier, à Saint-Isidore de Laprairie.

Henri LANCTOT, sec.

Mariage à Chicago

Le 10 juillet, à 9 h. du matin, en la cathédrale du Saint-Nom, après une messe solennelle, le R. P. Edward Daly bénissait le mariage de Mlle Mary Frances Finn, fille de M. Ambrose Finn, de Chicago, et de M. Joseph-Edouard Guilbault.

Mlle Laurette Finn, soeur de la mariée, assistait comme fille d'honneur et M. Auguste Guilbault servait de témoin à son frère.

A la suite de la cérémonie nuptiale, un déjeuner fut servi au South Shore Country Club. M. et Mme Guilbault partirent pour un voyage aux côtes de l'Atlantique.

A leur retour, M. et Mme Guilbault habiteront 9357, avenue South Hoyne, Beverly Hill, Chicago.

M. Guilbault est né à Saint-Boniface, fils de M. et Mme Edouard Guilbault, décédés. Il compte à Winnipeg et à Saint-Boniface beaucoup d'amis qui sont heureux de lui offrir leurs félicitations et leurs souhaits de bonheur.

Retraite fermée pour jeunes filles

Retraite fermée pour jeunes filles au couvent de Saint-Charles, Man., à partir du vendredi soir 2 août, jusqu'au mardi matin 6 août.

Prédicateur, R. P. Martial Caron, S.J.

Prière de se faire inscrire au plus tôt au Secrétariat de l'A.C.J.F., coin des rues Aulneau et Masson, Saint-Boniface. Téléphone 202 485.

PETITES NOTES

On annonce les fiançailles de Mlle Annette Neyron, fille de Mme J.-M. Montagnon et de M. F. Neyron, décédé, avec M. Eugène Larivière, fils de M. A.-C. Larivière.

Le mariage aura lieu le 3 août prochain dans la cathédrale de Saint-Boniface.

• • •

Mlle Dorothy L'Abbé recevait mardi dernier à l'hôtel Saint-Régis en l'honneur de Mlle Annette Neyron.

• • •

Mlle Suzanne Gauthier passe quinze jours à Ponemah Beach.

• • •

M. et Mme François Chéramy reviennent cette semaine de Vancouver où ils ont passé deux semaines.

La Société Saint-Jean-Baptiste à Saint-Georges-de-Châteauguay

Dimanche dernier le voyage de la Société Saint-Jean-Baptiste à Saint-Georges fut, comme les précédents voyages, un succès et a laissé une fois de plus aux visiteurs l'impression que notre force, que notre survivance religieuse et nationale tient pour beaucoup au maintien et au progrès de nos paroisses rurales.

Dimanche matin, à 8 h., une quinzaine d'autos décorées aux couleurs françaises et au nom de la Société quittaient Saint-Boniface et arrivaient pour la messe de 11 h. à Saint-Georges. Après une brève mais bien cordiale bienvenue souhaitée aux visiteurs par M. le curé McDougall, on se rendit à l'église où la sainte messe fut célébrée par M. l'abbé Phaneuf, vicaire, qui donna le sermon. Par une délicate attention, après avoir lu les leçons de l'épitre du jour et de la fête de sainte Anne, profitant de cette visite de notre Société nationale, le prédicateur donna un bref exposé des devoirs que nous impose le fait que Dieu a voulu que nous soyons des Canadiens français. Restons donc ce que nous sommes, faisons fructifier les talents que Dieu a remis entre nos mains, mais travaillons à combattre les défauts qui nous affaiblissent, en particulier cet esprit par trop facile de critique et de jalousie qui arrête souvent les plus beaux succès et les meilleures initiatives.

Après la messe, l'on se rendit au soubassement de l'église qui avait été transformé en salle de banquet. Les visiteurs y prirent un simple mais bon et substantiel repas préparé avec dévouement par les dames de la paroisse et servi avec grâce et distinction par les jeunes filles. La paroisse canadienne-française demeure toujours une grande famille. Au dessert, M. le curé McDougall dit toute la satisfaction que lui causait cette visite et donna quelques brèves notes sur sa paroisse. Il rendit hommage à l'esprit de foi de ses paroissiens et fit le voeu que l'homogénité de sa paroisse se conservera longtemps.

M. Henri d'Eschambault, en un bel exposé, montra la force de la colonisation canadienne-française et son besoin urgent. Si nous désirons nous maintenir et survivre avec succès dans l'Ouest, ne nous laissons pas tromper par le mirage d'une survivance dans les villes, où la gêne et la médiocrité attendent et ont atteint tant des nôtres. Faisons tout en notre pouvoir pour établir nos enfants sur la terre, ce premier et principal élément de la vie de l'homme.

M. le juge Roy, en une magistrale improvisation, rappela quelques-uns de nos devoirs si nous voulons survivre avec avantage. Il appuya surtout sur le patriotisme en affaires. Encourageons les nôtres par ce nerf de la guerre qui est l'argent. Pourquoi aller le porter ailleurs, si nous pouvons tout aussi bien faire en favorisant l'un des nôtres? Dans toutes les branches nous avons des capacités, encourageons-les et nous deviendrons plus forts plus respectés comme race. En ce temps de guerre, il montra aussi les dangers d'une critique peu réfléchie qui porte trop aisément à dénigrer les actions passées et présentes de nos gouvernements et de nos hommes d'Etat. Soyons très prudents à ce sujet. Restons unis à notre clergé. Ayons ce courage qu'eurent nos aieux qui, jamais, malgré les tristesses et les persécutions, ne se découragèrent et nous continuerons d'écrire cette glorieuse épopée de la survivance française.

Au nom de la Société Historique de Saint-Boniface, M. G. Chavanne rappela le fait historique qui se rattache à cette paroisse de Saint-Georges. C'est par la rivière Winnipeg que La Vérendrye, le découvreur de l'Ouest, a passé. C'est par cette rivière qu'ont aussi passé nos premiers et grands missionnaires: Mgr Provencher en 1818, les premières Soeurs Grises en 1844, et les premiers Oblats, le Père Aubert et le Frère Taché en 1845.

Au nom de l'Association d'Education, M. J.-A. Marion, après avoir rendu hommage aux pionniers et aux fils de pionniers, puisque dès 1880, il y a 60 ans, on trouvait des Canadiens français à l'endroit qui allait devenir la paroisse de Saint-Georges,—montra avec persuasion que si nous voulons rester dignes de notre nom canadien-français, il nous faut travailler à la culture de la mentalité française. C'est à quoi s'applique l'Association d'Education par son concours de français. Soyons donc persuadés de plus en plus de l'importance de ce concours de français et dans nos familles donnons-lui tout notre encouragement.

M. Théobald Hébert présenta et remercia un groupe de Chevaliers de Colomb du Conseil Provencher qui s'était joint à la Société.

M. U. Lambert, président du Cercle Ouvrier, MM. Lalonde et Séguin, de Pine Falls dirent aussi quelques mots.

Le voyage de retour se fit par la visite de Pine Falls et de son industrie et des chutes de Silver Falls.

Touristes plus nombreux aux parcs nationaux de l'Ouest

OTAWA — Tous les parcs nationaux de l'Ouest du Canada ont enregistré, durant la période de trois mois terminée le 30 juin 1940, des augmentations sur l'an dernier dans le nombre des personnes qui les ont visités, annonce le ministère fédéral des Mines et des Ressources. Durant ces trois mois, 206,446 personnes ont visité l'un ou l'autre des parcs nationaux du Canada, alors qu'en 1939, 171,591 personnes seulement s'y étaient enregistrées, soit 34,855 ou 20 pour cent de moins.

Les parcs en montagne de l'Alberta ont reçu 106,789 visiteurs, comparativement à 83,537 au cours de la même période de l'an dernier, ce qui représente une augmentation de 27 pour cent. Le parc de Banff vient au premier rang avec un total sans précédent de 49,667 visiteurs en regard de 43,844, l'an dernier. Le nombre des personnes qui ont visité le parc de Jasper a plus que doublé, plusieurs des visiteurs de Banff s'étant rendus à Jasper par la nouvelle route Banff-Jasper ouverte à la circulation le 15 juin. Bien que les augmentations enregistrées aux autres parcs de l'Ouest soient moins extraordinaires, toutes sont très sensibles, et celles des parcs nationaux de Prince-Albert et du mont Riding, de 43 pour cent et de 70 pour cent respectivement.

La France menacée de disette

BALE, Suisse — Le manque de nourriture dans la partie de la France inoccupée par les troupes allemandes, a été souligné même par les journaux français de cette région, avec la permisssion de la censure. On a déclaré que "le sort de la France pour les mois à venir était davantage entre les mains de la commission de l'armistice allemande à Wiesbaden qu'entre les mains du gouvernement français à Vichy".

Les mêmes journaux espèrent que les Allemands permettront bientôt aux ravitaillements de nourriture d'entrer librement dans la partie inoccupée.

Dans certains milieux, on dit que ce qui est pénible à constater, c'est que la population civile ne reçoit guère davantage dans la région occupée et que bientôt sa situation sera plus pénible que dans la région inoccupée.

Les fermiers et les habitants des villages ruraux sont ceux qui souffrent le plus de la présente situation. Les habitants des villes en souffrent beaucoup moins.

En Alsace, les fermiers, conduits à leurs demeures par les troupes allemandes, sont encore nourris par les troupes d'occupation.

Dans la partie nord-est de la France, là où les réfugiés se sont retirés, on manque déjà de nourriture.

Certains fermiers qu'on avait envoyés pour travailler la terre sont revenus dans les villes après quelques jours. "Il nous est impossible de labourer avec des estomacs vides". Telle est la déclaration d'un fermier français qui s'est rendu à la frontière suisse pour obtenir de la nourriture.

Certains experts économiques indépendants, actuellement en Suisse, disent que l'Allemagne devra prendre à même ses réserves de nourriture pour pouvoir ravitailler la population française.

Si le blocus anglais fait encore rage à l'hiver, rapporte-t-on de ces mêmes sources, des millions de français dépendront pour vivre des pouvoirs de l'axe et des associations de bienfaisance telle que la Croix-Rouge.

Bien que la France soit un pays agricole, elle a été obligée d'importer en 1937, l'année où la récolte fut vraiment bonne, pour 7,000,000,000 de francs d'aliments pour pouvoir nourrir sa population. Ces mêmes experts disent qu'étant donné des milliers de réfugiés et une production de beaucoup réduite les importations devraient être dix fois ce qu'elles étaient en temps normal.

Les Français, qui se trouvent dans la région occupée, se rendent à la frontière suisse pour demander de la nourriture ou pour en acheter. Ceux qui possède de l'argent sont obligés de fournir 20 francs français pour pouvoir obtenir un franc suisse. Avant la déclaration de la guerre, le franc suisse valait 10 francs français.

Les associations de bienfaisance suisses ont envoyé des camions de nourriture en France dans les régions situées le long des frontières. Une grosse usine de chocolat à Pontarlier, à quelque distance de la frontière suisse, a fermé ses portes par ordre du gouvernement et le sucre qu'elle possédait a été employé pour fournir à la population civile les 500 grammes (une livre environ) que chaque citoyen français avait le droit de recevoir au cours du mois de juillet.

Un train contenant du lait condensé et des aliments concentrés achetés avec l'argent de la Croix-Rouge américaine a quitté Bâle pour la région occupée de la France et un autre pour Paris chargé de 94 tonnes de ravitaillement.

Accident de la route

M. Albert Bissonnette, 38 ans, de Dufresne, Man., a été gravement blessé dimanche soir dans un accident sur la route Dawson, à cinq milles au sud de Lorette. Il était sur sa bicyclette lorsqu'il entra en collision avec une auto. On l'a transporté à l'hôpital de Saint-Boniface où l'on a constaté la fracture de la jambe droite et des blessures au crâne.

La C. C. F. élit un nouveau président

REGINA — M. Georges-H. Williams a été réélu président de la division de la Saskatchewan de la C.C.F., au congrès qui s'est tenu ici. M. Williams s'est déclaré entièrement dévoué à l'effort de guerre du Canada. Il avait comme adversaire le professeur Carlyle King, de l'université de la Saskatchewan.

Un mot de Clemenceau

Un jour, un jeune homme, très recommandé, vint trouver Clemenceau, alors président du Conseil.

—Que savez-vous faire? demanda rudement le Tigre.

—Peu de choses pratiques, évidemment, avoua le postulant. Je voudrais une bonne situation, mais facile.

—Une sinécure, n'est-ce pas?

—Je n'osais pas le dire.

—Eh bien, cherchez-la, puis vous reviendrez me trouver.

—Et vous me la donnerez si je la trouve? s'enquit le jeune homme, rempli d'espoir.

—Non, gronda le Tigre: je la ferai supprimer!

Le Cardinal-Archevêque de Québec et les Certificats d'épargne de guerre

Son Eminence le cardinal Villeneuve, archevêque de Québec, a récemment exprimé le désir de voir les Canadiens revenir à ces habitudes d'économie qui étaient autrefois traditionnelles chez nous. Il a, dans ce but, recommandé la pratique d'acheter des Certificats d'épargne de guerre que le Gouvernement met en vente partout. On sait que le Gouvernement se propose de favoriser ainsi un renouveau de l'esprit d'économie dans toute la population et particulièrement parmi les employés et les travailleurs à gages, et d'aider du même coup à financer l'effort de guerre du Dominion.

Voici le texte du communiqué qui a été autorisé par Son Eminence le cardinal Villeneuve:

"Son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec n'éprouve aucune hésitation à recommander à ses diocésains l'achat des **Certificats d'Epargne de guerre.** Il invite même messieurs les Curés à faire part de cette recommandation aux fidèles.

Ce mode de contribution du citoyen à l'effort de guerre canadien n'est pas seulement un acte de patriotisme éclairé; c'est aussi une mesure pratique d'économie, qui ne peut que développer l'habitude de l'épargne, et encore atténuer tant dans le domaine de l'administration publique que dans celui du budget familial, les contrecoups de l'après-guerre".

On notera que le cardinal fait remarquer que les sommes ainsi mises de côté aujourd'hui seront fort utiles après la guerre, car elles constitueront une réserve qui facilitera la transition d'une économie de guerre à une économie de paix, tant pour les finances publiques que pour beaucoup de budgets individuels dans une période où des difficultés financières sont à prévoir en raison de la nécessité qu'il y aura de s'adapter aux conditions de vie nouvelles de l'après-guerre.

Avions américains pour l'Angleterre

NEW-YORK — Jusqu'ici, la Grande-Bretagne a commandé 11,000 avions aux Etats-Unis. Déjà les Etats-Unis lui en ont livré 2,800. C'est ce qu'a révélé la commission d'achat Purvis au cours d'une émission radiophonique.

Le coût de la paix pour la Suisse

BERNE, Suisse— La populatio[n] suisse a appris avec stupéfactio[n] qu'il en coûte moins à certaine[s] populations d'Europe pour fair[e] la guerre qu'il ne lui en coûte elle, en argent comptant, pour un[e] paix sous les armes. Les journau[x] ont annoncé que le gouvernemen[t] suisse a été vivement désappoin[-] té des résultats obtenus par l[a] loi de l'impôt sur le nouveau ca[-] pital, loi qu'il avait votée spécial[e-] ment pour payer les dépenses d[e] l'armée d'un demi-million d'hom[-] mes tenue sur pied depuis sep[-] tembre dernier. Cet impôt est d[e] 1½% pour les personnes ou le[s] corporations ayant 5,000 franc[s] en banque ou en valeurs, et ell[e] augmente graduellement jusqu'[à] 4½% pour les fortunes de plu[s] de 1,250,000 francs, ce qui équi[-] vaut à $284,000. En outre, les im[-] pôts sur le revenu sont plus fort[s] en Suisse, cette année, que dan[s] n'importe lequel des pays bell[i-] gérants.

Les Règlements complets de l'Enregistrement national

L'enregistrement national de toutes les personnes du Canada, hommes et femmes, de 16 ans et plus, aura lieu les 19, 20 et 21 août. Afin que nos lecteurs puissent se rendre compte de l'importance de cette mesure nationale et se familiariser avec son fonctionnement, nous publions le texte officiel du décret qui s'y rapporte. On trouvera ci-contre la liste des registraires et de leurs assistants pour la province du Manitoba.

Interprétation

1. A moins que le texte ne donne une autre interprétation, les mots suivants, dans ces règlements et dans tous amendements qui pourraient y être apportés, seront interprétés comme suit:

(a) "Registraire en chef pour le Canada" signifie la personne désignée par ordre en conseil pour la conduite générale de l'enregistrement des personnes résidant au Canada;

(b) "Député registraire en chef pour le Canada" signifie la personne désignée dans l'accomplissement de ses devoirs en vertu des présents règlements;

(c) "Registraire" signifie la personne nommée en vertu des présents règlements pour effectuer l'enregistrement des personnes dans un district électoral;

(d) "Principal assistant" signifie toute personne nommée en vertu des présents règlements pour aider le registraire dans l'exercice de ses fonctions;

(e) "Député registraire" signifie la personne désignée en vertu des présents règlements pour diriger l'enregistrement dans un arrondissement de votation déterminé;

(f) "Assistant député registraire volontaire" signifie la personne nommée par le député registraire volontaire en vertu des présents règlements pour aider au travail de l'enregistrement dans un arrondissement de votation déterminé;

(g) "District électoral" signifie un district électoral tel que défini dans la loi des élections fédérales, 1938, et déterminé par la loi de la représentation électorale 1933 et ses amendements;

(h) "Arrondissement électoral" signifie un arrondissement électoral établi pour fins de la dernière élection fédérale, sous cette réserve cependant que le registraire en chef pour le Canada puisse pour l'avantage du public autoriser la revision de la délimitation de telle division;

(i) "L'enregistré" signifie la personne dont l'enregistrement s'est fait ou se fait en vertu des présents règlements;

(j) "Période d'enregistrement" signifie le nombre de jours fixés par proclamation du gouverneur en conseil pour l'enregistrement prévu ci-après;

(k) "Célibataire" signifie toute personne non mariée le 15 juillet 1940.

De l'enregistrement

2. (1) Le gouverneur en conseil a le pouvoir de nommer un registraire en chef pour le Canada, lequel

(a) aura la conduite générale et la direction administrative de l'enregistrement de toute personne âgée de 16 ans ou plus, tenu en vertu des présents règlements;

(b) donnera aux registrateurs et autres personnes travaillant à ou à propos de l'enregistrement sous ces règlements telles instructions qu'il jugera nécessaires de temps en temps;

(c) exécutera et remplira toutes les autres fonctions et devoirs qui lui sont imposés en vertu des présents règlements;

(3) Le gouverneur en conseil pourra aussi nommer un assistant registraire en chef pour tout le Canada, pour aider le registraire en chef dans l'accomplissement des devoirs qui lui sont imposés par les présents règlements;

(a) Le gouverneur en conseil pourra fixer par proclamation le nombre de jours nécessaire à l'enregistrement prévu ci-après.

(4) (1) Toute personne résidant au Canada, homme ou femme, sujet britannique ou étranger, qui aura atteint sa seizième année le ou avant le dernier jour de la période fixée pour l'enregistrement, devra s'enregistrer de la façon prescrite au paragraphe 9 de ces règlements; sous cette réserve, cependant, que les personnes ci-après désignées ne sont pas requises de s'enregistrer: viz:

(a) les religieuses cloîtrées;

(b) les membres de la force navale, militaire ou aérienne du Canada en service actif.

(c) Les personnes confinées dans les asiles pour aliénés ou pour les faibles d'esprit, ou dans les pénitenciers ou les prisons;

(d) Les pensionnaires d'institutions reconnues par le registraire en chef comme devant être exemptées, sur la recommandation d'un registraire du district électoral dans lequel cette institution est située, pourvu que les renseignements requis au sujet des personnes exemptées en vertu des paragraphes "a", "b", "c" et "d" inclusivement soient fournis au bureau de la statistique de la manière ci-après prescrite.

(2) Toute personne résidant au Canada, homme ou femme, sujet britannique ou étranger, qui:

(a) atteint sa seizième année après le dernier jour de la période d'enregistrement ou

(b) après le dernier jour de la période d'enregistrement ne fait plus partie d'une catégorie de personnes exemptées de l'enregistrement en vertu du sous-paragraphe premier de ce paragraphe, ou

(c) a été absent du Canada durant toute la période d'enregistrement.

Doit, dans les trente jours qui suivent la date de son seizième anniversaire de naissance, dans le cas des personnes mentionnées au sous-paragraphe (a), ou de la date de laquelle elle a cessé de faire partie d'une catégorie de personnes exemptées en vertu du sous-paragraphe (b) ci-dessus, ou de la date de son entrée ou de son retour au Canada dans le cas des personnes mentionnées au sous-paragraphe (c) ci-dessus, s'enregistrer de la manière prescrite au paragraphe 1-o des présents règlements;

(3) Toute personne qui fait défaut de s'enregistrer tel que requis par les présents règlements peut néanmoins s'enregistrer de la manière prescrite au paragraphe 1 des présents règlements, sous cette réserve qu'un tel enregistrement après les délais, excepté tel qu'autrement prévu ci-après, n'exempte pas cette personne des pénalités encourues par son défaut de s'enregistrer dans les délais ou durant la période désignée à cette fin.

5. Un registraire central sera tenu à Ottawa à l'Office des statistiques fédérales sous la responsabilité et la direction de statisticiens fédéraux.

Les registraires

6.—(1) Le registraire en chef pour le Canada devra, sur l'ordre du ministre des services nationaux de guerre, nommer un registraire et un assistant-registraire en chef pour chaque district électoral, lequel devra prêter le serment d'office en la forme prescrite par le registraire en chef pour le Canada et approuvée par ordre en conseil, devant un juge, un notaire public, un commissaire, un juge de paix, le maître de poste local ou toute autre personne autorisée par la loi à recevoir les serments et devra retourner sa formule de serment complétée au registraire en chef pour le Canada.

(2) Le registraire devra désigner un ou des bureaux d'enregistrement faciles d'accès dans chaque arrondissement de votation de son district électoral et y fournir une ou des chambres convenables pour fins d'enregistrement;

(3) Deux jours après avoir reçu du registraire en chef pour le Canada, avis des dates fixées pour l'enregistrement, chaque registraire devra publier un "avis d'enregistrement", selon la formule "a" des présents règlements. Une copie de cet avis sera expédiée par malle à chaque maître de poste de la division d'enregistrement. Le maître de poste devra afficher ces avis dans un endroit bien en vue de son bureau, là où le public a accès et il devra laisser ledit avis ainsi affiché jusqu'à la fin de la période d'enregistrement.

Députés registraires

7.—(1) Le registraire devra, sur la forme prescrite par le registraire en chef pour le Canada et approuvée par ordre en conseil, nommer deux personnes compétentes dont l'écriture est lisible, pour agir comme assistants-registraires dans chaque arrondissement de votation.

(2) Chaque député registraire devra, avant d'assumer ses fonctions, prêter serment suivant la formule prescrite par le registraire en chef pour le Canada et approuvée par ordre en conseil, en présence du registraire du district électoral pour lequel il est ainsi nommé, un assistant en chef, un juge, un notaire public, un commissaire, un juge de paix, le maître de poste local ou toute autre personne dûment autorisée à faire prêter serment et devra immédiatement transmettre ladite formule de serment complétée au registraire.

(3) Le député registraire devra, au moins cinq jours avant la date du premier jour fixé pour l'enregistrement, afficher ou faire afficher dans des endroits en vue de son arrondissement électoral au moins 6 copies d'un avis en la forme B des présents règlements établissent les limites des arrondissements électoraux, énonçant les dates fixées pour l'enregistrement et la location des bureaux d'enregistrement établis dans ladite division.

(4) Un député registraire aura le droit de désigner des assistants qui offriront leurs services volontairement et sans rémunération en aussi grand nombre qu'il le jugera nécessaire pour l'expédition de l'enregistrement durant la période dudit enregistrement dans sa division. Ces assistants qui offriront leurs services volontairement seront nommés conformément à la procédure prescrite par le registraire en chef du Canada et approuvée par ordre en conseil et devra prêter devant le député registraire qui l'aura nommé le serment prescrit qui devra être suivant la formule transmise par le registraire en chef du Canada et approuvée par l'ordre en conseil.

8.—Copie de ces règlements, des cartes d'enregistrement, des instructions seront transmises par le registraire en chef du Canada à tous les registraires, et les registraires les distribueront en nombre suffisant à tous les députés. Le registraire voudra bien donner des instructions complètes à ces députés dans les limites de son district électoral et leur indiquer les devoirs à suivre et la meilleure méthode pour arriver à l'accomplissement de leurs devoirs.

Enregistrement durant la période prescrite

9. —Toute personne qui en vertu des présents règlements est tenue de s'enregistrer pendant la période prescrite pour l'enregistrement devra se rendre en personne aux endroits indiqués et là déclarer franchement aux députés registraires ce qu'elle a à dire en réponse aux questions qui apparaissent sur la carte d'enregistrement.

Le député registraire devra voir à ce que les réponses données aux questions soient écrites d'une manière lisible et la personne qui se sera ainsi enregistrée devra signer la carte d'enregistrement en-dessous de l'affirmation que les réponses qu'elle a données et qui ont été prises sont vraies. Le député registraire devra compléter la carte d'enregistrement et la signer. S'il est à la connaissance d'un député registraire qu'une personne est malade ou incapable de se rendre au bureau d'enregistrement, le député registraire pourra désigner une autre personne qui aura offert ses services volontairement comme son assistant afin de pouvoir obtenir l'enregistrement de cette personne malade ou rendue incapable de se rendre en personne au bureau d'enregistrement.

10.—Toute personne requise en vertu des présents règlements de s'enregistrer pourra le faire après la période requise pour le faire en se rendant à tout bureau de poste au Canada et alors remplir conformément aux présents règlements la carte d'enregistrement qui lui sera remise par le maître de poste et tel maître de poste sera dans les circonstances considéré comme un député registraire et en vertu des présents règlements il en aura la fonction et les devoirs.

11.—Toute personne s'enregistrera pendant la période prescrite au bureau d'enregistrement de la division électorale (poll) où elle réside ordinairement ou subséquemment au bureau de poste le plus rapproché de l'endroit où elle demeure. Cependant le registraire en chef du Canada, avec l'approbation du gouverneur en conseil, pourra permettre l'enregistrement d'une autre manière que celle prescrite s'il croit par là pouvoir obtenir un enregistrement général plus complet.

12.—(1) Le député registraire émettra à toute personne qui sera enregistrée un certificat suivant la formule prescrite par le registraire en chef du Canada et approuvée par l'ordre en conseil.

(2) Si le certificat d'enregistrement de quelque personne a été perdu, a été détruit ou usé, elle peut, en établissant, à la satisfaction du chef du département des statistiques à Ottawa que tel est le cas, obtenir un nouveau certificat.

13.—Les cartes d'enregistrement pour hommes et pour femmes seront suivant la formule prescrite par le registraire en chef du Canada et approuvée par ordre en conseil.

14.—Toute carte d'enregistrement et tout certificat d'enregistrement porteront le nom du district électoral approprié et le nom ou le numéro de la division d'enregistrement dans les espaces choisis à cet effet sur la face même de chaque carte d'enregistrement et de chaque certificat.

15.—Pendant les jours d'enregistrement les bureaux choisis à cet effet resteront ouverts de huit heures du matin jusqu'à dix heures du soir suivant l'heure de la localité où ces bureaux seront ouverts.

16.—Le député registraire peut, si cela est nécessaire, utiliser les services d'un interprète qualifié, lequel, avant d'interpréter les questions et les réponses, devra prêter devant le député registraire un serment comme suit: "Je ... jure solennellement ou (j'affirme) que j'interpréterai fidèlement les questions qui seront posées et les réponses qui seront données et ainsi que Dieu me vienne en aide".

17.—(1) Le député registraire devra faire un double de toutes les cartes d'enregistrement de tous les hommes et des veufs sans enfants âgés de 19 ans jusqu'à quarante-cinq ans inclusivement. Ces cartes devront être mises dans une enveloppe séparée et devront être transmises au registraire. Ce dernier les transmettra à tel juge qui pourra lui être désigné par le registraire en chef du Canada.

(2) Lorsque les cartes d'enregistrement auront été complétées et qu'un double aura été fait comme dit précédemment, elles devront être envoyées par le député registraire au registraire et par ce dernier au département des statistiques du Canada, le tout suivant les instructions qui seront données par le registraire en chef du Canada.

18.—Le Département des statistiques du Canada sera le gardien des cartes d'enregistrement, les classera, en tirera des extraits, les coordonnera et il tiendra toute information qu'elles pourront contenir à la disposition de toute personne qui pourra être désignée par le gouverneur en conseil.

19.—Le registraire en chef pour le Canada, le député registraire en chef pour le Canada, les registraires, l'assistant en chef du registraire, les députés registraires, les assistants volontaires des députés registraires et les maîtres de poste aussi bien que toute autre personne qui aura pris part à l'enregistrement ou qui aura la garde et l'usage des cartes d'enregistrement devra tenir toutes les informations qu'elles contiendront sous secret et en toute confidence. Toute personne ou tout officier qui, à moins d'y être autorisé par la loi, par ces règlements ou par le registraire en chef du Canada, communiquera une ou des informations provenant des cartes d'enregistrement se rendra coupable d'une offense et sera passible d'une amende qui ne devra pas dépasser cinq cents dollars ou de l'emprisonnement pour un terme qui ne devra pas dépasser trois mois ou sera passible et de l'amende et de l'emprisonnement.

20.—(1) Toute personne qui est tenue de s'enregistrer en vertu de la loi et de ces règlements pendant la période d'enregistrement et qui sans excuse omet, néglige ou fait défaut de s'enregistrer ainsi de même que toute personne qui pourrait le faire après la période d'enregistrement à un bureau de poste et qui fait défaut, omet et néglige de s'enregistrer tel que prévu par les présents règlements se rend coupable d'une offense punissable d'une amende de deux cents dollars ou d'un emprisonnement qui ne devra pas dépasser trois mois, ou sera passible et de l'amende et de l'emprisonnement. En plus, il encourra une amende de dix dollars au maximum pour chaque jour qu'il fera défaut de s'enregistrer après le temps requis pendant lequel il aura dû le faire.

(2) Toute personne qui n'a pas obtenu un certificat d'enregistrement est considérée comme n'ayant jamais été enregistrée, le fardeau de la preuve appartenant à la personne qui prétend l'avoir été.

21.—(1) Toute personne qui s'est enregistrée devra toujours avoir sur soi son certificat d'enregistrement et devra le produire sur demande à tout officier de la paix, officier de police ou constable qui, sans limiter la portée du présent article, peut requérir toute personne présente ou assistante à une assemblée publique ou qui se trouve dans une place publique, dans un lieu d'amusement à un bureau de poste, de chemin de fer, de télégraphe ou qui se trouve dans un train, un bateau d'exhiber ledit certificat d'enregistrement. Toute personne ainsi requise qui sans excuse raisonnable refuse, néglige, fait défaut d'exhiber son certificat d'enregistrement se rend coupable d'une offense punissable d'un amende qui ne devra pas dépasser vingt dollars et cette personne peut être traduite immédiatement devant un juge de paix pour y être traitée selon la loi.

(2) Toute personne qui est requise après la période d'enregistrement par un officier public, un officier de police, un agent de la paix, un constable, de déclarer si elle a été ou non enregistrée est tenue de répondre franchement à toute question concernant son enregistrement et si les réponses ainsi données sont évasives et de mauvaise foi, l'officier, s'il a un doute sérieux quant à la nature des réponses données, a le droit de garder cette personne et de la traduire devant un juge de paix pour y être traitée selon la loi.

22.—Toute personne qui se présente pour être enregistrée et qui refuse de répondre aux questions qui lui sont posées et qui sont contenues sur la carte d'enregistrement est coupable d'une offense punissable d'une amende qui ne devra pas dépasser la somme de cent dollars.

23.—Si une personne qui se présente pour s'enregistrer donne une fausse réponse aux questions qui apparaissent sur la carte d'enregistrement et que cette réponse est donnée de mauvaise foi elle se rend punissable d'une amende qui ne devra pas dépasser deux cents dollars ou de l'emprisonnement pour une période de temps qui ne devra pas dépasser trois mois ou encore punissable et de l'emprisonnement et de l'amende.

24.—Toute personne qui représente faussement être la personne à qui un certificat d'enregistrement a été émis se rend coupable d'une offense qui ne doit pas dépasser deux cents dollars et qui ne devra pas être moins que cinquante dollars, ou punissable d'emprisonnement pour une période qui ne devra pas dépasser trois mois ou punissable et de l'amende et de l'emprisonnement prévus ci-dessus.

25.—Toute personne qui conseille à une autre personne de violer une ou quelques-unes des dispositions de la loi et des présents règlements ou encore qui empêche toute personne d'accomplir ses fonctions et ses devoirs en vertu desdits présents règlements ou encore qui empêche toute personne d'accomplir ses fonctions et ses devoirs en vertu desdits présents règlements se rend coupable d'une offense punissable d'une amende qui ne devra pas dépasser deux cents dollars ou d'un emprisonnement qui ne devra pas dépasser trois mois ou d'une telle amende et d'un tel emprisonnement.

26.—Il est du devoir de toute personne en vertu des présents règlements qui doit être enregistrée et qui se présente pour être enregistrée de répondre franchement par écrit à toutes les questions qui lui sont soumises et qui apparaissent sur la carte d'enregistrement et de donner toute information additionnelle se rapportant aux matières apparaissant sur ladite carte soit qu'elles soient requises par le député registraire ou par le registraire en chef du Canada, ou par tout officier, dans les dix jours qu'il aura reçu les questions auxquelles il est appelé à répondre et tout défaut ou négligence sans excuses légitimes de communiquer ces réponses aux questions posées se rend coupable d'une offense punissable d'une amende qui ne doit pas dépasser cinquante dollars.

27.—Toute personne qui est enregistrée en vertu des présents règlements et qui subséquemment se marie ou change de résidence devra dans les quatorze jours suivant son mariage ou son changement de résidence avertir le registraire des statistiques d'Ottawa de la date de son mariage ou son changement de résidence en indiquant l'endroit de son ancienne adresse, et si telle personne refuse ou néglige sans excuse légitime d'en agir ainsi, se rend coupable d'une offense punissable d'une amende qui ne doit pas dépasser cinquante dollars.

28.—En vue de donner un effet plus général au présent règlement et afin de suppléer à ce qui ne serait pas prévu le registraire en chef du Canada peut donner des directions pertinentes et ces directions auront la même force que si elles étaient contenues dans les présents règlements.

29.—Tout registraire, tout assistant en chef registraire, tout député registraire, maître de poste ou autre personne chargée d'accomplir quelque devoir d'après les présents règlements, qui refuse ou néglige, sans excuse légitime, d'accomplir tel devoir ou de suivre les directives du registraire en chef du Canada, se rend coupable d'une offense punissable d'une amende qui ne doit pas dépasser deux cents dollars.

30.—Toutes les offenses prévues par les présents règlements ou tout amendement qui pourrait être fait et pour lesquels une pénalité est prévue sera poursuivie par voie de conviction sommaire conformément à la partie 15 du Code criminel, devant tout magistrat de police ou devant deux juges de paix ou encore devant un magistrat muni de l'autorité de deux juges de paix.

31.—Les territoires du Nord-Ouest seront considérés comme un district électoral en vue de l'application des présents règlements et le commissaire chargé de l'administration desdits territoires pourra désigner un registraire ou des registraires, un assistant en chef ou des assistants en chef pour ce district avec le pouvoir en outre d'instituer une période d'enregistrement différente de celle qui sera établie par le gouverneur en conseil pour l'enregistrement des autres personnes résidant dans le Canada. Il pourra aussi changer la procédure adoptée s'il le juge à propos.

32.—Tous les comptes et les dépenses en rapport avec l'administration et l'application des présents règlements seront taxés et payés par l'auditeur général.

33.—Sur la recommandation du registraire en chef du Canada le gouverneur en conseil pourra établir le tarif des honoraires, des dépenses attribuables au registraire ou à toute autre personne qui pourrait être employée à l'exécution des présents règlements, lequel tarif pourra être de temps en temps amendé ou revisé.

34.—Il est du devoir du registraire en chef du Canada d'envoyer aux différents maîtres de poste du Canada et à tout autre officier qui le demandera pour les fins de l'exécution des présents règlements un montant suffisant de cartes d'enregistrement afin de permettre aux personnes qui devront s'enregistrer après la période établie pour l'enregistrement, de le faire. Il devra aussi envoyer aux mêmes personnes des copies de ces règlements et des instructions les accompagnant qui seront données conformément auxdits règlements et il appartiendra au maître de poste ou à ses officiers d'étudier ces règlements et ces instructions et ils devront accomplir leur devoir tout comme s'ils étaient des députés registraires chargés de l'enregistrement des personnes pendant la période établie pour cet enregistrement.

35.—Toutes les lettres ou tout courrier adressé au registraire en chef pour le Canada à Ottawa ou envoyé par ce dernier d'Ottawa sera admis en franchise suivant les règlements qui pourront être prescrits par le ministre des Postes.

Liste des registraires et de leurs assistants pour le Manitoba

Brandon—Robert Clement Jr., W. S. Jones; Churchill—C. F. Johnston, Bowsman, John Crawley, Swan River; Dauphin—E. A. Marcroft, Dauphin, Albert Redgate, Dauphin; Lisgar—D. A. Duncan, Morden, John D. Giesbrecht, Plum Coulee; Macdonald—F. M. Ferg, Glenboro, R. C. Parsons, Treherne; Marquette—Harry S. Rungay, Newdale, Lorse S. Taylor, Hamiota.

Neepawa—Fred G. Bullock, Arden, Jesse Curtiss, Neepawa; Portage-la-Prairie — Jaffrey Wood, Oakville, W. H. Burns, Portage-la-Prairie; Provencher—J.-O. Bois, Letellier, A. S. Beaubien, Saint-Jean-Baptiste; Saint-Boniface — S.-A. Nault, W. A. Leslie, Norwood.

Selkirk—T. P. Hillhouse, Selkirk, E. P. Conroy, Winnipeg; Souris—Clifford Mains, Boissevain, Seymour McReath, Broomhill; Springfield—Fred W. Lange, Winnipeg, George Barclay, Tyndall.

Winnipeg - Nord — David P. Dack, Wasyl Swystnu; Winnipeg-Nord-Centre—Mme E. Cove, Archibald T. Robinson; Winnipeg-Sud—H. H. Ross, Arnold Lockerbie; Winnipeg-Sud-Centre—William Nason, Harold C. Reilly.

Les Réservistes français de Winnipeg et le général de Gaulle

A sa dernière réunion mensuelle, la Branche centrale des Réservistes français de la Légion Canadienne a décidé d'envoyer le télégramme suivant au général Charles de Gaulle, organisateur de la Légion française, à Londres:

"Les Vétérans français de Winnipeg, réunis en assemblée mensuelle, vous adressent, à vous et à leurs camarades qui maintiennent l'honneur de la France, l'expression de leur gratitude, de leur solidarité, de leur regret de ne pouvoir être avec vous et de leur foi profonde dans la victoire finale.

L'évacuation de Londres

LONDRES — Le ministre de la santé, M. MacDonald, annonce qu'on a envoyé à la campagne 220,000 enfants d'âge scolaire de Londres et des villes de la côte nord-est au cours des six dernières semaines. L'évacuation des régions exposées à l'invasion a pris des dimensions énormes, a dit le ministre.

Pour ceux qui seront absents de chez eux

OTTAWA— Afin d'obtenir l'enregistrement le plus complet possible, le ministère des Services nationaux de la guerre a déjà transmis à tous les enregistreurs du Canada des instructions spéciales sur la façon de procéder dans le cas des personnes qui, au cours de la période d'enregistrement, se trouvent (a) dans une province autre que celle où elles demeurent habituellement, (b) dans un district électoral de la province autre que leur propre district électoral, (c) dans une autre division de poll ou de votation que leur division habituelle.

Dans l'un ou l'autre de ces trois cas, la personne en question peut se rendre au Bureau d'enregistrement le plus commode d'accès à partir du point où elle se trouve pendant la période de l'enregistrement. Elle y remplira sa carte d'inscription et y recevra son certificat d'inscription. A partir de ce moment, ce sera la tâche de l'organisation d'enregistrement de voir à ce que cette carte revienne à la division électorale où cette personne habite permanemment, quelle que soit la province du Canada où cette division se trouve; de sorte qu'une personne pourrait ainsi se faire inscrire dans toute province du Canada où elle se trouve à la date de l'enregistrement et sa carte reviendra à sa propre division électorale. Si elle se trouve dans une division électorale autre que la sienne propre, dans sa propre province, elle peut se faire inscrire là où elle est, et sa carte sera transmise à sa propre division électorale. Si elle se trouve dans une division de poll de son district électoral autre que sa propre division de poll, elle peut se faire inscrire là où elle est et sa carte sera envoyée à sa propre division de poll.

On sait fort bien que beaucoup de gens seront en villégiature dans bien des parties du Canada pendant le mois d'août. Il y aura un bureau d'enregistrement dans le voisinage immédiat de ces gens et tout ce qu'ils auront à faire le jour de l'enregistrement est de se rendre à ce bureau et de s'y faire inscrire.

En ce qui concerne les gens qui se trouvent en dehors du Canada pendant la période de l'enregistrement, ils pourront se rendre à leur propre bureau de poste au cours des trente jours qui suivront la date de leur retour au Canada pour y remplir une carte d'inscription et obtenir leur certificat d'inscription.

Le Canada en guerre

Tout le monde s'inscrit

On organise rapidement, à Ottawa, l'enregistrement national de la population valide et l'inventaire des ressources, en vue de la mobilisation générale des forces humaines et matérielles du pays contre les ennemis nazis et fascistes auxquels nous avons déclaré la guerre.

Des registraires ont été nommés dans chaque circonscription électorale pour recueillir les noms de tous ceux et celles qui, au-dessus de 16 ans, sont mobilisables pour une tâche ou une autre dans cette guerre. Dès que le ministère aura décidé de la date de l'enregistrement, des avis seront affichés dans tous les bureaux de poste du pays et autres endroits en vue.

Les Règlements

Les règlements qui régissent l'enregistrement national prévoient que tout le monde est tenu de s'enregistrer dans la période qui sera prescrite. Certaines dispositions contenues dans ces règlements fixent des amendes pour tous ceux qui refusent ou négligent de s'enregistrer, pour tous ceux qui oublient de porter sur eux leur certificat d'enregistrement, pour tous ceux enfin qui conseillent à une autre personne de violer ces règlements. La loi punira également celui qui se représente faussement comme la personne à qui le certificat d'enregistrement a été émis. L'amende est de $200, ou trois mois de prison ou les deux pour celui qui ne s'est pas enregistré dans la période prescrite et $10 par jour pour chaque jour qu'il laisse s'écouler après cette période. L'amende de $100 pour ceux qui refusent de répondre à n'importe laquelle des questions qui leur seront posées. Des amendes et des peines d'emprisonnement encore plus fortes sont prévues pour ceux qui donneront de fausses réponses ou conseilleront la résistance ou la désobéissance aux règlements.

Pendant les jours d'enregistrement, les bureaux choisis à cet effet resteront ouverts de 8 h. du matin à 10 h. du soir.

Naturalisation suspendue

Le Secrétaire d'Etat vient de suspendre l'émission des certificats de naturalisation aux citoyens des pays européens situés dans la zone de guerre.

Hors la loi

Vingt-quatre associations nazistes, fascistes et communistes ont été mises hors la loi depuis le début de la guerre. Elles comprennent ensemble 80,730 membres, dont 4,000 à l'Unité Nationale.

110,000 hommes

Le 30 juin dernier, le total des hommes enrôlés, y compris les troupes rendues en Angleterre et celles qui sont en service actif en dehors du Canada, s'élevait à 110,000.

Un bon support

Le ministère des Approvisionnements a récemment placé une commande pour 70,000 paires de bretelles pour nos aviateurs.

Approvisionnements

Le ministère des Approvisionnements a adjugé, la semaine dernière, 1,029 contrats d'une valeur totale de $3,556,823.52.

On a livré à l'armée, la semaine dernière, 82,000 paires de bas, 11,000 uniformes de combat, 29,600 couvertures, 18,000 calots, 7,100 pardessus, 12,500 chemises. L'aviation a reçu 4,000 tuniques de serge, 3,200 pantalons de serge et 5,000 chemises.

A Travers les Centres Français

Des correspondants spéciaux de la "Liberté"

Saint-Charles

Noces de diamant

Samedi dernier, M. et Mme Charles Caron célébraient le soixantenaire de leur mariage.

Ils sont nés tous deux à Louiseville, P.Q. Ils s'y marièrent le 27 juillet 1880; M. Caron avait vingt-deux ans, Mme Caron (Amandine La Flèche) en avait dix-neuf. Quelques jours plus tard, ils venaient s'établir à Saint-Charles, Man., où ils ont vécu depuis. Comme tous les pionniers, ils ont connu le travail, les difficultés, les épreuves. C'est le cas de répéter que le travail ne fait pas mourir. Les jubilaires sont remarquablement bien portants, sans aucune infirmité. M. Caron, à quatre-vingt-deux ans, conduit encore son auto. Mme Caron, depuis près de vingt ans, prend toute seule, soin, et quel soin, de sa grande maison, malgré ses soixante-dix-neuf ans.

Ils ont eu onze enfants: Marie (Mme Adélard Meunier), de St-Boniface; Xavier, de Saint-Charles; Blanche (Mme Pierre Ménard), de Danville, Ill.; Rose (Mme Hyacinthe Bohémier), de Sainte-Anne-des-Chênes; Léon, de Vivian, Man.; Antoinette (Sr Marie du Saint-Esprit), Oblate, décédée en 1921; Berthe (Sr Catherine-de-Sienne), au Précieux-Sang des Trois-Rivières; Auguste, de Saint-Pierre; Bernadette (Sr Marie-de-la-Croix), au Précieux Sang de Saint-Boniface; Angélina, décédée à l'âge de vingt mois, et Martial, jésuite, professeur au Collège de Saint-Boniface. Il y a trente-sept petits-enfants et sept arrière-petits-enfants.

Depuis plus de vingt-cinq ans, les jubilaires demeurent près de l'église paroissiale, où ils assistent chaque jour à la messe.

Samedi, ils fêtaient leurs noces de diamant en l'église de Saint-Charles, remplie de parents et d'amis. M. Marcel Caron était garçon d'honneur, et Mlle Charlotte Meunier, fille d'honneur, tous deux petits-enfants des jubilaires; la bouquetière était Gisèle Régnier, arrière-petite-fille. La grand'messe fut chantée par le R. P. Martial Caron, S.J., assisté de M. l'abbé Clovis Paillé, curé de Saint-Norbert, et du R. J. Joseph Beaupré, S.J., préfet de discipline au Collège de Saint-Boniface, comme diacre et sous-diacre. Servaient la messe deux petits-fils, Gilles Caron et Henri Bohémier, et deux arrière-petits-fils, Gérald et Paul Régnier.

A l'évangile, le R. P. Henri Bourque, S.J., avec la simplicité éloquente qu'on lui connait, rappela quelle longue chaine de grâces conduit des jubilaires aux noces de diamant. Il fit l'éloge de la carrière de cultivateur, qui enseigne la dépendance vis-à-vis de Dieu et qui rapproche de Dieu. Il insista sur le rôle de la mère, sur la grandeur de ce rôle, sur son importance non seulement pour les enfants et pour la famille mais pour le pays et pour l'humanité.

Le choeur de chant, composé à peu près exclusivement de parents des jubilaires, exécuta, sous la direction de Mlle Adèle Caron, une messe de Vito Carnevali, belle pièce de musique religieuse et de musique tout court. L'exécution fut à la hauteur. Mlle Odile La Flèche était à l'orgue. M. Adrien La Flèche chanta magnifiquement un cantique composé pour la circonstance, "la Prière d'un Jubilaire". La cérémonie se termina par le Te Deum.

Le diner de famille eut lieu au restaurant Moore, à Winnipeg, sous la présidence d'honneur de M. Louis La Flèche, frère de Mme Caron. Il réunissait plus de cent convives. Durant le repas, le P. Caron chanta une amusante chansonnette "inédite", intitulée Oui. Au nom des enfants et des petits-enfants, M. Maurice Meunier et les petits Gérald et Paul Régnier offrirent aux jubilaires une plaque symbolique sculptée sur bois par l'artiste Bernard Mayer. Le P. Caron, tout en en commentant les symboles, exprima les souhaits de la famille.

Puis tour à tour M. l'abbé Léonide Primeau, au nom des religieuses du Précieux-Sang, M. l'abbé D. Beauregard, comme ancien curé, et le R. P. Hilland, O.M.I., curé actuel, présentèrent leurs félicitations et leurs voeux.

Le Dr G.-M. La Flèche, au nom des familles Claire La Flèche et Aimé Bénard, fit avec beaucoup d'esprit la présentation de deux cuillères d'or surmontées d'un diamant et portant chacune le nom d'un jubilaire et le chiffre des années.

A la fin, le patriarche jubilaire, en termes très heureux et même amusants, remercia tous ceux qui de près ou de loin avaient contribué à la fête, et pria toute la grande famille de l'"aider à remercier le bon Dieu".

Puis on se sépara, emportant l'impression d'une belle fête.

Pour une belle fête, c'en fut une assurément. Ah! si les gens qui déprécient les grosses familles et la famille tout court assistaient de temps en temps à une de ces réunions, ils changeraient d'opinion pour leur plus grand bien et le bien de l'humanité.

Voici la chansonnette du banquet:

"OUI"
ou
La Belle Aventure
des Jubilaires

—1—

C'était, il y a soixante ans,
Fête familiale:
Vous commenciez bravement
La vie conjugale.
Vous avez dû dire oui fort,
Car ce oui-là dure encor.
La belle aventure,
O gai,
La belle aventure!

—2—

Pour aller se transplanter
"En plein' terre" neuve,
Il fallait des pionniers
Faits à toute épreuve.
Vous avez alors dit oui
Pour vous jeter sans sursis
En pleine aventure...

—3—

Puis un jour le ber sortit;
C'était pour l'ainée.
Le ber en vite encor dix,
D'année en année.
De l'ainée au plus petit
Vous avez toujours dit oui.
La belle aventure!...

—4—

Et malgré vos onze enfants
La maison est grande.
Dieu les donne, mais souvent
Il les redemande.
Les départs vous ont meurtris..
Vous avez pourtant dit oui...
La belle aventure!...

—5—

Seuls depuis près de vingt ans,
Ce n'est pas bien rose...
Avec les deux arrivants
Là, c'est autre chose!
Si Dieu donne encore vingt ans,
Faudra dire oui comme avant.
La belle aventure!...

—6—

Ils sont inscrits, ces oui-là,
Chez le bon saint Pierre.
En vous voyant il dira:
"V'là les jubilaires.
"Bonjour, v'nez donc par ici:
"Pour entrer y a qu'à dire oui."
La belle aventure!...

Les correspondances peuvent être envoyées au tarif d'un sou

Les correspondances et articles manuscrits ou dactylographiés adressés à notre journal pour y être publiés, peuvent être mis à la poste au tarif d'affranchissement des matières de troisième classe, c'est-à-dire au tarif d'un sou par deux onces ou fraction de deux onces.

Voici l'article du Guide Postal Officiel donnant la définition du manuscrit de livre ou de journal (page 26, section 95):

"Par manuscrit de livre, on entend les feuilles écrites de tout livre destiné à la publication; et par manuscrit de journal, on entend les articles ou les correspondances écrits pour insertion dans un journal ou un périodique, et adressés au rédacteur ou à l'éditeur. Les annonces ou les avis par écrit n'y sont pas compris".

Letellier

Ouverture du presbytère

A l'occasion de la bénédiction et de l'ouverture du nouveau presbytère, les Enfants de Marie de la paroisse donneront un "Garden Party" le dimanche 4 août vers 8 heures. Cette soirée permettra aux paroissiens et à tous ceux qui voudront se joindre à nous de visiter le presbytère neuf tout en passant une agréable veillée. Venez en foule!

Visiteurs

Mlles Odile et Cora Barnabé, Annette Gallant, Irène Fraser et Imelda Saurette ont passé une agréable fin de semaine à Kenora récemment.

• • •

Mlle Thérèse Bruyère, d'Ottawa, passe quelque temps à Letellier, l'invitée de sa cousine, Mlle Fernande Bruyère.

• • •

Mme Léon Bruyère et sa fille Françoise sont revenues d'une visite de dix jours à Cramberry Portage, et Flin Flon.

• • •

M. et Mme Raymond, de Gary, Ind., sont en visite chez leurs parents de Letellier. Ils ont accompagné M. et Mme Hector Bois pour une semaine de villégiature à West Hawk Lake. Mlle May Fraser s'était jointe au groupe.

• • •

M. l'abbé Albert Houle, de Hoey, Sask., accompagné de sa mère, Mme Alfred Houle, de sa belle-soeur, Mme Adélard Houle, avec ses filles, Germaine et Irène, ont visité leurs parents de Letellier la semaine dernière.

• • •

M. et Mme Théophile Marcil, de la Californie, ainsi que leurs deux enfants, sont en visite chez M. John Boiteau, père.

• • •

Mme Antonio Lafrenière et ses enfants ont passé quelques jours chez M. Antoine Lafrenière.

Lorette

Les familles Bodin et Frossais remercient leurs amis pour les témoignages de sympathie et les fleurs reçues ainsi que pour leur présence aux funérailles de leur mère, Clémentine Bodin.

Saint-Eustache

Notre vie paroissiale atteint son plein épanouissement dans les oeuvres spirituelles, sociales et nationales. Elle devient aussi très intense dans l'organisation des fêtes agricoles ou sportives. Et nous en avons eu un exemple bien frappant dans la manière d'organiser et de diriger la fête champêtre du sept juillet.

Autrefois Mgr le curé organisait tout et dirigeait tout, et toute la paroisse travaillait avec lui et sous sa direction immédiate. Nous arrivions ainsi à obtenir des succès merveilleux. Or, cette année nous avons voulu épargner les forces chancelantes de notre cher curé. Nous nous sommes formés en comité, et nous avons tout organiser seuls. Quant au succès obtenu, nous pourrions laisser juger cela par les visiteurs nombreux et distingués que nous avons eus ce jour-là.

Jamais encore nous n'avions eu des visiteurs plus nombreux et plus distingués. Ils nous sont venus de toutes les parties du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Ontario et du Dakota Nord. Les courses de chevaux et les parties de balle au camp ont particulièrement intéressé la foule immense qui couvrait pratiquement notre magnifique champ de pique-nique. Nous avions des coureurs excellents d'un grand nombre de localités anglaises, comme Carman, Dakotah Siding, Poplar Point, Oakville, Starbuck et Portage-la-Prairie. Tous ont trouvé notre piste de courses en parfait état.

Ce rond de courses est permanent. C'est un don de Mgr Bastien, notre estimé curé. Monseigneur nous a laissé, et cela depuis plusieurs années, tout le terrain nécessaire pour construire et installer une exposition agricole annuelle. Ce terrain sert aussi admirablement bien pour les pique-niques et les fêtes paroissiales. L'espace et les accomodations ne manquent pas. Il y a de la place pour parquer des centaines d'autos sans nuire à la circulation et aux jeux. De plus, les diners et les soupers sont servis dans la salle paroissiale à des prix tellement modérés que tous nos visiteurs étrangers en sont étonnés.

Merci à Mgr Bastien pour nous aider toujours si efficacement et si généreusement à faire un succès de toutes nos organisations. Nous avons voulu lui épargner la fatigue de l'organisation, mais il a trouvé le moyen de nous aider et sans lui, le service des tables à diner n'aurait pas été aussi parfait.

Enfin, tout s'est si bien passé que nous avons presque hâte de recommencer à l'automne pour l'exposition agricole que nous avons maintenant chaque année.

On dit que les gens de Saint-Eustache savent bien faire les choses, et ce compliment parait en effet bien mérité.

N.-D. de Lourdes

Naissances

18 juillet: Alice-Marie-Marthe, fille de François Delcurme et Angèle Monney.

18 juillet: Jeannette-Marie-Olivine-Georgette, fille de Jean Aminot et Joséphine Robitaille.

Enterrement

Le dimanche 21 juillet, après la grand'messe, eurent lieu les obsèques de Mme Joseph Bodin, de Saint-Claude, née Clémentine Bazin, emportée à l'affection des siens après moins de deux jours de maladie. Elle vint de France à Notre-Dame-de-Lourdes en 1891 et c'est au cimetière de Lourdes qu'elle repose en paix avec ceux qui lui étaient chers. A toute la famille nous offrons nos sincères sympathies.

• • •

Les élèves des cours de français de vacances qui se donnent à l'Université du Manitoba, accompagnés de trois de leurs professeurs, sont venus, le lundi 22 juillet, en pique-nique chez M. G. Ragot.

• • •

Lundi soir, un cyclone est venu nous surprendre démolissant en peu de temps des meules de foin, renversant des graineries, des toits d'étables, des cheminées et brisant de nombreux arbres. Ce cyclone de moins de 10 minutes, nous laissa tout bouleversés. Ce n'était pourtant rien à côté du fracas des explosions et du crépitement des fusillades d'Hitler!

Laurier

Le vendredi 26 juillet un de nos anciens pionniers était conduit à sa dernière demeure, M. Jean Létain. Depuis 49 ans il avait quitté Neufchâteau, province du Luxembourg, en Belgique. Il fit ses débuts entre Oak Lake et Deleau et, quatre ans après, partait pour Laurier, ayant pris un homestead. Donc, 44 ans de résidence. Grâce à son travail, à sa femme, très vaillante et estimée de tous, grâce aussi à sa nombreuse famille, il fit de bonnes affaires. En 1925 il perdit son épouse. C'était l'âme de la maison, et peu après M. Létain se retira des affaires, laissant son fils Julien pour diriger la ferme. Depuis un certain temps, ce vieillard de 81 ans déclinait peu à peu. Le curé de la paroisse le visita de temps à autre. Voyant la fin approcher, il reçut le saint Viatique et les derniers sacrements.

Les paroissiens et plusieurs de ses amis assistèrent aux funérailles, sous la direction de M. Pineau, de Sainte-Rose-du-Lac, entrepreneur funèbre. Les porteurs étaient MM. Eugène Astailly, Honorat Gamache, Viator Pagé, Adélard Laurier, Vital Létain et John Martin.

On remarquait au choeur M. l'abbé A. Théoret, chapelain de l'hôpital de Sainte-Rose-du-Lac.

Nombreuse famille, lit-on plus haut. En effet, voici les noms des garçons et des filles: Frédéric, Julien, Félix, Alphonse, Simon et Albert, Alice Cousineau, Hermance, Ernestine Martin, Henriette Martin et Marie-Louise.

Vassar

Pique-nique

Dans la journée du 21 juillet, Messire Phoébus déversa largement sur la tête des spectateurs, le trop plein de son urne de feu. Malgré cette chaleur torride, — du 90° à l'ombre, s'il-vous-plait— nos fervents du losange se disputèrent chaudement, (c'est le cas de le dire), le prix décerné au vainqueur du tournoi de balle-au-camp. Avaient pris part à cette joute athlétique, les équipes suivantes: Vassar, South-Junction et Piney. L'équipe de Piney s'en retourna, battant le pavillon de la victoire!

Il serait malséant, en l'occurrence, de ne pas signaler à l'attention de tous ceux et celles qui se dépensèrent sans compter, afin d'assurer le succès de cette journée que couronna une soirée de vues animées. Les organisateurs, tout en s'épongeant ferme, ne faiblirent pas à la tâche; tous déployèrent une activité fébrile, et le succès vint applaudir à leurs efforts, avec $142 dans la caisse paroissiale.

Comme de véritables paladins du temps jadis, nos organisateurs menèrent le "bal" rondement. En tête figurait M. le curé, — a tout seigneur tout honneur! — aidé de MM. A.-J. Beaudry, Steve Boutang, P. Bouchard, J. Huppé, P. Beaudry, A. Owens et Léon-F. Beaudry.

Les dames eurent une large part du succès, en préparant les repas pour des centaines de perface de chapons bien dodus et face de chapons ben dodus et cuits à point par Mlle Mary Csuzdi, délectèrent les palais les plus récalcitrants. Dans cette tâche ardue à préparer le repas, Mmes Frank Daigneault et Alp.-J. Beaudry méritent de chaleureuses félicitations, ainsi que les jeunes demoiselles et les dames qui ont assisté au service des tables. A tous et à chacun, nous disons notre plus cordial merci!

Visiteurs

Le 22, M. le curé avait l'insigne honneur d'avoir près de lui M. l'abbé Marcel Dugal, curé de Woodridge, ainsi que le R. P. Plourde, C.SS.R. L'un et l'autre nous quittèrent après avoir goûté à l'hospitalité proverbiale de M. le curé.

M. et Mme Ferd. Beauchamp, née Maria Boyer, sont de retour d'une promenade à Somerset. Après avoir visité nombre de parents et surtout M. et Mme P. Boyer, où ils se retirèrent durant leur séjour, ils nous sont revenus le 22 accompagnés de leurs filles Gabrielle et Diane.

M. le curé Poulin dessert maintenant la paroisse de Dollard, car M. le curé Rioux est parti dans l'Est en vacances.

Thibaultville

Dimanche prochain, 4 août, Mme Maxime Champagne, candidate au bazar de Thibaultville, organise un pique-nique qui promet d'être un véritable succès à Tête-Ouverte, c'est-à-dire à 8 milles à l'est de Thibaultville, sur le terrain de M. Delphis Saint-Mars. Tous ceux qui sont passés par là n'ont pas été sans remarquer la beauté de l'endroit.

Naturellement toutes les recettes iront pour bâtir le clocher de l'église de Thibaultville.

Il y aura plusieurs équipes de balle, notamment Labroquerie, Sainte-Anne-des-Chênes, Lorette et Arctic Ice, de Winnipeg.

Cette fois, nous n'aurons pas, il est vrai, la fanfare La Vérendrye de Saint-Boniface, mais nous aurons tout de même un orchestre composé de plusieurs élèves de M. Fred Kent, professeur de renom à l'édifice du Winnipeg Piano.

Dans la soirée on se rendra à Thibaultville, où il y aura cinéma français, de plus l'orchestre, et probablement un combat de boxe.

Bienvenue à tous.

Frenchville

Le mercredi 17 juillet a eu lieu la bénédiction de la nouvelle église de Saint-Joseph à Frenchville.

Son Excellence Mgr Guy arriva à dix heures. Il sortit de l'église accompagné de Mgr Kugener, de Mgr Bois et de plusieurs autres prêtres pour bénir le dehors de l'église, après quoi il bénit l'intérieur.

A 10 h. 30 commença la grand'messe, chantée par Mgr Kugener, ayant pour diacre et sous diacre M. l'abbé Beaupré, curé de Masefield, et M. l'abbé Roy, curé de Lisieux.

Au choeur on remarquait Mgr Bois, de Saint-Maurice et MM. les curés Lemay, de Coronack, Fause, de East End, Poirier, de Ponteix, Antoine Poirier, du Lac Pelletier, Fortier, de Val Marie, Moquin, de Mariapolis, Moquin, de Meyronne, Ferland, de Storthoaks, Sylvio Morin, chancelier du diocèse, l'abbé Lussier et plusieurs autres.

Après l'Evangile M. le curé Poulin donna le programme de la journée. Le sermon en français fut donné par M. le curé Oscar Lemay, ancien desservant de Frenchville, et le sermon en anglais par M. le curé Fause, de East End. La quête fut faite par M. J.-P. Coleman, un des syndics de la paroisse.

Après la messe, Son Excellence Mgr Guy bénit le chemin de la croix. A midi et demi, les membres du clergé, les invités et beaucoup d'autres descendirent dans la salle paroissiale pour assister à un banquet donné par les dames de la paroisse.

D'éloquents discours furent prononcés en français et en anglais par M. le curé Poulin et S. E. Mgr Guy sur le bel esprit de coopération des gens de Frenchville.

Vers les trois heures de l'après-midi eut lieu la bénédiction de la cloche. Les parrain et marraine étaient M. et Mme Léon Ruest et M. et Mme Pierre Bailleul.

La journée se termina par une séance: "Le train de gaieté de Montréal".

• • •

M. Marchessault et sa famille sont à Lisieux où il construit une église. M. Marchessault était à Frenchville pour la bénédiction de l'église.

• • •

Mme Chauvaux est de retour de Banff où elle prenait des traitements pour ses rhumatismes.

• • •

Dans la semaine du 7 juillet nous avons eu une retraite prêchée par le R. P. Beauchamp, O. M.I., du Collège de Gravelbourg et qui a été bien suivie par tous les gens.

Stony Mountain

Le dimanche 21 juillet, à la suite de la messe paroissiale, la paroisse du Christ-Roi, Stonewall, avait la joie de recevoir Son Excellence Mgr Alfred A. Sinnott, archevêque de Winnipeg. M. le curé Derome, en queqlues mots choisis, souhaita la bienvenue à Son Excellence. Notre petite église était comble. Plusieurs non-catholiques rehaussaient l'éclat de la belle cérémonie du sacrement de la confirmation. Mgr l'archevêque, d'ordinaire, sobre en louanges, de crainte de blesser la modestie, ne put s'empêcher de faire l'éloge de la belle tenue de l'église. Son sermon a été très bien goûté. Monseigneur a pris le diner au presbytère où une table bien garnie par les paroissiens l'attendait. Sa Grandeur est partie à 2 h. pour Stony Mountain, par une chaleur tropicale.

Afin d'abréger la cérémonie, M. le curé a fait faire la première communion à 9 h. du matin. Deux Révérendes Soeurs de l'Académie et Collège Sainte-Marie avaient passé la semaine précédente pour assister M. le curé pour ces deux belles grandes et inoubliables cérémonies pour plusieurs.

Un grand merci à tous.

LES CANADIENS SE SERVENT DE L'AVION

OTTAWA — On a enregistré une augmentation de près de 100 pour cent dans les voyages par avions faits au Canada en 1939, révèle un rapport récent sur l'aviation civile où l'on constate que l'ensemble des passagers a fait 26,107,750 milles de vol, comparativement à 14,886,718 milles en 1938. Le nombre de ces passagers a été de 161,503, alors qu'il avait été de 139,806 l'année précédente; l'augmentation plus sensible du total des milles de vol est attribuable à l'inauguration du service de passagers de la Ligne aérienne Trans-Canada, qui favorise les voyages plus longs. Le Canada est depuis longtemps un pionnier dans le domaine du transport aérien, et l'organisation d'un service de voyages transcontinentaux par avion témoigne des progrès réalisés pour le transport des passagers.

L'aviation commerciale n'a enregistré qu'un léger changement dans le transport des marchandises, avec pour 1939 un total de 21,253,364 livres à rapprocher de celui de 21,704,587 livres pour 1938. On a transporté par avion 1,900,347 livres de matières postales, comparativement à 1,901,711 livres, l'année précédente. L'avion a aussi servi à faire beaucoup de croquis et de photographie au cours de l'année: croquis d'une superficie de 3,420 milles et photographie de 46,344 milles carrés. On a repéré par avion 181 feux de forêt, comparativement à 368 en 1938.

L'aviation commerciale du Canada s'est surtout occupée en dehors de cela, durant l'année, du transport des marchandises, des passagers et des matières postales aux endroits les plus reculés du pays. Les marchandises consistaient surtout en machines et en approvisionnements destinés aux mines du nord du Québec et de l'Ontario, des provinces de l'Ouest et des Territoires du Nord-Ouest. Plusieurs régions minières du nord qui sont aujourd'hui desservies par des services réguliers d'avions n'étaient autrefois accessibles qu'en canot ou avec un attelage de chiens. On compte parmi les autres occupations de l'aviation commerciale la patrouille des feux de forêt, le relevé des régions boisées, la photographie aérienne et les relevés topographiques.

A nos correspondants

Nous prions nos correspondants de bien vouloir nous faciliter la tâche en nous adressant leurs chroniques le plus tôt possible.

Nous ne pouvons garantir l'insertion dans le numéro de la semaine des correspondances qui nous arrivent après le lundi.

Qu'on veuille bien aussi ne pas attendre à la dernière minute pour nous communiquer par téléphone des nouvelles qui peuvent être transmises deux ou trois jours plus tôt.

Les communications anonymes ne sont pas acceptées. Nous avons besoin de savoir qui nous renseigne. Signez votre nom, qui restera entre nous.

Les bureaux de la "Liberté" sont à Winnipeg (619, avenue McDermot) et non pas à Saint-Boniface.

Merci!

Six ingénieurs français au service du Canada

OTTAWA — Le ministre des munitions, Howe, a annoncé que six ingénieurs français, dirigés par le colonel A. L'Homme, se sont placés eux et leurs services, à la disposition du ministère des munitions et des approvisionnements. Il est entendu qu'ils seront occupés à développer le programme canadien au sujet des munitions.

Lors de leur arrivée au Canada, on rapportait que le colonel L'Homme et ses camarades étaient des officiers d'infanterie, des aviateurs, et des membres du comité français du général Charles de Gaulle, à Londres, mais ceux-ci démentent la nouvelle.

LE MARCHÉ

aux Abattoirs de Saint-Boniface

30 juillet

Bouvillons, jusqu'à 1,050 livres	
De choix	$7.75—$8.50
Bons	$6.50—$7.50
Moyens	$6.00—$6.25
Ordinaires	$5.00—$5.75
Bouvillons, au-dessus de 1,050 livres	
De choix	$7.75—$8.50
Bons	$6.50—$7.50
Moyens	$6.00—$6.25
Ordinaires	$5.00—$5.75
Génisses—	
De choix	$7.00—$7.25
Bonnes	$6.00—$6.75
Moyennes	$5.00—$5.75
Ordinaires	$4.25—$5.00
Veaux engraissés—	
De choix	$9.00—$9.50
Bons	$8.00—$8.50
Moyens	$6.50—$7.50
Vaches—	
Bonnes	$4.00—$4.50
Moyennes	$3.50—$3.75
Ordinaires	$3.00—$3.25
Taureaux—	
Bons	$4.25—$4.50
Ordinaires	$3.00—$4.00
Bouvillons à engraisser—	
Bons	$5.50—$6.25
Moyens	$4.50—$5.25
Ordinaires	$4.00—$4.25
Vaches et génisses à engraisser—	
Bonnes	$4.50—$5.50
Moyennes	$4.00—$4.25
Ordinaires	$3.25—$3.75
Vaches laitières	$40.00—$60.00
Veaux de boucherie—	
Bons et de choix	$6.75—$7.00
Ordinaires et moyens	$4.00—$6.50
Porcs—	
Bacon de choix— Prime $1 par tête	
Bacon	$8.00
Bouchers— Escompte de $1.50 par tête	
Pesants	$7.00
Très pesants	$5.00—$6.00
Légers et maigres	$6.50—$7.75
Truies No 1	$4.25—$5.00
Truies No 2	$3.25—$3.75
Inférieurs	$3.00—$3.50
Verrats	$2.50—$2.75
Agneaux—	
Bons du printemps	$7.50—$8.00
Ordinaires	$6.00—$7.00
Moutons—	
Bons moyens	$3.00
Bons pesants	$3.50—$3.75
Ordinaires	$2.00—$2.50

PRODUITS
Du Manitoba

Beurre de Crèmerie frais no 1— F. O. B. Winnipeg	.21
Oeufs—	
Grade A, gros, la douz.	.17
Grade A, moyens, la douz.	.15
Grade B, la douz.	.11
Grade C, la douz.	.08

Farine

Prix du détail pour les marques suivantes: Quaker Patent, Five Roses, Ogilvie Royal Household, Western Canada Purity, Robinhood, Maple Leaf Mills: Manitoba, Saskatchewan et Alberta.

Sac de 98 livres	$2.75
Gruau (Prix de détail)	
Sac de 80 livres	$2.95
Alimentation (Prix du char)	
Son. La tonne	$27.00
Moulée. La tonne	$23.00

Cours de grain fourni par

James Richardson & Sons Ltd.

1019, EDIFICE GRAIN EXCHANGE, Winnipeg TEL. 93 482

Prix déchargé à Fort William ou Port Arthur

PRIX COMPTANTS A WINNIPEG

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Juillet	22	23	24	25	26	27
BLE						
Nord No 1	71⅝	71⅝	71⅝	71⅝	71⅝	71⅝
Nord No 2	68⅝	68⅝	68⅝	68⅝	68⅝	68⅝
Nord No 3	63⅝	63⅝	63⅝	63⅝	63⅝	63⅝
No 4	59⅝	59⅝	59⅝	59⅝	59⅝	59⅝
No 5	57⅞	57⅞	57⅞	57⅞	57⅞	57⅞
No 6	56⅝	56⅝	56⅝	56⅝	56⅝	56⅝
Fourrage	52⅝	52⅝	52⅝	52⅝	52⅝	52⅝
Sur voie net	70⅝	70⅝	70⅝	70⅝	70⅝	70⅝
No 1 Durum	62⅝	62⅝	62⅝	62⅝	62⅝	62⅝
No 2 Durum	61⅝	61⅝	61⅝	61⅝	61⅝	61⅝
No 3 Durum	60⅝	60⅝	60⅝	60⅝	60⅝	60⅝
Inf. Nord 1	68⅝	68⅝	68⅝	68⅝	68⅝	68⅝
Inf. Nord 2	65⅝	65⅝	65⅝	65⅝	65⅝	65⅝
Inf. Nord 3	59⅞	59⅞	59⅞	59⅞	59⅞	59⅞
Charbonneux 1	66⅝	66⅝	66⅝	66⅝	66⅝	66⅝
Charbonneux 2	63⅝	63⅝	63⅝	63⅝	63⅝	63⅝
Charbonneux 3	58⅝	58⅝	58⅝	58⅝	58⅝	58⅝
Rej. Nord 1	64⅝	64⅝	64⅝	64⅝	64⅝	64⅝
Rej. Nord 2	61⅞	61⅞	61⅞	61⅞	61⅞	61⅞
Rej. Nord 3	57⅛	57⅛	57⅛	57⅛	57⅛	57⅛
Printemps 1	60⅝	60⅝	60⅝	60⅝	60⅝	60⅝
Printemps 2	57⅝	57⅝	57⅝	57⅝	57⅝	57⅝
Printemps 3	54⅝	54⅝	54⅝	54⅝	54⅝	54⅝
AVOINE						
C.W. No 2	32½	32¼	31	30⅝	30⅞	30⅝
C.W. No 3	29⅜	29⅛	28	27⅝	27⅞	27⅝
Fourrage No 1	27½	27¼	26¼	25⅞	26⅛	26
Fourrage No 2	24⅜	24⅛	23⅛	23⅛	23⅜	23¼
Fourrage No 3	22⅜	22⅛	21½	21⅛	21⅜	22¼
Sur voie net	29⅞	29⅜	29⅝	29½	28⅝	28⅛
ORGE						
C.W. 6 rangs	34	33⅝	34	33⅝	33⅞	34
Fourrage No 1	33	32⅝	33	32⅝	32⅞	33
Fourrage No 2	32½	32⅛	32½	31⅞	32⅜	32½
Fourrage No 3	31½	31⅛	31½	30⅞	31⅜	31½
Sur voie net	33⅜	33⅜	33⅜	33⅛	33	33¼
LIN						
C.W. No 1	128	129⅜	132⅜	132⅛	135	137½
C.W. No 2	124	125⅜	128⅜	128⅛	131	133½
C.W. No 3	116	116⅜	120⅜	120⅛	123	125½
C.W. No 4	103	104⅜	107⅜	107⅛	110	112½
Sur voie net	127	128⅜	131⅜	131⅛	131½	134½
SEIGLE						
C.W. No 2	45	45⅛	46½	35½	46⅝	45⅞
C.W. No 3	40	40⅛	41½	40½	41⅝	40⅞
C.W. 2 rej.	37½	37⅝	39	38	38⅞	38⅝
C.W. No 4	37½	37⅝	39	38	36⅝	36¼
Ergot rej. X	36½	36⅝	38	37	35⅝	35¼
Sur voie net	44	44⅛	45½	44½	43⅝	43⅝

OPTIONS — WINNIPEG

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
BLE						
Juillet	71⅝a	71⅝a	71⅝a	71⅝a	71⅝a	71⅝a
Octobre	73⅝a	73⅝a	73⅝a	73⅝a	73⅝a	73⅝a
Déc.	74⅝a	74⅝a	74⅝a	74⅝a	74⅝a	74⅝a
AVOINE						
Juillet	32¼	32	31	30⅝	30⅞	30⅝
Octobre	29	28⅞	29⅝	29⅛	29	28¾
Déc.	27¼	27	27⅜	27½	27⅝	27½
ORGE						
Juillet	34⅝	34⅜	34⅝	34½	34⅝	34½
Octobre	36⅜	35⅝	36⅛	35⅝	35⅝	35⅝
Déc.	36⅞	36⅛	36⅝	36¼	36⅝	36¼
LIN						
Juillet	128	129⅜	132⅜	132⅛	135	137½
Octobre	131	133	134⅛	134	134½	137½
Déc.	......	——	....	......	....	....
SEIGLE						
Juillet	45	45⅛	46½	45½	46⅝	45⅞
Octobre	45⅝	45⅜	46⅞	46	46⅝	46⅛
Déc.	46⅝	46⅜	48	47	47⅜	47

L'évolution de la politique en France

Les articles de M. Auguste Viatte, dans l'"Action Catholique", donnent une note très juste et très sage sur la situation actuelle en France. Voici ses derniers commentaires:

Continuons à lire avec précaution les rapports qui nous parviennent sur la France. Ils abondent en fausses nouvelles et en interprétations tendancieuses. Fausses nouvelles, la présence à Londres de MM. Blum, Reynaud et Paul-Boncour, dont on tirait déjà prétexte pour classer témérairement le général de Gaulle "à gauche", alors que tous trois se trouvaient sur la route de Vichy. Fausse nouvelle, auparavant, le départ de M. Paul Reynaud pour New-York: on confondait sans doute avec l'industriel Louis Renault. Et MM. Daladier, Mandel, Yvon Delbos, que l'on disait perdus en mer, ont protesté contre les obstacles mis à leur retour avec une vigueur qui les montrait bien vivants. On fera bien de noter aussi que le "Petit Dauphinois", dont les dépêches font brusquement tant de cas, n'est aucunement un journal officieux ni proche de Vichy, mais une modeste feuille locale, dont le principal intérêt est de parvenir en pays neutre le jour même: il renseigne sur le gouvernement et l'ensemble de la nation à peu près dans la mesure où un journal de Sherbrooke, par exemple, en des circonstances analogues, renseignerait les Etats-Unis sur Ottawa et sur le Canada en général.

En réalité, les choix du maréchal Pétain continuent à se caractériser par leur prudence. Il s'est adjoint M. Pierre Laval, ce qui peut signifier une orientation "italienne", non M. Flandin, ce que l'on aurait interprété comme une orientation "allemande". Il a confié la jeunesse à M. Ybarnégaray, c'est-à-dire au Parti social français du colonel de la Roque, qui voulait unir, non à tels extrémistes qui diviseraient. Il a écarté les politiciens du Front populaire, mais choisi comme ministre du Travail un vice-président de la C. G. T. Nous avons déjà protesté contre le qualificatif de "totalitaire". Dans les disputes entre patrons et salariés, le gouvernement, loin de vouloir s'imposer, ne prévoit son arbitrage qu'en dernière instance. Et lorsque Berlin annonce triomphalement que les Juifs sont expulsés de l'administration, je ne vois rien de tel dans le décret publié: il exige simplement qu'à l'avenir, pour devenir ministre ou fonctionnaire, il faille être issu de parents français; seuls les Juifs fraîchement immigrés en seront affectés, au même titre que les autres personnes d'origine étrangère. Reste la politique extérieure de M. Paul Baudoin: je trouve fâcheux son parti-pris apparent de chercher noise à l'Angleterre; mais pour la juger, n'oublions pas qu'elle est conditionnée par la défaite et l'occupation; en ce moment, elle ne saurait guère que temporiser; elle tente vraisemblablement de ménager l'avenir et de rétablir l'équilibre en préparant un bloc latin; aller plus loin heurterait le sentiment national, qui n'oubliera pas de sitôt les atrocités de l'invasion ni les brimades gratuites comme le dynamitage de la statue de Mangin. Il est significatif que le général de Gaulle se soit abstenu de constituer un "contre-gouvernement", et n'ait été frappé d'autre part que de sanctions très légères.

Le danger ne semble guère dans les intentions du maréchal Pétain, mais dans la situation qui rend sa tentative si précaire et quasi désespérée. "C'est d'en bas que doit venir la révolution", grondent les journaux d'outre-Rhin: "les chefs qui dirigent la France restent les mêmes, le général Weygand prenait congé de son armée en lui disant que son rôle n'est pas fini, nous retenons ces paroles".

Quelles intrigues s'amorcent dans l'ombre? Comment interpréter cette enquête sur les "responsables", votée par les Chambres, et si redoutable par l'agitation qu'elle risque d'éveiller en présence de l'ennemi? Quel est au juste le rôle de M. Marcel Déat, avant-hier socialiste anticlérical, hier pacifiste anarchisant, et aujourd'hui animateur d'un "parti unique" à tendance fasciste. Dans quelle mesure, à la longue, le prestige du nouveau régime se ressentira-t-il de sa diplomatie forcément déconcertante? Obtiendra-t-elle au moins un avantage concret? Le général Franco lui-même, malgré son respect pour le maréchal et son désir probable de le réconcilier avec l'Italie, n'a-t-il pas fait allusion à une "expansion africaine" de la même haleine qu'il revendiquait Gibraltar? où, cette expansion, sinon au Maroc? aux dépens de qui, sinon de la France? Et si Mussolini réclame de nouveau, demain, Nice et la Corse, comment résistera-t-on?

L'expérience Pétain a la valeur énorme d'un arrangement provisoire qui permet de "voir venir". En plusieurs domaines — organisation professionnelle, décentralisation — elle jette des semences qui peuvent devenir fécondes. Mais son succès dépend de la bataille qui se livre en dehors d'elle entre Anglais et Allemands. Si l'Allemagne l'emportait, il est bien improbable qu'elle laisse se former un "bloc latin"; et sa paix, à moins d'un miracle, pèserait si lourd que les efforts de renaissance nationale auraient peu de chances de survivre.

Auguste VIATTE.

La dette du monde envers la marine royale britannique

Tout le monde connait assez bien le rôle joué par la marine britannique pour la défense de l'Empire, mais on sait moins ce qu'elle a fait pour assurer la liberté et le progrès du reste du monde.

Elle a souvent abattu des despotes. Elle a permis la libération de peuples subjugués. Elle a chassé des mers les pirates et les marchands d'esclaves. Et, loin de faire des océans une sorte de réserve britannique, elle les a ouverts au commerce pacifique de toutes les nations.

Quatre fois en trois siècles la Grande-Bretagne a combattu pour sauver l'Europe d'une domination despotique; et, chaque fois, la liberté européenne n'aurait pu être préservée sans le concours de la marine britannique.

Ce fut d'abord la guerre contre Philippe II d'Espagne, au cours de laquelle la marine britannique détruisit l'Armada et ouvrit les deux océans à toutes les nations.

Influence de la marine dans les guerres continentales

Insuffisamment reconnue, la part de la marine dans ces guerres n'en a pas moins été capitale. Et le duc de Marlborough, ancêtre de Winston Churchill, fut le premier soldat — homme d'Etat à reconnaître la profonde influence de la marine sur les guerres continentales.

Un siècle plus tard, l'Angleterre conduisit une lutte désespérée contre Napoléon. Celui-ci faillit devenir le maître de l'Europe; mais il y a une nation qui ne céda jamais devant lui: c'est l'Angleterre.

C'est la marine qui permit à l'Angleterre de tenir, de fournir un concours à tous les adversaires de son ennemi, et d'entretenir une armée en Espagne. Pendant six années, la guerre d'Espagne affaiblit Napoléon; elle prépara sa ruine. L'extraordinaire puissance de Napoléon s'est toujours arrêtée aux rives de la mer; et c'est à la marine britannique qu'il dut se rendre, à la fin.

Contre Guillaume et Hitler

Le quatrième grand conflit fut la guerre de 1914-1918, contre l'Allemagne impériale. Le succès des opérations terrestres aurait été impossible si les flottes anglaise, française et ensuite américaine, n'avaient tenu les mers.

Cette puissance maritime interdit à l'Allemagne l'accès aux ressources du monde; et c'est ce qui, presque autant que la valeur des armées alliées, a contribué à la défaite finale de l'Allemagne.

Et voici qu'une fois de plus, la marine britannique est l'armature de la défense contre l'Allemagne nazie. Si loin que les conquêtes allemandes puissent s'étendre, elles s'arrêteront certainement, comme celles de Napoléon, aux rives de la mer.

Dans ces guerres pour la défense de la liberté, la marine britannique a souvent soulevé le mécontentement des Etats neutres, en empêchant le transport profitable des fournitures de guerre destinées à l'ennemi.

Une tradition de chevalerie

Mais, au contraire des Allemands qui n'ont pas de pitié pour les navires sans défense de toutes les nations, la marine britannique n'a jamais coulé un vaisseau neutre sans nécessité. Et, dans ce cas, elle a pris des dispositions pour assurer la sécurité des passagers et de l'équipage.

Les navires neutres arrêtés par la marine étaient conduits dans des ports britanniques, où la cour des prises décidait, avant de les relâcher, quelle partie de la cargaison constituait de la contrebande.

La marine britannique n'a jamais posé un champ de mines sans indiquer sa position aux navires marchands, ou sans s'assurer que les mines quittant leur ancrage étaient devenues inoffensives.

Avant d'attaquer un navire marchand, elle l'avertit, et assure la sécurité des passagers.

Quand le paquebot allemand **Bremen** s'est trouvé à la merci d'un sous-marin anglais, on l'a laissé passer, parce qu'on n'avait pas eu le temps de prendre des mesures de sécurité pour les passagers et l'équipage.

Les Allemands usent de méthodes différentes. Non contents de couler sans avertissements les navires de commerce et les navires de pêche, ils ouvrent le feu sur les rescapés qui cherchent à se sauver dans les embarcations de sauvetage.

Il est dans la tradition de la marine de sauver le plus de vies possible. Jusque dans l'ardeur de la bataille, les marins britanniques s'efforcent habituellement d'empêcher leurs ennemis de se noyer, même s'ils ont tué des matelots anglais ou neutres.

Pax Britannica

Au dix-neuvième siècle, l'Angleterre, jouissant d'une longue paix, a utilisé sa puissance maritime, lorsque l'occasion s'en est présentée, pour défendre la liberté d'autres peuples.

Ainsi, par exemple, lorsque les anciennes colonies espagnoles de l'Amérique du Sud se révoltèrent contre la mauvaise administration de leur mère-patrie, les despotes européens voulurent les réduire à l'obéissance. Mais la Grande-Bretagne refusa sa collaboration; et l'on ne pouvait songer à reconquérir l'Amérique du Sud tant que la flotte britannique tenait les mers.

C'est à cette occasion que les Etats-Unis proclamèrent la doctrine de Monroe, qui interdisait l'intervention des Etats européens dans les affaires américaines. Mais à cette date, les Etats-Unis n'auraient pu faire appliquer leur décret. C'est la marine britannique qui, sans combattre, fit observer la doctrine Monroe, et assura l'indépendance des républiques de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud.

A partir de 1815, la marine britannique fut constamment employée à réduire l'iniquité de la traite des nègres; et il en coûta quelque 50,000,000 de livres aux contribuables britanniques. Si l'esclavage a presque disparu, une partie du mérite revient à la marine.

Ensuite, la flotte s'est employée à combattre la piraterie, qui continua longtemps d'exister dans quelques parties du monde. Un service fut ainsi rendu à toutes les nations commerçantes, en assurant la sécurité des voyages maritimes.

De même, toutes les nations ont pu profiter des grands travaux de cartographie et d'hydrographie accomplis par la marine, et dont les résultats sont accessibles à tous.

Le dix-neuvième siècle a été décrit comme l'ère de la **Pax britannica**. Ce n'est pas sans raison. Les révolutions et les guerres faisaient rage en Europe, mais sans impliquer ni toucher le monde non européen, dont les peuples vaquaient paisiblement à leurs affaires, et colonisaient de vastes terres vierges, nouveaux foyers de civilisation.

Sans s'occuper des controverses qui se poursuivaient en Europe, une myriade de bateaux sillonnaient toutes les mers du globe, sous la protection de la suprématie navale britannique.

Trois siècles de services

La marine britannique a d'abord assuré la liberté des mers, et l'a maintenue intacte jusqu'à ce que les Allemands eussent imaginé l'horreur des attaques sans restriction par mines et par sous-marins.

Elle n'a jamais gêné le commerce des autres nations, sauf lorsque les nécessités de la guerre l'obligeaient à intercepter l'approvisionnement de l'ennemi en marchandises de contrebande. Presque toutes les guerres qu'elle a faites ont été conduites pour la défense ou l'expansion de la liberté.

Elle a servi non seulement la Grande-Bretagne et l'Empire britannique, mais le monde entier. Trois siècles de services l'ont imprégnée d'une tradition sans rivale de bravoure, d'humanité et de chevalerie, et de dévouement à la défense de la liberté et à la protection des faibles.

Si l'on pouvait imaginer que la puissance de la marine britannique soit anéantie et remplacée par une suprématie navale inspirée de l'esprit de l'Allemagne nazie, le monde subirait un désastre inouï.

Ramsay MUIR,
ancien professeur d'histoire moderne à l'Université de Manchester.

NEW-YORK — Le restaurant italien de la Ligne Italienne de navigation, au pavillon de l'Italie, à la foire internationale de New-York, a fermé ses portes. On attribue ce geste à un déclin sensible dans les affaires.

Défense au monde de savoir ce qui se passe en Pologne

Le gouvernement allemand n'a pas accordé l'autorisation aux envoyés du Vatican de se rendre en Pologne pour y examiner la situation de l'Eglise catholique. Ce fait est très éloquent. On sait qu'il y a peu de temps, les Allemands ont exigé la fermeture des consulats américains en Pologne. Ces deux décisions allemandes tendent à dresser une muraille de Chine entre la Pologne et le reste du monde. Il s'agit d'empêcher tout regard indépendant de voir ce qui s'y passe. Les agissements des Allemands en Pologne ne supportent pas la lumière du jour.

Il en a toujours été ainsi: les meurtriers et les voleurs cherchent la nuit pour exécuter leur métier. C'est pourquoi, aujourd'hui, les Allemands étendent sur le malheureux pays de Pologne une nuit artificielle et le cachent devant le monde entier, pour que les meurtres et les pillages perpétrés par eux ne soient pas trop visibles. Les représentants du Vatican y sont des moins désirables. La religion de la charité et ceux qui la prêchent sont pour les Allemands des indésirables, parce que, sans peur ni égards, ils rendraient témoignage à la vérité.

Aussi sont-ils persécutés par tous les moyens possibles. On frappe la religion pour ôter à la nation martyre sa foi et sa consolation. On ferme les temples, on persécute les prêtres, on pille, avec méthode, les biens d'Eglise. L'idée que les envoyés du Saint-Père pourraient voir ces crimes dans toute leur étendue et leur horreur n'est pas agréable aux Allemands. En outre, il faut que le peuple polonais n'ait pas l'idée que le Souverain Pontife se souvient de lui, qu'il ne l'oublie pas. Les Allemands veulent éviter la possibilité d'un contact immédiat de ce peuple avec les envoyés du Saint-Père. Ils ne veulent pas que ceux-ci soient renseignés, ni qu'ils reçoivent des plaintes.

Car ce qui se passe en Pologne est terrible et monstrueux. Les envoyés du Saint-Père verraient des églises fermées, parce que leurs desservants ont été martyrisés, s'ils ne dépérissent pas dans les camps de concentration de la Gestapo. Ils verraient qu'en Pologne il est défendu de prêcher la parole de Dieu, qu'il est même défendu d'enseigner la religion aux enfants. Ils constateraient qu'on a chassé les aumôniers des hôpitaux, pour que les malades et les mourants ne reçoivent pas les secours de la religion. Ils verraient que l'on emporte des églises non seulement les oeuvres d'art et tout ce qui représente une valeur monétaire quelconque, mais encore les objets du culte, qui sont confisqués, bien qu'ils y soient restés des centaines d'années malgré les invasions des Tartares et des Russes. Il fallait qu'enfin apparaissent les Allemands, plus barbares que tous, prouvant de cette façon l'importance de la "kultur" du **Herrenvolks.**

Les envoyés du Saint-Père entendraient de leurs propres oreilles que les Allemands martyrisent des prêtres et les enterrent même vivants, ce qui fut le cas de l'abbé Szarek, à Bydgoszcz. Ils s'arrêteraient sur des tombes de vieillards, comme celle du septuagénaire abbé Roman Pawowski, le curé de Chodecz, d'abord assommé par des agents de la Gestapo, puis emmené à Poznan, enfin transporté de nouveau à Chodecz, où, attaché à un poteau devant son église, il fut fusillé. Ils verraient le chef de la Gestapo de Lublin (le même qui dirigeait à Vienne les menées des hitlériens contre le cardinal Innitzer) assouvir ses instincts de sadisme en mettant en prison, en assommant et en massacrant de préférence des prêtres catholiques. Ils apprendraient que l'évêque de Lodz, Mgr Tomczak, fut forcé de balayer les rues de ses mains ensanglantées; que le directeur de l'Action catholique de Lodz, l'abbé Stanislas Nowicki, a eu le crâne fracturé pendant son interrogatoire dans un local de la Gestapo et que ensuite il dut subir la trépanation. Mais il faudrait écrire de gros volumes pour énumérer tous ces crimes.

Rien d'étonnant si les Allemands ne veulent pas que des étrangers constatent tout cela. Ils ne veulent pas surtout que ce soient les envoyés du Saint-Père qui constatent la besogne de leurs sbires.

Mais cela ne servira à rien. L'Eglise catholique et la nation polonaise survivront à toutes ces épreuves. La force de l'esprit est plus grande que la soif sadique de sang des oppresseurs.

L'Eglise catholique est immortelle et, bien que les bourreaux allemands ne veuillent pas laisser entrer les envoyés du Vicaire du Christ dans cet enfer qu'est maintenant la Pologne, le peuple polonais sait que le coeur du Saint-Père ne l'oublie pas un seul instant. On connait en Pologne les passages de l'Encyclique du Pape touchant la Pologne; on sait que le Vatican exige la paix de justice et la réparation des torts. Bien que les Allemands confisquent les postes écouteurs de la radio, les Polonais connaissent parfaitement les émissions de la radio du Vatican sur la Pologne. Ils ont appris que l'émissaire de Hitler, lorsqu'il demanda une audience au Saint-Père, s'attendait à ce que le Souverain Pontife fit semblant de ne pas connaitre les crimes commis. Mais s'il fut reçu par le Saint-Père, ce fut pour entendre des paroles de condamnation.

Il existe des valeurs morales contre lesquelles rien ne prévaudra. L'Eglise catholique est la gardienne de la vérité et son Chef suprême veille à ce que cette vérité ne s'efface du coeur humain, jamais et sous aucun prétexte. Ce principe apporte une grande consolation à la nation martyre, qui dirige ses yeux avec confiance vers le Saint-Siège, sachant que, dans le combat terrible déchainé par l'Allemagne, il s'agit de la sauvegarde des intérêts suprême de l'humanité et de la sauvegarde du dépôt légué au monde par le Christ. La nation polonaise sait que le Vicaire du Christ ne laissera rien se perdre de cette vérité suprême. Elle ne doute pas un seul instant que, si aujourd'hui l'Allemagne frappe le rocher de Pierre, il viendra un temps où elle s'y cassera la tête. Car ce rocher ne cédera ni devant le mensonge, ni devant le crime, ni devant les instruments de destruction les plus raffinés.

Quoique les Allemands ne laissent pas entrer en Pologne les envoyés du Vicaire du Christ, le peuple polonais sait que le Chef suprême de l'Eglise voit et entend tout, qu'il rendra témoignage à la vérité, et toute parole, tout acte venant de lui, se répercutent d'un écho multiple à travers toute la nation polonaise.

Comment André Maurois explique la défaite française

M. André Maurois, célèbre écrivain français de renommée universelle, arrivé récemment en notre pays, a été interviewé au cours d'une émission radiophonique, par M. Louis Francoeur, à Radio-Canada. M. Maurois, qui a droit au titre de "sir" que l'Angleterre lui a accordé par reconnaissance pour s'être attaché dans ses oeuvres à cimenter l'amitié anglo-française, a déclaré que la France a été vaincue parce qu'elle n'avait pas réalisé à temps sa véritable situation et qu'elle avait la force inexpugnable de ses forteresses, qui se sont avérées inutiles devant la trouée ennemie en territoire non protégé.

Nous reproduisons ci-dessous la dernière partie de l'interview Maurois - Francoeur ayant trait aux causes de la défaite française et aux faits qui ont amené la rupture des relations cordiales entre les gouvernements des deux nations alliées d'hier.

M. Francoeur. — Puisque vous avez agi comme officier de liaison, pouvez-vous nous dire si cette liaison était aussi facile qu'en 1914 entre Anglais et Français.

André Maurois — Au point de vue moral, sentimental pour ainsi dire, elle se faisait même mieux. On avait de part et d'autre moins de méfiance. On ouvrait plus facilement les dossiers. Mais, des deux côtés, il existait un sentiment réciproque basé sur des idées fausses. Il y avait chez les Français ce que l'on a appelé le "complexe Maginot", ce sentiment qui amenait les Français à croire que leurs lignes de défense étaient suffisantes et qu'il n'y avait pas de crainte. On ne songea pas à demander à l'Angleterre l'aide qui aurait été nécessaire au temps de la crise. Chez les Anglais, la même erreur prévalait. On estimait que les armées françaises étaient suffisantes sur le continent et qu'il ne fallait à la Grande-Bretagne que voir au contrôle des mers. Ce sentiment, d'un côté comme de l'autre, était absolument faux et il me semble qu'il n'aurait pas dû résister à une réflexion suffisante. En 1914, nous avions douze peuples alliés et nous n'avons gagné que de justesse. Dans cette crise, nous étions dans ce que les Anglais appellent un "fools paradise", un paradis de fous.

M. Francoeur— Avez-vous l'impression que l'esprit de 1914 manquait? C'est ce que l'on a prétendu en Amérique.

André Maurois — Cela n'est pas exact. Nous avions des régiments superbes et consciencieux. Nos fantassins, ceux affectés aux forteresses, zouaves, chasseurs à pieds, chasseurs alpins, ont été admirables. Les troupes anglaises, les Guards et les Ecossais, ont été merveilleux de courage. La Royal Air Force a été surprenante d'efficacité. Mais le défaut, c'est que nous vivions dans une sorte de torpeur, une sorte de léthargie qui paralysait nos volontés. Notre propagande nous avait induits dans une fausse confiance. On disait: "Hitler n'attaque pas parce qu'il a peur". Nous vaincrons parce que nous sommes les plus forts". Mais, nous n'étions pas les plus forts. On répétait que le temps travaillait pour nous. Or, le temps ne travaille pour personne. Le temps ne travaille que pour la mort.

De tout cela il ressort une grande leçon que je voudrais vous inviter à réaliser, vous Canadiens. En temps de guerre, il faut aller vite et aller fort. Il vaut mieux fournir six mois de travail soutenu et en sortir libres que de paresser mollement et de s'accorder des week-ends et se réveiller dans l'esclavage.

M. Francoeur — Pouvez-vous nous renseigner sur le point suivant? La France a-t-elle subi beaucoup de dégâts à la suite de l'invasion? On a dit que des cathédrales avaient été détruites. Mais, les rapports sont contradictoires.

André Maurois — Je ne puis pas vous renseigner exactement. Je ne me trouvais pas en France lors de l'invasion. J'ai cependant eu connaissance des raids sur Arras et Amiens et je sais que ces villes ont beaucoup souffert.

M. Francoeur. — Maitre, vous qui êtes l'apôtre par excellence de l'Entente Cordiale, pouvez-vous nous dire si la rupture qui est survenue ne sera qu'un accident transitoire?

André Maurois. — Je ne suis pas prophète. Il y a des blessures douloureuses et les plaies pourraient bien être longues à cicatriser. Mais, il me semble qu'il n'est pas possible que deux nations qui ont en commun tant d'idées semblables et qui puisent à la même culture à la fois grecque et latine soient appelées à ne plus se rapprocher. J'ai été profondément touché d'entendre des Canadiens français et d'autres amis me dire qu'ils voulaient réserver leur jugement jusqu'à ce que les faits soient plus amplement connus. C'est ce qui me fait conserver un rayon d'espoir pour le rapprochement futur de ces deux grands pays dont le Canada constitue une synthèse parfaite.

La famille du Luxembourg aux Etats-Unis

NEW-YORK — Sept membres réfugiés de la famille royale du Luxembourg sont arrivés à Annapolis. Ce sont le prince Félix de Bourbon-Parme (consort de la grande-duchesse Charlotte), et ses six enfants: le grand-duc Jean, le prince Charles, les princesses Elisabeth, Marie-Adélaïde, Marie-Gabrielle et Alix. La grande-duchesse est demeurée en Europe.

"Pourquoi nous mobilisons"

OTTAWA—Sous le titre: "Pourquoi nous mobilisons", le service de l'Information vient de publier le communiqué suivant:

1. Parce que deux nations de proie, l'Allemagne et l'Italie, qui se sont ruinées pour assurer le succès de leurs brigandages, ont lancé contre les peuples libres leurs machines de mort.

2. Parce que Hitler et Mussolini, après avoir brisé la résistance de leurs compatriotes par des tortures et de cruelles détentions, et fanatisé la jeunesse par la déformation de la vérité et la propagation de l'imposture, veulent imposer au monde ce régime de violence et d'écrasement.

3. Parce que le Canada, pays libre, heureux, où la critique des lois est reçue autrement qu'à coups de mitrailleuse, ne veut pas d'un tel régime.

4. Parce que le Canada, en décidant librement de sa mobilisation, a obéi à sa conscience nationale et s'est rendu au voeu spontané de la grande majorité de ses citoyens.

5. Parce que le Canada, terre chrétienne où la religion n'a pas à souffrir de persécution comme en Allemagne ou de honteux chantages comme en Italie fasciste, veut sauvegarder sa foi, don précieux de la civilisation européenne.

6. Parce que le Canada, pays de traditions française et anglaise où l'enseignement de la vérité ne vaut pas à ses auteurs le supplice et l'abrutissement des travaux forcés, a décidé de défendre les droits que ses sujets ont de s'instruire et de s'exprimer dans leur langue maternelle.

7. Parce que le Canada, dominion vaste et plein de ressources où la vie industrielle est intense, n'entend pas que ses ouvriers, privés comme ceux d'Allemagne de leurs droits les plus certains, deviennent les esclaves de quelques tyrans militaires.

8. Parce que le Canada, grand pays agricole où les cultivateurs sont maitres chez eux, veut défendre son sol fertile contre les entreprises sociales et collectives du Fuehrer et du Duce.

9. Parce que le Canada, pays de petits et grands propriétaires où l'épargne n'est pas confisquée au profit d'une politique de sanglante oppression, entend conserver les biens et les richesses de ses citoyens.

10. Parce que le Canada, pays de l'abondance, dont les mines et les forêts sont exploitées pour des fins constructives, refuse de livrer ce beau patrimoine à ceux qui n'en tireraient contre lui-même que des engins de ruine et de répressions.

11. Parce que le Canada, conscient du danger que représente l'état de neutralité dans un pays difficile à défendre, a préféré faire front commun avec des puissances militaires amies, plutôt que de subir le sort de la Hollande et de la Belgique, nations neutres que l'Allemagne avait endormies dans une fausse sécurité par des pactes de non-agression, sur la valeur desquels un gouvernement réaliste ne doit entretenir aucune illusion.

12. Parce que le Canada, pays de l'honnêteté et du savoir-vivre, s'est révolté, comme maintenant les Etats-Unis, devant la félonie et la barbarie des dirigeants de l'Allemagne et de l'Italie, qui veulent dominer le monde entier.

13. Parce que le Canada, pays qui a pu croître, servir Dieu et prospérer grâce à la protection des grandes nations qui l'ont colonisé, s'est fait un devoir sacré de contribuer à la défense commune et à la victoire finale.

14. Parce que le Canada, fidèle à son glorieux passé, prend héroïquement les mesures imposées par les circonstances présentes pour sauvegarder sa liberté, son honneur et ses biens.

La guerre méprise

Les hasards de la guerre m'ont mêlé à la retraite de l'armée G... Suivant l'expression consacrée, je "montais" alors que d'autres "descendaient". Le discours de Paul Reynaud sur ces événements me semble la plus honnête déclaration qui soit, montrant bien les responsabilités et les erreurs que je n'ai pas à juger.

Pourtant, quand l'ordre de repli me parvint (le sort m'avait désigné pour attendre, le cas échéant, l'envahisseur), j'étais assuré que la situation était stabilisée sur le front qui me couvrait et que nous avions de très réelles raisons d'espérer.

A l'arrière, les hommes étaient parfois mal reçus, quelquefois injuriés par ceux qui ne pouvaient comprendre ce qu'avait été la bataille. Des anciens combattants prenaient volontiers leurs cadets pour des lâches, faute d'avoir compris les circonstances. Les hommes se taisaient, la rage au coeur.

J'en ai vu qui étaient des froussards; mais combien dont on n'a rien dit et qui se sont battus avec un merveilleux courage, infligeant aux Allemands d'énormes pertes? Malheureusement, débordés par l'événement, leur résistance, absolument héroïque, n'a pu décider du sort des armes.

Tel bataillon s'est battu avec une ardeur splendide, alors qu'aucun espoir ne lui était plus permis. Tel régiment n'a succombé que sous la poussée écrasante en matériel et en hommes, sept fois supérieure à sa puissance. Et je ne parle pas de cas individuels, comme ce chef de pièce de 25, combattant seul contre deux chars et des avions. Non, les cadets de ceux de 1914-1918 n'ont pas été des lâches. C'est tout ce que je puis affirmer et, pour l'instant, je suis obligé de demander qu'on me croie sur parole.

Il faut redire l'immense travail de la 5e colonne et le désarroi jeté par les parachutistes dans des troupes dont la plupart n'étaient pas encore mises en place.

—Ce ne devait pas être plus terrible que lorsque nous y allions à la grenade ou au couteau, disent les anciens.

A cela, nous répondons:

—Il n'y a pas de commune mesure entre les combats effrayants, mais presque "loyaux" (vous saviez au moins où était l'ennemi) que vous avez livrés et celui dont nous parlons. C'est sans doute pour avoir cru, lors de la préparation, que la différence entre hier et aujourd'hui serait négligeable, que nous avons dû reculer.

Mais, même dans cette retraite, ils sont nombreux ceux qui ont jusqu'au bout veillé soit à détruire leur matériel, soit à le sauver quand cela se pouvait. Et ce n'est pas si négligeable.

Tout cela pour demander qu'on ne traite pas à tort et à travers de fuyards et de déserteurs des gens qui ont souvent fait tout leur devoir.

PIERRE.

—(Temps Présent).

La Ferme des Pins

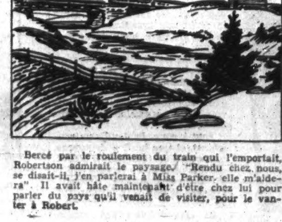
(Harry Bernard)

Editeur: l'Association Catholique des Voyageurs de Commerce, section des Trois-Rivières

Illustrateur: Ernest Sénécal, Montréal.



Robertson aimait son domaine. Il se disait: après tout, un peuple en vaut un autre, les Canadiens sont de braves gens; ils l'avaient reçu jadis quand il était pauvre et une de leurs filles n'avait pas dédaigné de l'aimer. Mais l'autre sentiment, incorporant l'orgueil de la race, reprenait le dessus.



Bercé par le roulement du train qui l'emportait, Robertson admirait le paysage. "Rendu chez nous, se disait-il, j'en parlerai à Miss Parker, elle m'aidera". Il avait hâte maintenant d'être chez lui pour parler du pays qu'il venait de visiter, pour le vanter à Robert.



Dans le sud de l'Ontario, c'était à peine l'automne. Là, le climat était beaucoup plus doux que dans le Québec. La terre était si peu gelée que des hommes çà et là, travaillaient aux labours. A lui, vieux terrien, nul n'avait besoin de signaler les cultures possibles.

Pour Vous, Mesdames

Directrice: Mère-Grand

Calme et sereine aux côtés de votre mari

Soyez, en automobile, ce que vous devriez être dans la vie, l'image du calme, de la sérénité et de la confiance.

Par ces journées ensoleillées de vacances il fait bon sur les routes et les voyages, à cette saison ne manquent pas de charme. Profitez donc des heures de liberté que vous donne la fin de la semaine, pour voir du pays. On s'instruit en voyageant et il fait bon, dans les temps mouvementés que nous traversons, de communier souvent avec la nature.

Rien ne vaut la détente d'une randonnée si vous savez glisser dans la voiture une bonne dose de gaieté car avec la bonne humeur, on va loin et les bienfaits du voyage se décuplent.

Un charme

De grâce soyez celles dont la compagnie est toujours un charme car une femme grincheuse est insupportable. Sachez supporter gaiement les menus inconvénients de la route qui sont chose inévitable. Ne venez pas grossir la phalange des femmes que leur mari, tout épris soit-il, voudrait voir dans le coffre de la voiture plutôt que sur le siège d'avant.

Si vous êtes seule avec lui, ne profitez pas de cette occasion pour lui faire des remarques ou des reproches susceptibles de le distraire ou de l'agacer, attendez d'être à terre pour cela, car vous ne savez jamais quels seront ses réflexes. Dites-vous qu'en tenant le volant, il tient aussi, entre ses mains votre vie et la sienne. Il est habile, il a du sang-froid, mais savez-vous à quel moment peut surgir un obstacle, une courbe difficile, un chauffeur maladroit, un chauffard — les routes en sont pleines, en dépit des contraventions qu'on leur impose — aussi ne faut-il rien laisser au hasard. Evitez donc toute discussion où les intérêts de la famille, les questions d'argent ou de travail sont en jeu. Il y a bien d'autres moments pour les régler. Le voyage est une récréation.

La vitesse

Ne l'incitez pas à la vitesse si son allure vous parait lente, peut-être a-t-il des raisons de ne pas accélérer, et surtout n'allez pas mettre cela au compte de l'inexpérience. Vous ne tarderiez sans doute pas à le regretter et le contraire est bien pire. En ce cas, ne montrez pas une peur exagérée, usez de diplomatie, manifestez doucement le désir d'admirer un peu plus le paysage, trop beau pour qu'on le voit si peu. Déplorez que toute son attention soit prise par la conduite et qu'il ne jouisse pas comme vous de ce spectacle, unique en cette saison, où la variété des nuances est un chef-d'oeuvre de la nature, etc., etc.

Surtout, ne jouez pas à la vigie signalant brusquement un camion, un ravin, un virage; un chauffeur doit tout voir. N'attirez son attention et sans heurt que si vous percevez que réellement l'approche d'un danger lui échappe. Ne vous mettez pas à crier pour rien, si une poule traverse le chemin, si un chien est lent à se déplacer, si les vaches sortent du pré. Et si une guêpe s'aventure à l'intérieur priez doucement votre mari de modérer afin de lui donner la clef des champs, car il est à noter que sa piqûre douloureuse, peut priver le chauffeur de son plein contrôle. Evitez les éclats de voix.

Sérénité

Quoi qu'il arrive soyez confiante et gardez votre calme, fiez-vous à l'expérience de celui qui vous conduit et, en présence du danger, maitrisez vos nerfs. Ne compromettez pas le salut de tous en vous ruant sur le volant ou en saisissant le bras ou les épaules du chauffeur, lui faisant perdre ainsi toute chance de limiter le désastre. L'affolement et les cris n'ont jamais remédié à rien.

Si vous voyagez la nuit ou si vous vous apercevez, à la fin de la journée que votre mari est fatigué, tenez-le en éveil, parlez-lui de choses intéressantes, gaies, entretenez-le sans cesse, de crainte qu'il ne s'endorme. Que d'accidents fatals n'ont pas eu d'autre cause que celle-là!

LAURE.

—(La Presse).

La Mode Pratique



Robe princesse avec boléro

Une debutante en couture pourra dans ses heures de loisir faire cette robe qui, bien que simple, est très habillée. Son boléro, ses amples plis, sa façon mettent en évidence votre ligne. Le boléro ajoute à son attrait.

Style no 3307 pour les grandeurs 12, 14, 16, 36, 38, 40. La grandeur 16 demande 4 verges de tissu de 39 pouces pour la robe; 1 verge pour le boléro aux manches courtes; ⅝ de verge de garniture pour la robe à collet.

Toute demande doit être adressée comme suit: Département de la Mode, LA LIBERTE, Winnipeg. Prière de mentionner exactement la grandeur du patron désiré et le numéro du modèle désiré. Ne pas demander des mesures autres que celles qui sont spécifiées. Inclure 20 sous par patron (en monnaie seulement). **La Liberté n'est pas responsable des lettres non reçues.** Un délai de huit jours est nécessaire pour la réception de ces patrons.

Ces patrons sont en anglais seulement.

Ils ne sont pas échangeables.

L'art d'écouter . . .

On peut réellement appeler art, le savoir vivre qui nous fait se taire à propos et c'est certainement aussi un art que de savoir écouter.

A la fin du XVIIIe siècle, la femme de l'inspecteur des domaines du Duc d'Orléans disait à sa fille Victoire, qui ne l'oublia jamais, même quand elle fut devenue Mère Sainte-Angèle des Augustines, de la rue de l'Arbalète et de la rue de la Santé, ces paroles: "Il y a quatre espèces d'écouteurs: l'éponge qui s'empare de tout, l'entonnoir qui laisse échapper par un bout ce qui entre par l'autre, le filtre qui laisse passer la liqueur pour ne garder que la lie, enfin le crible qui rejette la paille et garde le froment".

Et l'inimitable Charles Baussan, un des chroniqueurs du Noël, commente ces paroles dans une chronique si spirituelle que je veux ici la dire à mon tour. A tous et à chacun d'en faire son profit. Il y a toujours une leçon à tirer d'un écrit intelligent rempli de bonne philosophie.

Et Charles Baussan nous fait remarquer que ces paroles pleines d'exemples sont tirées des choses de la nature, à portée de tous, par conséquent et partant, sont plus assimilables. Ces leçons sont sorties d'images prises dans la vie quotidienne, sorties de la terre, comme les leçons et les images bibliques, celles choisies par Notre-Seigneur pour mettre à la portée des intelligences frustres et grossières de ses apôtres. Et ces images nous remettent en mémoire la parabole du bon grain tombant dans des terres incultes ou dans des terres fertiles.

L'art d'écouter? qu'il est peu connu cet art, si difficile et si peu pratiqué mais pourtant si aimable. L'art de parler? Ah! celui-là, pas besoin de longues études, on parle sans cesse, toujours, partout, à tort et à travers, sans souci de blesser, de déranger, de s'imposer.

Pratiquons l'art du silence, dit l'aimable chroniqueur. Il y a une vraie musique d'écouter, d'avoir les oreilles tendues mais pour entendre cette musique, comprendre cette harmonie, il faut savoir se taire. La musique des mots et des idées vibre aux oreilles qui écoutent, l'esprit s'amuse à suivre cette musique. Il y a des andantes et des allegrettos, il y a les accords des violons, voix aimables et berceuses, il y a les solos de flûte, voix perçantes et désagréables, il y a les cuivres, voix qui s'imposent et dominent. Il y a aussi les musiques à vent. Oh! celles-là sont très en vogue. Elles parlent, parlent en se glorifiant, s'admirant, avec des coups d'encensoir tellement bien balancés que la fumée monte, monte, environne l'esprit de cet instrument; c'est un apothéose. Mais hélas! la fumée dissipée, que reste-t-il. Un petit esprit si pauvre, si pauvre que c'en est pitié.

Etudions, toujours avec ce Monsieur, tant soit peu ironique mais tellement philosophe, les différentes manières d'écouter. Celles de l'éponge, de l'entonnoir et du filtre et cherchons laquelle de ces manières est la plus sotte. L'éponge choisit l'eau pure ou plutôt s'imbibe indifféremment de l'eau pure et de l'eau sale, ce qui donne une eau brouillée qui déteint sur l'esprit. Pas bien avantageuse cette façon d'écouter. D'autres ont bien le goût des bonnes choses mais comme l'entonnoir, ils n'en gardent rien. C'est triste. Certains esprits s'assimilent ce qu'ils veulent mais leur goût dépravé les entrainant à ne choisir que les choses mauvaises sont des filtres qui ne gardent que la lie.

Soyons artiste dans la science d'écouter et de se taire. Habituons nos esprits à choisir, à s'assimiler le bien et le beau, le grand et le sublime idéal. Fermons la porte de notre âme aux insinuations malveillantes touchant notre foi, notre foyer, notre prochain.

Si nous savons bien écouter, nous aurons acquis l'art de se taire, ce qui sera profitable aussi bien pour nous qu'agréable et profitable à tous.

TANTE MADELON.

RECETTES

Soupe crème de tomates

1 t. de tomates en conserve
1 c. à soupe de beurre
2 c. à soupe de farine
2 t. de lait
¼ c. à soupe de soda à pâte.

Mélangez la farine au beurre fondu, ajoutez les tomates (préalablement passées au tamis) par petites quantités et laissez cuire environ 5 minutes. Ajoutez le soda et le lait. Salez et poivrez au goût. Vous pouvez ajouter un peu de céleri ou d'oignon haché fin.

Poulet à la king

Faites une sauce blanche, moitié lait, moitié bouillon de poulet. Liez avec un jaune d'oeuf. Poivrez, salez et ajoutez-y 1 tasse ou 2 de poulet cuit coupé en dés avec le jus d'un demi citron. Faites rôtir des tranches de pain bien minces, beurrez-les et versez la sauce au poulet sur ces tranches de pain. Disposez avec goût des petits croutons de pain rôti tout autour du plat et décorez avec une branche de persil.

Gelée de chocolat au lait

1 chopine de lait
1 pelure de citron
1 c. ½ à soupe de gélatine
⅓ de tasse de cacao
¼ de tasse de sucre
½ tasse d'eau chaude.

Faites bouillir le lait dans une casserole, ajoutez-y la pelure de citron et le sucre, mélangez doucement le cacao préalablement délayé avec un peu de lait chaud, faites tremper la gélatine dans un peu d'eau froide et faites dissoudre dans une petite quantité d'eau chaude, ajoutez-la au lait. Parfumez à la vanille et mettez dans un moule humide. Démoulez sur un plat de fantaisie et servez avec un peu de crème fouettée.

Tous les coeurs

Quand la fenêtre est close et que tout bruit s'éteint,
Ecoute de ton coeur monter la voix suprême;
Ta musique est en lui, c'est là qu'est ton poème,
Comme les fleurs et les oiseaux sont au jardin.

Ecoute. Pour saisir l'écho de ton destin,
Attentif, penche-toi longuement sur toi-même;
Le coeur que Dieu t'a fait, qu'il haïsse ou qu'il aime,
Heureux ou malheureux, contient le genre humain.

Poète, ta douleur ne t'est pas personnelle;
Ton âme souffre: hélas, des millions comme elle
Pleurent sans révéler au monde leur tourment!

Tous les coeurs sont pareils qui palpitent, en somme;
Dis le tien, tu diras celui des autres hommes:
Dans un morceau d'azur luit tout le firmament!

Albert LOZEAU.

Le baiser de la princesse

—Pourquoi je suis allé, aujourd'hui, à l'enterrement? dit le père Francoeur; ça, c'est un souvenir de ma jeunesse, d'un temps que vous n'avez pas connu et de choses oubliées . . .

C'était peu après le "retour des cendres" de l'empereur Napoléon qui avait fait bondir le coeur de la France! C'était bien le roi Louis-Philippe qui gouvernait, mais, bien sûr, c'était le petit Caporal qui régnait, et l'on enviait presque autant ceux qui avaient vu passer son cercueil que les grognards dont il avait tiré l'oreille!

Je n'avais pas eu cette chance! Je faisais alors mon service militaire sur les bords du Rhin, et dame! ce n'était point sur le parcours de la Normandie, qui remontait la Seine du Havre à Courbevoie, au milieu des acclamations, et notre régiment n'avait pas été désigné pour rendre les honneurs aux Champs-Elysées, comme celui de mon camarade Herson, d'une année plus vieux, qui m'avait promis de me raconter ce qu'il aurait vu.

Je regrettais joliment de ne pas être à sa place! Faut dire qu'un de mes oncles avait servi sous "l'autre", comme on disait pendant la Restauration, et il en parlait comme du bon Dieu! Ma bonne femme de mère, elle, déclarait qu'il avait fait tuer bien du monde, et préférait pour son garçon un monarque plus pacifique! Mais les jeunes gens ne pensent pas toujours comme les mamans! Sans avoir encore d'opinions politiques, le vainqueur d'Austerlitz ne m'était pas indifférent!. . ., et j'avais été bien aise, à Strasbourg, d'être logé à la caserne qui porte le nom de cette victoire. Il m'y était même arrivé une aventure qui aurait pu me coûter cher!

Un matin, au réveil, le colonel Vaudrey était arrivé dans la cour du quartier avec un jeune officier qu'il nous avait présenté en disant:

—Voilà le neveu de l'empereur Napoléon.

Il ne lui ressemblait pas du tout; mais il avait joliment du courage de tenter, comme cela, presque seul, un nouveau "retour de l'île d'Elbe"! Il nous avait harangués, puis avait pris le commandement, traversé toute la ville, musique en tête, pénétré chez le général commandant la garnison qui n'avait pas voulu le suivre; alors il avait gagné la caserne de la Finckmatt, où il devait échouer devant la résistance du colonel Paillot, qui le fit arrêter par ses soldats et enfermer au corps de garde.

Il s'était débattu, ses insignes avaient été arrachés, ses habits déchirés, et j'avais ramassé une petite miniature, tombée de sa poche, sans doute, qui ressemblait tout à fait au portrait de Napoléon . . . sauf la coiffure de jeune fille.

Je la lui avais remise au passage. Il m'avait remercié avec un sourire triste et soupiré tout bas:

—Pauvre Mathilde!

Sa soeur ou sa parente, probablement!

Heureusement, il ne fut pas fusillé. Le roi, qui était un brave homme, l'avait simplement traité en écervelé et l'avait envoyé dans les Amériques pour le calmer, tandis que ses complices étaient acquittés par le jury.

Mais c'était un obstiné que ce prince-là! Il avait recommencé à Boulogne, au début de 1840; cette fois, Louis-Philippe s'était fâché et l'avait fait mettre au cachot, dans un endroit qu'on appelait le fort de Ham. Il y était encore pendant que l'on ramenait triomphalement les cendres de son oncle . . .

Un jour, en faction, dans ma guérite, à l'entrée du pont de Kehl, je relisais la lettre de mon camarade, me racontant en détail la cérémonie grandiose à laquelle il avait eu le bonheur de participer. J'en étais à un passage où il me dépeignait, de façon plaisante, les craintes d'une jeune femme qui, depuis 4 heures du matin, attendait sous un arbre, avec son mari, et tremblait de voir choir un gamin, huché dans les branches . . .

Tout à coup, j'entendis un roulement, et une berline de voyage, qui venait de traverser le fleuve, s'arrêta presque en face de moi. . .

—Un factionnaire français! s'exclamait une voix fraîche. Oh! il faut que je descende!

Et sans écouter son compagnon, engoncé dans ses fourrures, sans attendre le valet de pied, une dame sauta légèrement à terre et vint vers moi, tout émue . . .

Je ne l'étais pas moins, car je reconnaissais l'original du portrait rendu au prince prisonnier.

Elle était rudement belle, et je comprenais son soupir en la regardant.

Elle me considérait, les yeux pleins de larmes . . .

—Vous êtes en garnison à Strasbourg?

—Oui . . . Madame la princesse . . .

—Vous me connaissez? dit-elle, surprise.

—Non, Madame la princesse . . . mais j'ai vu votre portrait.

En quelques mots, je lui expliquai comment.

Elle aussi eut un soupir.

—Pauvre Louis! murmura-t-elle.

Mais, de la voiture, une voix impérieuse appelait:

—C'est ridicule! Mathilde, remontez!

Alors, sans souci du grondeur, du cocher, des valets, d'un élan elle se haussa vers moi et m'embrassa en disant gentiment:

—Ça me fait tant de plaisir de voir un soldat français.

Tout confus, je la regardais remonter dans la voiture, d'où sortaient de sourds grognements; et, enlevés d'un vigoureux coup de fouet, les chevaux l'emportèrent vers la ville.

Le lendemain, je sus que c'était la princesse Mathilde Demidoff, fille du roi Jérôme et nièce de l'empereur Napoléon, qui avait épousé un richissime cousin du tsar, et s'en allait, avec son mari, à la cour de Louis-Philippe.

Paraît qu'elle avait été fiancée au prince Louis-Napoléon, qui devint aussi empereur plus tard. Son père l'avait trouvé trop pauvre pour elle, mais, bien sûr, elle lui avait tout de même gardé de l'amitié . . . et le baiser ne devait pas être pour moi tout seul!

C'était tout de même flatteur pour le petit soldat de jadis! . . . et le vieux bonhomme d'aujourd'hui ne l'a pas oublié . . .

C'est pourquoi, bien que l'Empire soit tombé et la princesse bien vieille . . . je suis allé à son enterrement!

H.-A. DOURLIAC.

Le lendemain de la veille

Buvez un grand verre d'eau, chaude ou froide, à votre gré.

Faites votre gymnastique habituelle. Ne buvez qu'une tasse de thé avec un peu de citron. Ne mangez pas. Si vous disposez d'un peu de temps, après avoir débarrassé votre visage du gras que vous y aviez laissé, par exception, séjourner toute la nuit, passez un peu d'eau de roses ou de lait d'amandes et faites un masque. Là, le choix le plus grand vous est laissé. Les masques sont nombreux, variés, et vous avez déjà découvert sans doute celui qui vous convient le mieux.

Si vos yeux sont encore un peu rouges, baignez-les de nouveau et puis tâchez qu'il ne vous reste plus qu'un bon souvenir de cette nuit de veille et tâchez surtout qu'elle ne se reproduise pas d'ici trop peu de temps. Ce serait, à la longue, la certitude de perdre la beauté et la santé. Ce que, évidemment, aucune de vous ne veut, n'est-ce pas?

Les bonnes manières

1. Un monsieur peut-il garder sa cigarette aux lèvres quand il enlève son chapeau pour saluer une dame?

2. Quand un homme et une femme se rencontrent dans la rue, qui doit entamer la conversation?

3. Les hommes doivent-ils toujours se serrer la main quand on les présente l'un à l'autre?

4. Un homme doit-il tendre la main à une femme à laquelle il est présenté?

5. Quand un patron présente un camarade à sa sténo-dactylo, celle-ci doit-elle se lever de son siège?

6. Que devez-vous faire, lorsque vous avez quelqu'un à présenter dont vous ne vous souvenez pas le nom? Choisissez la meilleure de ces trois solutions:

(a) Faire converser les deux personnes, en feignant habilement d'ignorer qu'elles ne se connaissent pas?

(b) Dire: "Je regrette, mais j'avoue que j'ai momentanément oublié votre nom?

(c) Commencer à faire les présentations tout en hésitant, de manière à suggérer sans le dire, que la personne au nom oublié prononce celui-ci spontanément?

Réponses

1. Non. Il doit tout au moins la tenir à la main: mais la stricte étiquette lui commande de la jeter avant de saluer. Même usage avec un cigare.

2. La femme. Sinon, passez outre en saluant.

3. Oui.

4. Non. C'est à elle de le faire. Sinon, inclinez-vous simplement.

5. Non. Quelle que soit l'importance du monsieur qui lui est présenté une femme doit rester assise.

6. Allez-y carrément pour la solution indiquée en "b". Il n'y a aucune honte à avoir une absence de mémoire. Si vous adoptez le système mentionné en "c", vous risquez que votre interlocuteur ne vienne pas à votre secours. Cela vous donnerait l'air encore plus ridicule.

La Mode Pratique



Blouse au style classique

Cette blouse idéale pour les grandeurs plus larges a connu cette année une popularité justifiée. Pratique, fraiche, elle se porte admirablement pour les soirées.

Style no 3298 pour grandeurs 16, 36, 38, 40, 42, 44, 48 et 50. La grandeur 36 requiert 2 verges ¼ de tissu de 39 pouces pour la blouse à longues manches ou la blouse à manches courtes avec jabot; 3 verges pour la garniture.

Toute demande doit être adressée comme suit: Département de la Mode, LA LIBERTE, Winnipeg. Prière de mentionner exactement la grandeur du patron désiré et le numéro du modèle désiré. Ne pas demander des mesures autres que celles qui sont spécifiées. Inclure 20 sous par patron (en monnaie seulement). **La Liberté n'est pas responsable des lettres non reçues.** Un délai de huit jours est nécessaire pour la réception de ces patrons.

Ces patrons sont en anglais seulement.

Ils ne sont pas échangeables.

Joyeuse Fête

1er août
Léon Malo, Saint-Malo.
2 août
Emile Muloin, Saint-Adolphe.
Pierre Bodin, Grande Clairière.
3 août
Léona Carrière, Otterburne.
4 août
Léa Demers, Otterburne.
Elise Huppé, Vassar.
5 août
Luc Bisson, Dunrea.
Agatha Sawatzky, Saint-François-Xavier.
Lucienne Colbe, Saint-Léon.
Ovide Normandeau, La Broquerie, 8 ans.
Gabrielle Chaput, Saint-Adolphe.
6 août
Léo Bourgeois, Saint-Malo.
Claire Genest, Otterburne, 8 ans.
Eveline Blanchette, Sainte-Anne.
Cécile Morin, Sainte-Geneviève.
7 août
Claire Lavallée, Vassar.

Brossez vos dents

Nous avons l'habitude de brosser nos dents et nos gencives avec énergie et d'une façon très rapide. Ce brossage énergique, trop énergique, irrite les muqueuses, fait peler les fines pellicules externes des gencives, blesse les vaisseaux superficiels et ne nettoie que la partie bombée de la dent, laquelle se trouve immédiatement en contact avec la brosse.

Ce n'est pas ainsi qu'il faut pratiquer. Un brossage rationnel des dents doit être lent, méthodique et peu appuyé. Il doit s'exercer dans le but de débarrasser le collet de la dent, c'est-à-dire le point où elle réunie à la muqueuse, de tous les apports extérieurs et même, et surtout, de cet apport intérieur que l'on nomme le tarte. Il faudra donc, autant que possible, placer la brosse de telle sorte que ses poils recouvrent la surface de la dent et agir en lui imprimant un mouvement de rotation, à peu près identique à celui que l'homme donne au blaireau pour faire mousser le savon à barbe. Il faut que les poils pénètrent bien dans tous les petits interstices. C'est pourquoi un brossage bien exécuté requiert au moins une minute par mâchoire.

Conseils utiles

Les taches d'eau sur les meubles ne sont pas jolies et il est tellement facile de les faire disparaître, en utilisant un bouchon trempé dans un mélange d'huile et de sel.

• • •

Si vous ne voulez pas risquer que les flacons bouchés à l'émeri soient trop durs à ouvrir, enduisez la partie rugueuse du bouchon avec un peu d'huile de table.

• • •

Faire disparaître des taches de gras d'un tissu fragile, c'est difficile? Mais non. Versez un peu d'huile d'eucalyptus sur de l'ouate et tamponnez-en la partie tachée.

• • •

Comme il est désagréable d'avoir des souliers qui crient! Voici un moyen simple pour les faire taire: enduisez copieusement le bord des semelles avec de l'huile de lin.

• • •

Pour redonner l'aspect du neuf à vos souliers vernis usagés, passez-les complètement à l'huile de ricin, puis exposez-les pendant quelques instants à la vapeur d'eau.

• • •

Pour empêcher les clefs qui pourraient être rouillées de tacher les mouchoirs avec lesquels elles voisinent dans le sac à main, il est prudent de les isoler dans un étui fait spécialement pour elles. Cet étui est taillé dans un morceau de cuir, de peau de chamois, de feutre ou de drap. Mais cela n'empêche pas de protéger les clefs contre la rouille, en les soignant comme les ciseaux, c'est-à-dire en les passant au papier sablé.

• • •

A l'enfant qui répète sans cesse la même demande dans l'espoir que, fatiguée, vous finirez par dire oui, vous devez montrer que vous voyez clair dans son jeu et promettre une punition s'il continue.

• • •

Vous êtes décidée à acheter, mais vous voudriez payer moins cher; dites non, mais essayez, ou montrez tout de même d'une façon ou d'une autre que vous êtes tentée, mais que le prix seul vous retient.

• • •

Pour décourager le courtier qui insiste, sachez appuyer votre "non" sur une raison péremptoire: je n'en ai pas le moyen. Vous avez un concurrent dans votre propre famille, etc. Devant la perspective d'efforts sûrement inutiles, on vous laissera tranquille.

• • •

Quand un enfant vous annonce une décision qui vous semble peu réfléchie: engagement lointain, vocation, mariage, etc., vous ne voulez pas vous opposer, mais vous voulez être sûre que ce n'est pas un caprice, alors vous dites non, mais un non momentané: "pas avant que", de façon à pouvoir encore, et très sincèrement, approuver une décision qui se maintiendrait malgré l'épreuve.

Sans décourager il faut savoir dire non aux oeuvres que l'on ne peut soutenir, tout en ayant pour elles la plus grande estime. Mais un non plein de regrets et appuyé sur les considérations qui motivent le refus: autres oeuvres, budget difficile, etc. Combien de personnes, gênées de ne pouvoir donner, se croient acculées à l'impolitesse.

—Zut! s'exclama-t-il, j'ai oublié ma montre à la maison et je crains que nous soyons déjà un peu en retard pour prendre le train.

—Retournons la chercher, conseilla son ami. Nous arriverons quand même à l'heure.

—Hélas! cher ami, je ne pense pas que nous en ayons le temps, répondit M. Nécourt en tirant sa montre de la poche de son gilet. Nous n'avons plus que cinq minutes.

Pluck et les Insectes Editions Rodolphe VINCENT, par Odette FUMET-VINCENT



1. Pluck regarde à l'endroit indiqué par la guêpe et tout d'abord ne voit rien d'anormal . . .



2. Mais bientôt il voit une petite trappe dissimulée sur quelques feuilles, se soulever avec précaution . . .



3. . . . et la tête hideuse d'une autre araignée apparaît menaçante.

Feuilleton de "La Liberté"

Le Roman d'un Jeune Homme Pauvre

par OCTAVE FEUILLET

NUMERO 2

Ce n'est donc pas un vain mot, la faim! Il y a donc vraiment une maladie de ce nom-là; il y a des créatures humaines qui souffrent à l'ordinaire, et presque chaque jour, ce que je souffre, moi, par hasard, une fois en ma vie? Le seul être qui m'intéresse, je le sais à l'abri des maux que je subis. Mais ceux qui ne souffrent pas seuls, ceux qu'attendent dans leur froid logis des femmes aux joues pâles et des petits enfants sans sourire!... Pauvres gens!

Ces pensées m'ôtaient le courage de me plaindre; elles m'ont donné celui de soutenir l'épreuve jusqu'au bout. Je pouvais en effet l'abréger. Il y a ici deux ou trois restaurants où je suis connu, et il m'est arrivé souvent, quand j'étais riche, d'y entrer sans scrupules, quoique j'eusse oublié ma bourse. Je pouvais user de ce procédé. Il ne m'eût pas été plus difficile de trouver à emprunter cent sous dans Paris; mais ces expédients, qui sentaient la misère et la tricherie, m'ont décidément répugné. Pour les pauvres, cette pente est glissante, et je n'y veux même pas poser le pied: j'aimerais autant, je crois, perdre la probité même que de perdre la délicatesse, qui est la distinction de cette vertu vulgaire. Il ne faut pas, quand les mauvais temps viennent, habituer son âme à la souplesse; elle n'a que trop de penchant à plier.

La fatigue et le froid m'ont fait entrer chez moi vers neuf heures. Je gagnais l'escalier, quand j'ai entendu dans la loge du concierge le bruit d'une conversation dont je paraissais faire les frais, car le tyran du lieu prononçait mon nom avec l'accent du mépris.

—Fais-moi le plaisir, madame Vauberger, de me laisser tranquille avec ton Maxime. Est-ce moi qui l'ai ruiné? S'il se tue, on l'enterrera, quoi!

—Je te dis, Vauberger, reprit la femme, que ça t'aurait fendu le coeur si tu l'avais vu avaler sa carafe... Et si je croyais que tu penses ce que tu dis: "S'il se tue, on l'enterrera!..." Mais je ne le crois pas, parce qu'au fond tu es un brave homme. Songe donc, Vauberger, manquer de feu et de pain! Un garçon qui a été nourri avec du blanc-manger et élevé dans les fourrures comme un chat chéri! Ce n'est pas une honte et une indignité, ça, et ce n'est pas un drôle de gouvernement qui permet des choses pareilles!

—Mais ça ne regarde pas le gouvernement, a répondu M. Vauberger... Et puis, tu te trompes, je te dis... il ne manque pas de pain... C'est impossible!

—Eh bien! Vauberger, je vais te dire tout: je l'ai suivi, je l'ai espionné, là, et je l'ai fait espionner par Edouard; eh bien! je suis sûre qu'il n'a pas diné hier, qu'il n'a pas déjeuné ce matin, et bien certainement il n'aura pas encore diné aujourd'hui, car il est trop fier pour aller mendier un diner!

—Eh bien! tant pis pour lui! Quand on est pauvre, il ne faut pas être fier, a dit l'honorable concierge.

J'ai mis fin à ce dialogue en ouvrant la porte de la loge, et en demandant une lumière à M. Vauberger.

En entrant dans ma chambre, je me suis étendu dans un vieux fauteuil en velours d'Utrecht que des revers de fortune ont fait passer, comme moi-même, du rez-de-chaussée à la mansarde, et j'ai essayé de sommeiller. J'étais plongé dans une sorte de torpeur dont la rêverie me présentait le mirage de somptueux festins, quand le bruit de la porte qui s'ouvrait m'a réveillé. J'ai cru rêver encore, en voyant Mme Vauberger ornée d'un plateau sur lequel fumaient deux ou trois plats odoriférants. Elle avait commencé à étendre une nappe sur la table avant que j'eusse pu secouer entièrement ma léthargie. Enfin je me suis levé brusquement.

—Qu'est-ce que c'est?

Mme Vauberger a feint une vive surprise.

—Est-ce que monsieur n'a pas demandé à diner?

—Pas du tout.

—Edouard m'a dit que monsieur...

—Edouard s'est trompé: c'est quelque locataire à côté; voyez.

—Mais il n'y a pas de locataire sur le palier de monsieur. Je ne comprends pas.

—Enfin ce n'est pas moi. Emportez cela.

La pauvre femme me jeta le regard éploré d'un chien qu'on a battu. — Monsieur a probablement diné?

—Probablement.

—C'est dommage, car le diner était tout prêt. Si monsieur n'avait pas eu diné par hasard, monsieur m'aurait bien obligée...

J'ai frappé du pied avec violence. — Allez-vous-en, vous dis-je! —Puis, je me suis approché d'elle: Ma Bonne Louison, je vous remercie; mais je suis souffrant ce soir, je n'ai pas faim.

—Ah! monsieur Maxime, si vous saviez comme vous me mortifiez! Eh bien! vous me payerez mon diner, là, si vous voulez; mais vous pouvez être sûr que quand vous me donneriez cent mille francs, ça ne me ferait pas autant plaisir que de vous voir manger ce diner! Vous qui avez de l'esprit, monsieur Maxime, vous devez bien comprendre ça, pourtant.

—Eh bien! ma chère Louison, je ne peux pas vous donner cent mille francs, mais je m'en vais manger votre diner. Vous me laisserez seul, n'est-ce pas?

—Ah! merci. Vous avez bon coeur.

—Et bon appétit aussi, Louison. Donnez-moi votre main: ce n'est pas pour y mettre de l'argent, soyez tranquille. Là... Au revoir, Louison.

J'achevais d'écrire ces lignes après avoir fait honneur au diner de Louison, quand j'ai entendu dans l'escalier le bruit d'un pas lourd et grave. Peu d'instants après, j'ai vu paraître dans le cadre de la porte la silhouette du vieux notaire. M. Laubépin a jeté un regard rapide sur le plateau; puis, ouvrant les bras en signe de confusion et de reproche à la fois. — Monsieur le marquis, au nom du ciel! comment ne m'avez-vous pas?... Il s'est interrompu, s'est promené à travers la chambre, et, s'arrêtant tout à coup: — Jeune homme, ce n'est pas bien; vous avez blessé un ami, vous avez fait rougir un vieillard! — Il était fort ému. Je le regardais, ne sachant trop que répondre, quand il m'a brusquement attiré sur sa poitrine, et a murmuré à mon oreille: — Mon pauvre enfant!... Il y a eu ensuite un moment de silence entre nous.

—Maxime, a repris M. Laubépin, êtes-vous toujours dans les dispositions? Aurez-vous le courage d'accepter l'emploi le plus modeste, pourvu qu'il soit honorable, et qu'il éloigne de votre coeur les douleurs et les dangers de la pauvreté?

—Certainement, monsieur; c'est mon devoir, je suis prêt à le faire.

—En ce cas, mon ami, écoutez-moi. J'arrive de Bretagne. J'y connais une opulente famille du nom de Laroque, laquelle m'honore de sa confiance. Cette famille est représentée par un vieillard et deux femmes, que leur âge ou leur caractère rend inhabiles aux affaires. Les Laroque possèdent une fortune territoriale considérable, dont la gestion était confiée dans ces derniers temps à un intendant dont j'ai appris la mort le lendemain de notre entrevue. Je me suis mis en route immédiatement pour le château de Laroque, et j'ai demandé pour vous l'emploi vacant. Pour me conformer à votre désir, je n'ai point parlé de votre naissance: vous n'êtes et ne serez connu que sous le nom de Maxime Odiot. Vous habiterez un pavillon séparé où l'on vous servira vos repas. Vos honoraires sont fixés à six mille francs par an. Cela vous convient-il?

—Cela me convient à merveille; mais, pour vous dire la vérité, je crains d'être un homme d'affaires un peu neuf.

—Sur ce point, mon ami, rassurez-vous. Mes scrupules ont devancé les vôtres, et je n'ai rien caché aux intéressés. Madame, ai-je dit à mon excellente amie Mme Laroque, vous avez besoin d'un gérant pour votre fortune: je vous en offre un. Il est loin d'avoir l'habileté de son prédécesseur; il n'est nullement versé dans les mystères des baux fermages; il n'a point de connaissances spéciales, point de pratique, point d'expérience, rien de ce qui s'apprend; mais il a, madame, la probité. Je l'ai vu au feu, et j'en réponds. Prenez-le: vous serez mon obligée et la sienne. — Mme Laroque a beaucoup ri de ma manière de recommander les gens; mais il parait que c'était une bonne manière, puisqu'elle a réussi.

Le digne vieillard s'est offert à me donner quelques notions générales sur l'administration dont je vais être chargé; il y ajouta au sujet des intérêts de la famille Laroque, des renseignements qu'il a pris la peine de rédiger pour moi.

—Et quand devrai-je partir?

—Mais, à vrai dire, mon garçon (il n'était plus question de monsieur le marquis), le plus tôt sera le mieux, car ces gens là-bas ne sont pas capables à eux tous de faire une quittance. Mme Laroque en particulier est en affaires d'une inaptitude, d'une enfance qui dépasse l'imagination. C'est une créole.

—Ah! c'est une créole? ai-je répété avec je ne sais qu'elle vivacité.

—Oui, jeune homme, une vieille créole, a repris sèchement M. Laubépin. Son mari était breton; mais ces détails viendront en leur temps... A demain, Maxime, bon courage!... Ah! j'oubliais... Vous aviez parmi vos créanciers des fripons dont les relations avec votre père étaient entachées d'usure; armé des foudres légales, j'ai réduit leurs créances de moitié. Il vous reste un capital d'une vingtaine de mille francs. En y joignant les économies que vous pourrez faire sur vos honoraires, nous aurons dans dix ans une dot pour Hélène... Ah ça, venez demain déjeuner avec maître Laubépin, et nous achèverons de régler cela.... Bonsoir, Maxime, bonne nuit, mon cher enfant.

—Que Dieu vous bénisse, monsieur!

Château de Laroque (d'Arz), 1er mai.

J'ai quitté Paris hier. Ma dernière entrevue avec M. Laubépin a été pénible. J'ai voué à ce vieillard les sentiments d'un fils. Il a fallu ensuite dire adieu à Hélène. Pour lui faire comprendre la nécessité où je me trouve d'accepter un emploi, il était indispensable de lui laisser entrevoir une partie de la vérité. J'ai parlé de quelques embarras de fortune passagers. La pauvre enfant en a compris, je crois, plus que je n'en disais: ses grands yeux étonnés se sont remplis de larmes, et elle m'a sauté au cou.

Enfin je suis parti. Le chemin de fer m'a mené à Rennes, où j'ai passé la nuit. Ce matin, je suis monté dans une diligence qui devait me déposer cinq ou six heures plus tard dans une petite ville du Morbihan, située à peu de distance du château de Laroque.

Là j'ai dû fréter un voiturin pour faire les deux lieues qui me séparaient encore du terme de mon voyage.

Encore quelques instants, et j'allais entrer dans une famille inconnue sur le pied d'une sorte de domesticité déguisée; ceci était nouveau pour moi. Au moment ou M. Laubépin m'avait proposé cet emploi, mes instincts, mes habitudes s'étaient insurgés contre le caractère de dépendance attaché à de telles fonctions. J'avais cru néanmoins qu'il m'était impossible de les refuser sans paraitre infliger aux démarches de mon vieil ami une sorte de blâme.

Puis je me traçais un plan de conduite vis-à-vis des membres de la famille Laroque, me promettant de témoigner pour leurs intérêts un zèle consciencieux, pour leurs personnes une juste déférence, également éloignée de la servilité et de la raideur. Mais je ne pouvais me dissimuler que cette dernière partie de ma tâche, la plus délicate, devrait être simplifiée ou compliquée par la nature des caractères et des esprits avec lesquels j'allais me trouver en contact. Or M. Laubépin, tout en reconnaissant ce que ma sollicitude sur l'article personnel avait de légitime, s'était montré avare de renseignements et de détails à ce sujet. Toutefois à l'heure du départ il m'avait remis une note, en me recommandant de la jeter au feu dès que j'en aurais fait mon profit. J'ai étudié les termes sibyllins de cette note, que je reproduis ici.

Château de Laroque (d'Arz).

Etat des personnes qui habitent ledit château

"1. M. Laroque (Louis-Auguste), octogénaire, chef actuel de la famille, source principale de la fortune; ancien marin, célèbre sous le premier empire en qualité de corsaire autorisé; parait s'être enrichi par des entreprises légales de diverse nature; a longtemps habité les colonies. Originaire de Bretagne, il est revenu s'y fixer, il y a une trentaine d'années, en compagnie de feu Pierre-Antoine, son fils unique, époux de

"2. Mme Laroque (Joséphine-Clara), belle-fille du susnommé; créole d'origine, âgée de quarante ans; caractère indolent, esprit romanesque, quelques manies: belle âme;

3. Mlle Laroque (Marguerite-Louise), petite-fille, fille et présomptive héritière des précédents, âgée de vingt ans; créole et bretonne; quelques chimères: belle âme;

"4. Mme Aubry, veuve du sieur Aubry, agent de change, décédé en Belgique; cousine au deuxième degré recueillie dans la maison; esprit aigri;

"5. Mlle Hélouin (Caroline-Gabrielle), vingt-six ans; ci-devant institutrice, aujourd'hui demoiselle de compagnie: esprit cultivé, caractère douteux.

"Brûlez".

Ce document, malgré sa réserve, ne m'a pas été inutile: j'ai senti se dissiper une partie de mes appréhensions. D'ailleurs s'il y avait là deux belles âmes, c'était plus qu'on avait droit d'espérer sur une proportion de cinq habitants.

Après deux heures de marche, le voiturier s'est arrêté devant une grille flanquée de deux pavillons qui servent de logement à un concierge. J'ai laissé là mon bagage, et je me suis acheminé vers le château, tenant d'une main mon sac de nuit et décapitant de l'autre à coups de canne les marguerites qui perçaient le gazon. Après avoir fait quelques centaines de pas entre deux rangs d'énormes châtaigniers, je me suis trouvé dans un vaste jardin de disposition circulaire, qui parait se transformer en parc un peu plus loin. En face de moi s'élevait le château, construction considérable, dans le goût élégant des premières années de Louis XIII. L'aspect riant et fastueux de cette demeure m'a causé un véritable désappointement, qui n'a point diminué, lorsqu'en approchant de la terrasse, j'ai entendu un bruit de voix jeunes et joyeuses qui se détachait sur le bourdonnement plus lointain d'un piano.

Toutefois ce n'était plus l'heure des réflexions; j'ai gravi les degrés, et je me suis trouvé en face d'une scène qu'en toute autre circonstance j'aurais jugée gracieuse. Sur une des pelouses du parterre, une demi-douzaine de jeunes filles, tourbillonnaient dans un rayon de soleil, tandis qu'un piano leur envoyait, à travers une fenêtre ouverte, les mesures d'une valse impétueuse. J'ai eu du reste à peine le temps d'entrevoir les visages des danseuses; mon apparition a été saluée par un cri général, suivi d'un silence profond; toute la bande, rangée en bataille, attendait le passage de l'étranger. Comme je m'avançais, mon chapeau à la main, vers l'escalier qui donne accès dans le vestibule du château, le piano s'est interrompu. J'ai vu se présenter à la fenêtre ouverte une jeune fille d'une taille élevée, dont le visage un peu brun et la physionomie sérieuse encadrés dans une masse épaisse de cheveux noirs. Ses yeux, d'une dimension extraordinaire, ont interrogé avec curiosité la scène qui se passait au dehors. — Eh bien! qu'est-ce qu'il y a donc? a-t-elle dit d'une voix tranquille. — Je lui ai adressé une profonde inclination, et je franchis le perron.

Un domestique, que j'ai trouvé dans le vestibule, a pris mon nom. J'ai été introduit, quelques minutes plus tard, dans un vaste salon, où j'ai reconnu d'abord la jeune personne que je venais de voir à la fenêtre. Près de la cheminée, une dame d'un âge moyen, et dont les traits accusaient fortement le type créole, se tenait ensevelie dans un grand fauteuil compliqué d'édredons, de coussins et de coussinets de toutes proportions. A côté de Mme Laroque était assise une dame qui tricotait: à sa mine morose et disgracieuse, je n'ai pu méconnaitre la cousine au deuxième degré, veuve de l'agent de change.

Le premier regard qu'a jeté sur moi Mme Laroque m'a paru empreint de surprise. Elle m'a fait répéter mon nom. — Pardon!... Monsieur?...

—Odiot, madame.

—Maxime Odiot, le gérant, le régisseur que M. Laubépin?...

—Oui, madame.

—Vous êtes bien sûr?

Je n'ai pu m'empêcher de sourire. — Mais oui, madame, parfaitement.

Elle a jeté un coup d'oeil sur la veuve de l'agent de change, puis sur la jeune fille comme pour leur dire: — Concevez-vous ça? —Après quoi elle a repris:

—Enfin! Veuillez vous asseoir, monsieur Odiot. Je vous remercie beaucoup de vouloir nous consacrer vos talents. Nous avons grand besoin de votre aide, je vous assure, on ne peut le nier, le malheur d'être fort riches... — S'apercevant qu'à ces mots la cousine levait les épaules: — Oui, ma chère madame Aubry, a poursuivi Mme Laroque, j'y tiens. En me faisant riche, le bon Dieu a voulu m'éprouver. J'étais née pour la pauvreté, pour le dévouement et le sacrifice; mais j'ai toujours été contrariée.

—Laissez donc, dit Mme Aubry. La pauvreté vous irait bien à vous, qui ne savez vous refuser aucune douceur!

—Permettez, chère madame, a repris Mme Laroque, je n'ai aucun goût pour les dévouements inutiles. Quand je me condamnerais aux privations les plus dures, à qui ou à quoi cela profiterait-il?

Mme Aubry a fait entendre d'un geste expressif qu'elle considérait le langage de Mme Laroque comme prodigieusement affecté et ridicule.

—Enfin, a continué celle-ci, bonheur ou malheur, peu importe. Nous sommes donc très riches, monsieur Odiot, et si peu de cas que je fasse de cette fortune, mon devoir est de la conserver pour ma fille, quoique la pauvre enfant ne s'en soucie pas plus que moi, n'est-ce pas, Marguerite?

A cette question, un faible sourire a entr'ouvert les lèvres dédaigneuses de Mlle Marguerite.

—Monsieur, a repris Mme Laroque, on va vous montrer votre logement; mais auparavant permettez qu'on vous conduise chez mon beau-père, qui sera bien aise de vous voir. J'espère, monsieur Odiot, que vous nous ferez le plaisir de diner aujourd'hui avec nous. Bonjour, monsieur, à bientôt.

On m'a confié aux soins d'un domestique qui m'a prié d'attendre, dans une pièce contigue, qu'il eût pris les ordres de M. Laroque. Cet homme avait laissé la porte du salon entr'ouverte, et il m'a été impossible de ne pas entendre ces paroles prononcées par Mme Laroque! — Ah ça, comprend-on Laubépin, qui m'annonce un garçon d'un certain âge, très simple, très mûr, et qui m'envoie un monsieur comme ça?

Mlle Marguerite a murmuré quelques mots qui m'ont échappé, et auxquels sa mère a répondu: —Je ne te dis pas le contraire, ma fille; mais cela n'en est pas moins ridicule de la part de Laubépin. Comment veux-tu qu'un monsieur comme ça s'en aille trotter en sabots dans les terres labourées? Eh bien! c'est peut-être un tort que j'ai, mais je ne peux pas me figurer un intendant sans sabots. Dis-moi, Marguerite, j'y pense, si tu l'accompagnais chez ton grand-père?

Mlle Marguerite est entrée presque aussitôt dans la pièce où je me trouvais. En m'apercevant, elle a paru peu satisfaite.

—Pardon, mademoiselle; mais le domestique m'a dit de l'attendre ici.

—Veuillez me suivre, monsieur.

Je l'ai suivie. Elle m'a fait monter un escalier, et m'a introduit dans une espèce de galerie où elle m'a laissé. Je me suis mis à examiner quelques tableaux suspendus au mur. Ces peintures étaient pour la plupart des marines fort médiocres consacrées à la gloire de l'ancien corsaire de l'empire. Puis venaient quelques portraits du capitaine Laroque. Ils représentaient tous, sauf de légères variantes, un homme d'une taille gigantesque, portant un uniforme républicain, chevelu comme Kléber, au regard énergique, ardent et sombre, au total une espèce d'homme qui n'avait rien de plaisant. Comme j'étudiais cette grande figure, qui réalisait à merveille l'idée qu'on se fait en général d'un corsaire, Mlle Marguerite m'a prié d'entrer. — Je me suis trouvé en face d'un vieillard maigre et décrépit, qui, pour me faire accueil, a touché d'une main tremblante le bonnet de soie qui couvrait son crâne luisant comme l'ivoire.

—Grand-père, a dit Mlle Marguerite, c'est M. Odiot.

Le vieux corsaire me regarda avec une expression terne et indécise, Mlle Marguerite a répété: —M. Odiot, le nouvel intendant, mon père!

—Ah! bonjour, monsieur, a murmuré le vieillard. — Une pause a suivi. Le capitaine Laroque continuait à fixer sur moi son regard effacé. Enfin, paraissant rencontrer un sujet d'entretien d'un intérêt capital, il m'a dit d'une voix sourde et profonde: —M. de Beauchêne est mort!...

A cette communication inattendue, je n'ai pu trouver aucune réponse: j'ignorais qui pouvait être ce M. de Beauchêne. Je me suis borné à témoigner, par une faible exclamation de condoléance, de la part que je prenais à ce malheureux événement. Ce n'était pas assez au gré du capitaine, car il reprit, du même ton lugubre: —M. de Beauchêne est mort!

Mon embarras a redoublé. Je voyais le pied de Mlle Marguerite battre le parquet avec impatience; saisissant au hasard la première phrase qui m'est venue à la pensée: — Ah! et de quoi est-il mort? ai-je dit.

Cette question ne m'était pas échappée qu'un regard de Mlle Marguerite m'avertissait que j'étais suspect de je ne sais quelle irrévérence railleuse. Bien que je me sentisse réellement coupable que d'une sotte gaucherie, je me suis empressé de donner à l'entretien un tour plus heureux. J'ai parlé des tableaux de la galerie, des grandes émotions qu'ils devaient rappeler au capitaine, de l'intérêt respectueux que j'éprouvais à contempler le héros de ces glorieuses pages. Pendant que je faisais preuve de cette courtoisie de bon goût, Mlle Marguerite continuait de me regarder avec un mécontentement manifeste. Son grand-père cependant me prêtait une oreille attentive. Un sourire éclairait son visage et semblait en effacer les rides. Tout à coup il s'est redressé de toute sa taille; une flamme guerrière a jailli de ses profondes orbites, et il s'est écrié d'une voix qui m'a fait tressaillir: — La barre au vent! Feu bâbord! Accoste, accoste! Jetez les grapins! nous le tenons! Feu là-haut! un bon coup de balai, nettoyez son pont! A moi maintenant! sus à l'Anglais, au Saxon maudit! hourra! — En poussant ce dernier cri, le vieillard, vainement soutenu par sa petite fille, est retombé comme écrasé dans son fauteuil. Mlle Laroque m'a fait un signe impérieux, et je suis sorti.

Le domestique qui m'avait reçu à mon arrivée, et qui se nomme Alain, m'attendait pour me dire, de la part de Mme Laroque, que je n'avais plus le temps de visiter mon logement avant diner, que j'étais bien comme j'étais. Au moment où j'entrais dans le salon, une société d'une vingtaine de personnes en sortait pour se rendre dans la salle à manger. C'était la première fois, depuis le changement de ma condition, que je me trouvais mêlé à une réunion mondaine. Habitué aux petites distinctions que l'étiquette accorde en général à la naissance et à la fortune, je n'ai pas reçu sans amertume les premiers témoignages de la négligence à laquelle me condamne ma situation nouvelle. Réprimant les révoltes de la fausse gloire, j'ai offert mon bras à une jeune fille qui restait en arrière des convives, et qui était, comme je l'ai supposé, Mlle Hélouin, l'institutrice. Ma place était marquée à la table près de la sienne. Pendant qu'on s'asseyait, Mlle Marguerite est apparue, guidant la marche lente de son aïeul. Elle est venue s'asseoir à ma droite, avec cet air de tranquille majesté qui lui est propre. J'ai cru devoir exprimer à ma voisine le regret que j'éprouvais d'avoir évoqué des souvenirs qui semblaient agiter d'une manière fâcheuse l'esprit de son grand-père.

—C'est à moi de m'excuser, monsieur; j'aurais dû vous prévenir qu'il ne faut jamais parler des Anglais devant mon père... Connaissiez-vous la Bretagne, monsieur?

J'ai dit que je ne la connaissais pas, mais que je serais heureux de la connaitre, et pour prouver que j'en étais digne, j'ai parlé des beautés qui m'avaient frappé pendant la route. A l'instant où je pensais que cette flatterie me conciliait la bienveillance de la jeune Bretonne, j'ai vu les symptômes de l'impatience se peindre sur son front. J'étais décidément malheureux avec cette jeune fille.

—Allons! je vois, monsieur, que vous aimez ce qui est beau, ce qui parle à l'imagination et à l'âme, la nature, la verdure, les pierres et les beaux-arts. Vous vous entendrez à merveille avec Mlle Hélouin, qui adore toutes ces choses, lesquelles je n'aime guère.

—Mais, au nom du ciel, qu'est-ce donc que vous aimez, mademoiselle?

A cette question, Mlle Marguerite m'a lancé un regard hautain et a répondu sèchement: — J'aime mon chien. Ici, Mervyn!

Puis elle a plongé affectueusement sa main dans la profonde fourrure du terre neuve.

Je n'ai pu m'empêcher d'observer avec un intérêt nouveau la physionomie de cette bizarre personne, et d'y chercher les signes extérieurs de la sécheresse d'âme. Son visage, d'un ovale un peu arrondie, et son cou sont légèrement recouverts d'une teinte d'or sombre. Sa chevelure jette à chaque mouvement de la tête des reflets onduleux et bleuâtres. Au-dessous des yeux, larges, profonds et pensifs, le hâle doré des joues se nuance d'une sorte d'auréole plus brune qui semble une trace projetée par l'ombre des cils. Je puis difficilement rendre la douceur du sourire qui, par intervalles, vient animer ce beau visage. Certes, la déesse même de la poésie, du rêve et des mondes enchantés pourrait se présenter hardiment aux hommages des mortels sous la forme de cette enfant qui n'aime que son chien.

Je sens assez que je suis destiné à jouer dans l'imagination de Mlle Marguerite le rôle qu'y pourrait jouer un nègre, objet d'une mince séduction pour les créoles. De mon côté, je me flatte d'être aussi fier que Mlle Marguerite: le plus impossible des amours pour moi serait celui qui m'exposerait au soupçon d'intrigue et d'industrie.

Au centre de la table, l'attention des convives était accaparée par la verve insouciante et fanfaronne d'un personnage que j'ai entendu nommer M. de Bévallan et qui parait jouir ici des droits d'une intimité particulière. C'est un homme d'une grande taille, d'une jeunesse déjà mûre, et dont la tête rappelle le type du roi François Ier. On l'écoute comme un oracle.

J'ai eu à me louer de sa courtoisie: après le diner, il m'a emmené dans le boudoir où l'on fume. Il en faisait en même temps les honneurs à trois ou quatre jeunes gens, qui le regardent évidemment comme un modèle de belles façons et d'exquise scélératesse. — Eh bien! Bévallan, a dit un de ces jeune séides, vous ne renoncez donc pas à la prêtresse du soleil?

—Jamais a répondu M. de Bévallan, J'attendrai dix mois, dix ans, s'il le faut; mais je l'aurai, ou personne ne l'aura.

—Vous n'êtes pas malheureux, vieux drôle: l'institutrice vous aidera à prendre patience.

—Dois-je vous couper la langue ou les oreilles, jeune Arthur? a repris à demi-voix M. de Bévallan en s'avançant vers son interlocuteur, et en lui faisant, d'un signe rapide, remarquer ma présence.

On a mis alors sur le tapis, dans un pêle-mêle charmant, tous les chevaux, tous les chiens et toutes les dames du canton. Il serait à désirer par parenthèse, que les femmes pussent assister secrètement, une fois en leur vie, à une de ces conversations qui se tiennent entre hommes dans la première effusion qui suit un repas copieux; elles y trouveraient la mesure exacte de la délicatesse de nos moeurs et de la confiance qu'elle leur doit inspirer. Au surplus, je ne me pique nullement de pruderie; mais l'entretien dont j'étais le témoin avait le tort grave, à mon avis, de dépasser les limites de la plaisanterie la plus libre: il touchait à tout en passant, outrageait tout gaiement, et prenait enfin un caractère très gratuit d'universelle profanation. Or, mon éducation, trop incomplète, sans doute, m'a laissé dans le coeur un fond de respect qui me parait devoir être réservé au milieu des plus vives expansions de la bonne humeur.

Bref, M. de Bévallan, qui ne craint point de s'instituer le professeur cynique de ces roués sans barbe, ne m'a pas plu, et je ne pense pas lui avoir plu davantage, et j'ai pris congé.

Sur ma requête, le vieil Alain m'a guidé vers le logis qui m'est destiné. Après quelques minutes de marche, nous avons traversé un pont de bois jeté sur une rivière, et nous nous sommes trouvés devant une porte massive, surmontée d'une espèce de beffroi et flanquée de deux tourelles. C'est l'entrée du château. Des chênes et des sapins séculaires forment autour de ce débris féodal une enceinte qui lui donne un air de profonde retraite. C'est dans cette ruine que je dois habiter. Mon appartement, composé de trois chambres, se prolonge au-dessus de la porte, d'une tourelle à l'autre. Ce séjour mélancolique ne laisse pas de me plaire.

1er juillet.

Il est temps de démêler le fil de mon existence personnelle et intime qui, depuis deux mois, s'est un peu perdu au milieu des obligations actives de ma charge.

Le lendemain de mon arrivée, après avoir étudié pendant quelques heures dans ma retraite les papiers et les registres de mon prédécesseur, j'allai déjeuner au château. Mme Laroque, qui a beaucoup vécu à Paris avant que la santé de son beau-père ne l'eût condamnée à une perpétuelle villégiature, conserve dans sa retraite le goût des intérêts élevés, élégants ou frivoles dont le ruisseau de la rue du Bac était le miroir du temps du turban de Mme de Stael. Elle reçoit beaucoup de journaux et de revues, et s'applique à suivre le mouvement de cette civilisation raffinée dont les théâtres, les musées et les livres sont les fleurs et les fruits plus ou moins éphémères. On parla d'un opéra nouveau, et Mme Laroque adressa à M. de Bévallan une question à laquelle il ne put répondre, quoiqu'il ait toujours, si on l'en croit, un pied et un oeil à Paris. Mme Laroque se rabattit alors sur moi, tout en manifestant par son air de distraction le peu d'espoir qu'elle avait de trouver son homme d'affaires très au courant de celles-là; mais, malheureusement, ce sont les seules que je connaisse. J'avais entendu en Italie l'opéra qu'on venait de jouer en France. Mes réponses éveillèrent la curiosité de Mme Laroque, qui me pressa de questions, et qui daigna me communiquer ses impressions, ses souvenirs et ses enthousiasmes de voyage. Bref, nous ne tardâmes pas à parcourir les théâtres et les galeries célèbres du continent, et notre entretien, quand on quitta la table, était si animé, que mon interlocutrice, pour n'en point rompre le cours, pris mon bras sans y penser. Nous allâmes continuer dans le salon nos sympathiques effusions, Mme Laroque oubliant de plus en plus le ton de protection qui jusque-là m'avait passablement choqué dans son langage vis-à-vis de moi.

(A suivre)

Motifs populaires



Chapeau fleuri crocheté

Ce chapeau très populaire est couronné à son sommet par un joli ensemble de fleurs. Le patron No X 501 contient la liste des tissus et les instructions nécessaires pour faire ce chapeau fleuri.

Pour se procurer ce patron, adresser comme suit: **Département de Travaux à l'aiguille, La Liberté, Winnipeg.** Mentionner le numéro du patron et inclure 20 sous (en monnaie seulement). La Liberté n'est pas responsable des lettres non reçues. Un délai de huit jours est nécessaire pour la réception de ces patrons.

A nos abonnés

Pour faciliter la tâche de nos employés, nous serions reconnaissants à nos abonnés de joindre à toute demande de renouvellement d'abonnement ou de changement de résidence le dernier compte reçu ou leur étiquette d'adresse.

AU SACRÉ-COEUR

Réception chez les Dames de Sainte-Anne

Vendredi dernier, fête de sainte Anne, quatre nouvelles congréganistes se sont enrôlées sous la bannière de notre bonne Patronne; ce sont Mmes Marie Roy, Pulia Black, Gabrielle Girard et Yvonne Fontaine.

Le R. P. Jubinville officiait. Au-delà de cinquante dames étaient présentes et firent la sainte communion. Le choeur des dames exécuta la "Messe des Anges". A l'offertoire, Mmes Bélair et L. Bourbonnais chantèrent un cantique à l'Eucharistie, et vers la fin de la messe, le toujours si populaire "Vive sainte Anne".

Après la messe, un déjeuner intime fut servi aux dames. Le Père curé présidait à table. Mme la présidente le remercia d'abord d'avoir devancé son retour de voyage pour être présent à la fête, présenta les nouvelles congréganistes, puis, jetant un regard en arrière vers nos devancières, découvrit que de la première réception, qui eut lieu à Sainte-Marie, il nous reste deux membres: Mme J.-B. Lauzon et Mme J. Guay. Mme Lauzon prit une large part aux activités de la Société jusqu'à ces dernières années. Mme Guay, relativement jeune encore, et depuis 35 ans dans la Société, donne un bel exemple à nos jeunes dames qui semblent avoir des hésitations à faire partie de notre belle Société. La deuxième réception eut lieu au Sacré-Coeur en 1906. Mme Mélina Saint-Germain reste la seule survivante; ces trois dames reçurent de la Société chacune un joli et pieux souvenir. Le Père curé bénit ces cadeaux et les leur offrit. Parmi les ouvrières de la première heure, Mme L'Heureux fut signalée comme remarquable bienfaitrice des pauvres et membre très intéressée à toutes nos oeuvres, (se croyant encore trop jeune, disait-elle aimablement, après le déjeuner, pour recevoir un cadeau).

De la classe 1907, quatre membres nous restent: Mmes Aimé Bénard, L. Saron, H. Desrochers et A. Vien. Outre nos anciennes ci-dessus mentionnées, nous avions encore le plaisir d'avoir à table au milieu de nous, Mmes Patenaude et Saint-Pierre. Le Père Jubinville félicita les nouveaux membres, remercia la présidente et celles qui l'ont aidé à organiser cette réunion intime, et, toujours affable, dit un bon mot à chacune, et l'on se sépara heureuses de ce bon moment d'intimité et souhaitant qu'il se renouvelle encore.

Les jeunes filles qui ont gracieusement servi à table sont: Mlles L. et L. Bourbonnais, J. Bélair, E. Roy, J. Joyal et M. Carignan.

Le Comité.

Les Missions de la Compagnie de Jésus

Les Jésuites célébreront bientôt le quatrième centenaire de leur Ordre. La Compagnie de Jésus a été approuvée par le Pape Paul III, le 27 septembre 1540. Son fondateur, Ignace de Loyola, voulut en faire surtout un ordre missionnaire. A-t-il réussi? Un coup d'oeil sur les missions actuelles de la Compagnie de Jésus, sur leur nombre, leur étendue, les Jésuites qui s'y dévouent, pourra nous le dire.

Cette étude a été faite l'an dernier à l'occasion des vingt-cinq ans de généralat du T. R. P. Ledochowski, vingt-sixième général de la Compagnie de Jésus. Destiné à ses membres, on a cru que ce travail intéresserait aussi leurs amis. L'Oeuvre des Tracts en publie un résumé substantiel. Elle y a ajouté en appendice quelques pages sur la mission des Jésuites canadiens en Chine.

Cette plaquette, ornée d'une gravure de saint Ignace envoyant saint François Xavier aux Indes, se vend 10 sous l'exemplaire, à l'Action paroissiale, 4260, rue de Bordeaux, Montréal.

Petites Annonces

TARIF: 2 sous par mot. Minimum: 30 sous par insertion. Le paiement doit toujours accompagner la copie de l'annonce.

A VENDRE — Restaurant, avec tables de billard et logement, 8 chambres, sur "highway" près Winnipeg. Bonne occasion. S'adresser à Boîte 7 "La Liberté".

WINNIPEG

Exagération

Une dépêche de la Presse Canadienne nous informe que le 22 juillet, la plus forte chaleur du Dominion a été enregistrée à Winnipeg, où le thermomètre a marqué 99.8. La dépêche ajoute que dans la province du Manitoba, les bureaux ont fermé toute la journée et que les exercices militaires ont été suspendus entre 11 h. du matin et 3 h. de l'après-midi. On a bien fait de ne pas exposer nos militaires à l'insolation; mais pour le reste, il doit y avoir exagération. Une chose certaine, c'est qu'à la "Liberté" on a travaillé comme de coutume et qu'il n'a pas été question de fermer les bureaux. Quelle que soit la température, l'abonné veut avoir son journal à temps.

Première unité féminine de combat formée à Winnipeg

Des centaines de femmes se sont empressées, de s'enregistrer comme volontaires dans un corps de réserve que l'on peut appeler la première unité féminine de combat.

Ce corps n'est pas encore officiellement reconnu. Il est levé par le "Commercial's Girl Club" et organisé par Mme Gloria Queen-Hughes, membre de la Commission scolaire de Winnipeg. Les organisateurs ont dit qu'ils espéraient pouvoir faire autre chose que du service au Canada.

Bien avant l'heure fixée, les bureaux d'enregistrement étaient assiégés, et 200 noms furent pris en 45 minutes. L'enregistrement se continua toute la journée.

Parmi ces femmes plusieurs se sont dit expertes dans le maniement des armes, et l'une d'elles a même pu démonter et remonter un fusil.

Interné mais non disqualifié

Le conseiller municipal communiste Jacob Penner, interné en vertu des règlements de la défense du Canada, ne serait pas disqualifié par le fait même, a révélé le conseiller juridique de la cité, M. Jules Preudhomme. Le fait que M. Penner n'a pas assisté à trois assemblées du conseil ne le disqualifie pas si, par force, il est retenu par le gouvernement. Cependant les électeurs peuvent prendre des mesures légales pour obtenir des élections complémentaires dans le quartier qu'il représente. Le conseil municipal demanda il y a quelque temps d'empêcher tout membre d'une organisation illégale de tenir un emploi public. L'indemnité de $90 par mois est actuellement payée à Mme Penner.

Un bel exemple

L'industrie des brasseurs de Winnipeg vient de donner un bel exemple de service dans l'effort de guerre. Pour inviter leurs employés à se procurer des certificats d'épargne de guerre les brasseurs font cadeau d'un certificat de $5.00 à tout employé qui achète un certificat, lequel il peut acquitter au moyen de déductions sur sa paie. C'est une splendide manière de coopérer avec ceux qui se battent au front.

Les maisons suivantes sont associées à ce mouvement: Drewry's Limited, Shea's Winnipeg Brewery Limited, Pelissier's Limited, Kiewel Brewing Co., Limited et Brewery Products Ltd., Winnipeg.

Un voyage à cheval de Vancouver à Halifax

Ernest A. K. Sheppard est un célibataire anglais, âgé de 62 ans, qui n'entend pas les voyages comme la majorité de ses contemporains. Il traverse en ce moment le Canada à cheval. Parti de Vancouver le 1er juin 1939, il compte se rendre jusqu'à Halifax et écrira ensuite ses impressions sur le pays visité.

L'aventure est beaucoup plus intéressante qu'il l'avait imaginée et la randonnée à travers les Rocheuses a été particulièrement périlleuse. Les ours de montagne, les couguars et même les ours gris lui ont procuré des moments d'anxiété. Quand elle sentait l'odeur d'un ours, sa sympathique monture, — qui répond au nom de Rose, — pirouettait volontiers pour fuir dans la direction opposée.

M. Sheppard a beaucoup apprécié l'hospitalité traditionnelle des cultivateurs et même des Indiens de l'Ouest. Il parcourt en moyenne 25 milles par jour, ayant soin de se tenir sur le bord de la route, pour ménager les pieds de Rose, et de lui procurer un bain rafraîchissant à l'occasion. Le récit de son voyage ne manquera pas d'intérêt, car il est observateur et son contact avec les diverses populations rencontrées lui a laissé une vive impression.

Nouvelle église ruthène au Manitoba



Son Excellence Mgr B. V. Ladyka, évêque ruthène du Canada, a récemment béni la belle église que voici, construite par le R. P. P. Rhue et ses paroissiens à Cook's Creek, Man.

PETITES NOTES

Un groupe de "Jeunes Filles de France", au nombre de onze, ont été reçues par Mme S. Efsell à son chalet de Ponemah. Elles ont tenu leur réunion habituelle et chanté de vieux chants français.

* * *

Le 21 juillet, s'envolait vers le ciel l'âme de Gloria, âgée de deux ans, enfant bien-aimée de M. et Mme Joseph Marcoux.

Victime des suites d'une opération d'appendicite, elle mourut après quelques jours de souffrances.

Le corps fut inhumé à Lorette. Les porteurs étaient ses cousins: Laurent et Lucien Marcoux, Guy Therrien et Raymond Marcoux.

Petit Courrier d'Europe

Angleterre

L'avion contre le croiseur

Portsmouth — Cette guerre, au dire de l'Allemagne et de l'Italie, devait démontrer l'incontestable supériorité de l'avion sur le croiseur de bataille. Les deux exemples les plus probants du contraire nous ont été fournis au cours d'engagements navals survenus ces mois derniers. Le 9 avril, au large des côtes de Norvège, une escadrille ennemie attaqua avec violence le navire de ligne "Rodney" qui reçut un coup formidable sur l'un de ses ponts découverts. Grâce à l'épaisseur de sa cuirasse, le "Rodney" ne fut que légèrement endommagé par le projectile rempli de 1,000 livres d'explosifs. Toutes les autres bombes tombèrent à côté, dans l'eau, ou n'atteignirent que des objectifs secondaires sans causer de dommages.

Le navire de lignes allemand "Scharnhorst", avarié par des avions au cours de l'invasion de la Norvège, reçut quelques dommages le 13 juin dernier, à Trondjem, par une bombe anglaise, que l'aviateur lança près de la cheminée. Dix jours plus tard, le cuirassé bien escorté sortait de Trondjem pour gagner un autre port où il serait mieux réparé lorsqu'il fut aperçu par une escadrille anglaise qui le bombarda pendant quelque temps. Les aviateurs qui le touchèrent ont observé que des débris considérables volaient de toutes parts de ce bâtiment. Un autre avion anglais, volant très bas, lui décocha une torpille qui atteignit son but, mais sans couler le "Scharnhorst" qui réussit à s'échapper dans le brouillard. Ceci n'empêche pas que la moitié de la flotte allemande a été coulée dans l'aventure de Norvège, non pas par des avions mais par des croiseurs et des sous-marins anglais.

Italie

Une défaite italienne

Brindisi — Le croiseur australien "Sydney" a coulé, la semaine dernière, en Méditerranée, le croiseur italien "Bartolommeo-Colleoni", navire extrêmement rapide et disposant d'une grande puissance d'armements.

Le "Syney" porte le même nom glorieux que le croiseur australien qui, le 9 novembre 114, coula le corsaire allemand "Emden" aux Iles Cocos ou Keeling, dans l'Océan Indien.

Le "Bartolommeo-Colleoni" avait été nommé d'après un célèbre condottière du XVe siècle. Ce chef de bande présente, dans le portrait qu'a fait de lui le peintre Giovanni Bellini (1430-1516), une ressemblance frappante avec Mussolini. Ce tableau est aujourd'hui à la New National Gallery, à Washington.

France

Double version

On vient de recueillir, hors de France, quelques autres traits de duplicité allemande. Le 20 juin dernier, le journal berlinois **Deutsche Allegemeine Zeitung** disait en éditorial aux Allemands: "La France n'a pas à réclamer de pitié". Un autre journal, le **Nachtaugabe** du même jour écrivait: "L'heure de la compassion est passée en Europe ... L'Allemagne désire maintenant dicter une paix européenne qui soit à l'abri du chauvinisme français".

Mais dans une émission destinée à l'Amérique du Nord, le 21 juin, la propagande allemande déclarait: "La France a été défaite et s'est effondrée après une résistance héroïque. L'Allemagne n'a donc pas, au cours des négociations de l'armistice, l'intention d'imposer des conditions dégradantes à un ennemi aussi vaillant".

Lettonie

Le partage recommence

Riga— Après vingt années d'indépendance, les trois républiques baltes de Lettonie, d'Estonie et de Lithuanie viennent d'être résorbées dans le giron russe. Toutes trois, menacées d'invasion par l'Est, ont cédé devant la pression soviétique qui reprend à l'ouest les territoires que, dans les temps antiques, les tzars n'avaient jamais cessé de disputer aux chevaliers teutons. Aux dix républiques socialistes et soviétiques, Moscou vient d'ajouter les gouvernements de Riga, de Kovno et de Reval dont les chefs ont fui.

LE YUKON EST TOUJOURS LE PAYS DE L'OR

OTTAWA — Le Yukon a produit 108,078 onces d'or alluvionnaire au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1940, soit une augmentation de 17,483 onces, annonce le ministère fédéral des Mines et des Ressources. Des 2,644 terrains dûment enregistrés pour l'exploitation de placers, 2,502 étaient situés dans le district de Dawson, 103 dans celui de Mayo, et 39 dans celui de Whitehorse. Les fameux placers du Klondike, qu'on exploite sans répit depuis près d'un demi-siècle, contiennent encore des réserves de gravier aurifère suffisantes pour prolonger l'exploitation pendant plusieurs années.

La hausse du prix de l'or a suscité un renouveau d'intérêt à l'égard du Yukon, et les exploitants d'aujourd'hui s'intéressent aux gisements et aux terrains à basse teneur que l'on négligeait en 1898. Les anciennes méthodes au plat, au sas et au sluice ont disparu, et des dragues géantes mues par l'électricité des centrales de la région les ont remplacées presque partout. Les onze dragues dont on s'est servi durant l'année ont déplacé plus de 10 millions de verges cubes de gravier.

On a effectué plus de travaux de prospection que d'habitude dans le but de découvrir de nouveaux placers; sur plusieurs terrains on a décapé ou dégelé de grandes surfaces avant d'entreprendre des draguages sur une grande échelle. Les entreprises individuelles, restreintes pour la plupart à la saison d'été, ont dirigé des travaux le long des ruisseaux des régions de Dawson et de Sixtymile; sur les ruisseaux Haggard et Righet, dans la région de Mayo; sur les ruisseaux Bullion et Burwash, dans la région du lac Kluene; et dans le district du ruisseau Livingstone.

Outre l'or alluvionnaire, le Yukon a produit dans le même temps 1,147 onces d'or filonien qui provenaient de la mine Laforma, située dans la région du mont Freegold, district de Carmacks.

NOUVELLES DE PARTOUT

L'enregistrement se fera sur des formules bilingues

On apprend officiellement que les formules de l'enregistrement national seront bilingues. Ceci a été obtenu à la suite de démarches faites auprès du gouvernement. Il n'y a que l'avis préliminaire relatif à l'enregistrement qui restera unilingue, le temps manquant pour son changement et surtout pour sa distribution.

La première place au paysan français

VICHY — Le ministre de l'Agriculture dans le cabinet du maréchal Pétain, M. Pierre Caziot, vient de lancer une campagne pour assurer la première place aux paysans dans l'économie nationale française. On ne réussira la restauration agricole, a dit M. Caziot, qu'en démontrant au paysan son "importance sociale". Les travailleurs du sol doivent avoir des maisons confortables, bien éclairées, bien aérées; il faut faire disparaître l'impression qu'avaient les paysans dans le passé de se trouver au bas de l'échelle sociale.

Le ministre de l'Agriculture a déclaré que les récoltes de céréales en France sont en bon état, même s'il sera difficile de les engranger. Les pommes de terre, les betteraves et certaines autres récoltes ont eu à souffrir de la guerre et des maladies.

Soldats français qui gardent encore leurs armes

BERNE, Suisse — En utilisant une "voie ferrée souterraine" qui s'étend en France dans toutes les directions, treize soldats français ont atteint la frontière suisse. Ils avaient encore leurs armes, après avoir passé un mois dans les régions occupées par les Allemands.

Ces soldats, conduits par un capitaine et un lieutenant, disent qu'ils faisaient partie d'une compagnie qui s'est séparée en petits groupes pour se rendre en Suisse, quand elle s'est trouvée en présence des Allemands à Metz, quelques jours avant l'armistice franco-allemand.

Comme les autres groupes isolés de soldats français, polonais et anglais, qui ont atteint la frontière suisse depuis quelques semaines, ces soldats français ont voyagé de nuit sur une distance de 120 milles. Ils ont rendu leurs armes à une patrouille suisse après avoir traversé la frontière près de Porrentruy.

D'après certains rapports qui sont parvenus ici, les Allemands sont incapables de prévenir l'exode des soldats français en armes qui, par milliers, voyagent la nuit pour atteindre la Suisse ou les régions inoccupées de la France.

Pertes aériennes anglo-allemandes

LONDRES — L'Agence Reuters publie des statistiques sur les pertes respectives de l'aviation anglaise et de l'aviation allemande depuis que les Allemands ont commencé leurs attaques aériennes soutenues contre la Grande-Bretagne, le 17 juin dernier. On estime en Angleterre que ces chiffres sont fort encourageants. L'aviation allemande a perdu 133 appareils — 92 avions de bombardement et 41 avions de chasse — tandis que l'aviation anglaise n'a perdu que 91 appareils — 69 avions de bombardement et 22 avions de chasse. Le communiqué Reuters ajoute que ces chiffres ne comportent pas 10 autres appareils anglais perdus au cours d'envolée de patrouille et de reconnaissance, non plus que quelques avions de chasse perdus au cours d'actions offensives au delà de la Manche. On estime que ces pertes supplémentaires sont insignifiantes, si on les compare aux nombreux avions allemands qui ont été si fort endommagés qu'ils n'ont pu rentrer à leur base. Le communiqué de l'agence fait observer que les avions de bombardement anglais ont détruit nombre d'avions sur le sol en Allemagne, tandis que l'aviation allemande n'en a pas fait autant en Grande-Bretagne.

Allemands arrêtés en territoire français

BERLIN — La Gestapo aurait mis la main sur Otto Strasser et sur Herschel Grynszpan en territoire français.

Strasser, adversaire du nazisme, s'était exilé en France et avait publié l'ouvrage Hitler et moi. La Gestapo l'accuse d'avoir organisé l'attentat de Munich contre Hitler.

Grynszpan est ce jeune Juif polonais qui a tué le secrétaire d'ambassade allemande Ernst von Rath, à Paris, en 1938. Les Allemands auraient découvert Grynszpan à la Santé de Paris où il attendait son procès. On se souvient qu'une vague antisémitique a déferlé en Allemagne à la suite de l'assassinat de von Rath. Il y a eu dommages matériels et amende globale imposée aux Juifs.

Le baron J. Empain est prisonnier en Allemagne

ALEXANDRIE, Egypte — Les amis du baron Jean Empain de Belgique, l'un des hommes les plus riches du monde, ont appris qu'il avait été blessé en combattant en Belgique et qu'il est maintenant prisonnier des Allemands à Bruxelles. (Le baron Jean est le frère du baron Empain, établi au Canada).

Le baron est âgé de 37 ans. Il est président de 93 industries en Europe, en Afrique et en Extrême-Orient. Il est bien connu comme amateur de courses et explorateur. Il a quitté l'Egypte le 3 avril et a servi dans l'armée belge comme capitaine.

Le baron a visité les Etats-Unis en 1934. Il fit la connaissance à Londres de Rozazella Rowland, danseuse de Brooklyn, N.-Y., et l'épousa en 1938. Ils ont un fils. La baronne et son enfant sont en sécurité, dit-on, quelque part dans le sud de la France.

Des représentants personnels continuent à administrer les possessions africaines et les écuries de courses du baron en Afrique. Ils disent que celui-ci a perdu des millions par la suite de la guerre en France.

Les quatre journalistes américains à Paris

PARIS (par Berlin) — En janvier dernier, Paris hébergeait 40 journalistes américains dont il ne reste plus que 4: Roy-B. Porter et Robert Okin, de la Presse Associée, Glenn Stadler, de l'United Press, Alex Small, de la "Chicago Tribune". Beaucoup d'autres se sont rendus à la capitale provisoire, à Vichy. Paris ne communique pas encore avec l'extérieur par télégraphe; aussi les dépêches des correspondants sus-nommés sont-elles transmises par avion à Berlin, où elles sont soumises au ministère de la Propagande avant d'être passées aux agences.

La "Maison-Blanche"

Quelle est l'origine du nom "Maison-Blanche" donnée à la résidence habituelle du président des Etats-Unis?

Lors de la guerre qui éclata en 1812 entre l'Angleterre et les Etats-Unis, au sujet de la liberté des mers, les Anglais s'emparèrent de Washington et y mirent le feu. La demeure du président, solidement construite en pierre de taille, résista, mais la fumée noircit tellement les murs, qu'il fut impossible de leur faire reprendre, après la tourmente, leur aspect naturel.

On se décida alors à les peindre, et sur l'avis de Jackson, le vainqueur des Anglais, on leur donna, en signe de réjouissance, une couleur d'un blanc éclatant.

Depuis on a soigneusement gardé la tradition, et, tous les deux ans, on badigeonne à nouveau les murs de la "Maison-Blanche".

Tous les Elévateurs vendront des timbres d'épargne de guerre

On nous annonce que tous les représentants des Elévateurs collaboreront dans la vente de certificats d'épargne de guerre aux fermiers des provinces de l'Ouest. Cette vente se fera dans plus de 4,500 élévateurs mis en service par les "Line Companies", les "Pools" et les "United Grain Growers".

Tout fermier recevra en retour de sa livraison de grain aux élévateurs un billet comptant, approuvé par Ottawa, sur lequel on enregistrera le nombre de certificats qu'il désire se procurer. Ce billet sera envoyé à Ottawa par le représentant des élévateurs de l'endroit, et par le retour du courrier le fermier recevra les certificats demandés.

M. E. J. Tarr, K.C., président des certificats d'épargne de guerre pour le Manitoba, a exprimé toute son appréciation pour la coopération donnée par les Compagnies d'Elévateurs qui ont ouvert ainsi un débouché de 4,500 ventes dans les centres ruraux de l'Ouest. Il exhorta les fermiers qui désirent seconder l'effort de guerre canadien de se procurer des certificats à leurs élévateurs.

Représailles

BUCAREST, Roumanie — Le ministère roumain de la marine a annoncé la saisie de trois navires roumains par les autorités anglaises à Port-Saïd, à l'entrée méditerranéenne du canal de Suez. Il a précisé qu'il s'agissait du cargo "Bucegi" et de deux pétroliers. Les diplomates considèrent cet incident comme la réponse de la Grande-Bretagne à la confiscation des exploitations pétrolières anglaises en Roumanie.